



Investir dans les populations rurales

## **Guinée-Bissau**

---

### **Economic Development Project for the Southern Regions**

#### **Rapport de supervision**

Dates de mission: 25/09/2023 - 14/10/2023

Date du document: 01/12/2023

Identifiant du projet 1100001757

Numéro du rapport: 6675-GW

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



## Sigles et acronymes

<b>ADPP</b>	Ajuda de Desenvolvimento de Povo para Povo (Aide de Développement du Peuple par le Peuple)
<b>AHA</b>	Aménagements Hydro-agricoles
<b>AOI</b>	Appel d'Offres International
<b>AON</b>	Appel d'offres national
<b>AP</b>	Agropastoral
<b>APD</b>	Avant-Projet Détaillé
<b>APPRAC</b>	Appui à la production et productivité rizicole et activités complémentaires
<b>APS</b>	Avant-Projet Sommaire
<b>AU</b>	Association d'Usagers
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>BCEAO</b>	Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
<b>BOAD</b>	Banque Ouest Africaine de Développement
<b>CAIA</b>	Cellule d'évaluation de l'impact environnemental
<b>CONACILSS</b>	Comité National du CILSS
<b>CDIT</b>	Comités de Développement Intégré des Tabanca
<b>CGP</b>	Comités de Gestion du Périmètre
<b>CITEP</b>	Comités inter-villageois d'entretien des pistes
<b>CNP</b>	Comité National de Pilotage
<b>CP</b>	Comité de Pilotage
<b>DAO</b>	Dossier d'Appel d'Offre
<b>DENARP</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>DENARP II</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération
<b>DGA</b>	Direction Générale de l'Agriculture
<b>DGEL</b>	Direction Générale de l'Elevage
<b>DGIDR</b>	Direction Générale de l'ingénierie et du développement rural
<b>DGSA</b>	Direction Générale de la Sécurité Alimentaire
<b>DNVA</b>	Direction Nationale de la Vulgarisation Agricole
<b>DRADR</b>	Délégation Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR)
<b>DRH</b>	Direction des Ressources Hydriques
<b>DRP</b>	Direction des Routes et des Ponts
<b>DSF</b>	Direction des Services des Forêts
<b>FAO</b>	Food and Agriculture Organization
<b>FIDL</b>	Fonds d'Initiatives de Développement Local
<b>GAPLA</b>	Gabinete de Planeamento (Cabinet de Planification Agricole)
<b>GIEC</b>	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
<b>GIPD</b>	Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs
<b>GIC</b>	Groupes d'intérêt communautaire
<b>HIMO</b>	Haute Intensité Main D'œuvre
<b>IBAP</b>	Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées
<b>IBAS</b>	India, Brazil and South Africa Facility for Poverty and Hunger Alleviation
<b>INPA</b>	<i>Instituto Nacional da Pesquisa Agraria</i> (Institut National de la Recherche Agricole)
<b>KR2</b>	Kennedy Round 2
<b>LPDA</b>	Lettre de Politique du Développement Agricole
<b>MADR</b>	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et Finances
<b>MRN</b>	Ministère des Ressources Naturelles

<b>MTP</b>	Ministre des Travaux Publiques
<b>NAPA</b>	Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques
<b>NEPAD</b>	New Partnership for Africa's Development
<b>OPB</b>	Organisation Paysanne de Base
<b>OP</b>	Organisation Paysanne ou Organisation de Producteurs
<b>PADES</b>	Projet d'Appui au Développement Economique des Régions du Sud
<b>PAOPA</b>	Programme d'Appui aux Organisations Paysannes Africaines
<b>PDDAA</b>	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
<b>PRRDC</b>	Projet de Réhabilitation Rurale et de Développement Communautaire
<b>PNIA</b>	Programme National d'Investissement du Secteur Agricole
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPM</b>	Plan de Passation du Marché
<b>PTBA</b>	Programme de Travail et Budget Annuel
<b>PTF</b>	Partenaires techniques et financiers
<b>SEE</b>	Secrétariat d'Etat à l'Environnement
<b>STD</b>	Services Techniques Déconcentrés
<b>RAF</b>	Responsable Administratif et Financier
<b>RSE</b>	Responsable de Suivi Evaluation
<b>ROPPA</b>	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest
<b>SSE</b>	Système du Suivi et Evaluation
<b>SYGRI</b>	Système de Gestion des Résultats et de l'Impact
<b>TRIE</b>	Taux de rentabilité interne économique
<b>UCP</b>	Unité de Coordination et de Pilotage
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>VAN</b>	Valeur Actualisée Nette
<b>ZIP</b>	Zone d'intervention du Projet

## A. Aperçu du projet

Région:	Afrique de l'Ouest et du Centre	Niveau de risque du projet:	Problème potentiel
Pays:	Guinée-Bissau	Catégorie environnementale et sociale:	Modérée
Nom du projet:	Economic Development Project for the Southern Regions	Classification du risque climatique (PESEC):	Modérée
N° du projet:	1100001757	Institution chargée de l'exécution:	Ministry of Agriculture and Rural Development
Type de projet:	Développement Rural	Institution chargée de la mise en oeuvre:	Pas encore disponible
Chargé de Programme Pays:	Marcelin Norvilus		
Coordonnateur du projet:			
Zone du projet:			

Date d'approbation:	17/04/2015	Date de réception du dernier rapport d'audit:	30/06/2023
Date de signature:	10/06/2015	Date de la dernière mission de supervision/d'appui à la mise en oeuvre:	14/10/2023
Date d'entrée en vigueur:	07/08/2015	Nombre de missions de supervision/d'appui à la mise en oeuvre:	11
Date d'éligibilité aux décaissements:	18/01/2017	Nombre de prolongations:	2
Date du premier décaissement:	10/11/2015	Délai d'entrée en vigueur:	4 mois
Date de la revue à mi-parcours:	08/10/2018		
Date d'achèvement prévue:	30/09/2021		
Date d'achèvement actuelle:	30/09/2026		
Clôture financière:	Pas encore disponible		

## Financement total du projet

<b>Répartition du financement FIDA</b>	Debt Sustainability Framework	\$11,570,271
	Debt Sustainability Framework	\$4,734,955
	Debt Sustainability Framework	\$810,000
	IFAD	\$4,734,955
	IFAD	\$2,190,000
<b>Répartition du financement national</b>	Beneficiaries In-kind	\$169,367
	National Government In-kind	\$1,581,970
	Beneficiaries In-kind	\$13,600
	Beneficiaries	\$1,700,000
	National Government In-kind	\$102,000
	National Government	\$2,300,000
<b>Répartition du cofinancement</b>	OPEC Fund for International Development	\$6,000,000
	Rural Poor Stimulus Facility	\$373,025
	Rural Poor Stimulus Facility	\$400,000
<b>Financement total du projet:</b>		<b>\$36,680,143</b>

## Mission en cours

Dates de mission:	25/09/2023 - 14/10/2023
Jours sur le terrain:	7

Composition de la mission: 1) Equipe FIDA : Marcelin NORVILUS, Directeur Pays FIDA Chef de Mission ; Guy Augustin KEMTSOP, Consultant Spécialiste en irrigation et infrastructures rurales Chef de mission Technique ; Alain TRAORE Consultant, Spécialiste en Agri-business, chaînes de valeur et organisations paysanne ; Emmanuel Manecas RAMOS, Consultant, Agronome/environnementaliste; Olga AZELOKONON Consultante, Spécialiste du suivi & évaluation et gestion des savoirs ; Ibrahima SOW, Consultant en passation des marchés ; Couro KANE WANE, ECG Spécialiste ciblage, genre et inclusion sociale ; Alessandra LABOCCETTA FIDA suivi des questions traversables ; Cheickna DIAWARA, Consultant.

2) Partie Gouvernementale : Suanda INFONDA, Représentant de la Direction Générale de Planification Agricole (DGPA), Chef de mission ; Idríça CASSAMÁ, Représentant de la Direction Générale de l'Agriculture (DGA), Ludgero Lopes dos SANTOS, Représentant de la Direction Générale de l'Ingénierie et Développement Rural (DGIDR)

Lieux visités: Région de Quinara (Madina de Baixo, Madina-Gã Tumane, Gã Cumba Baafada, Gã-Cumba, S. Miguel et Biassa) ; région de Tombali (Bedanda, Gandua-Cã, Caboxanque, Cubumba de Loja, Timbo, Timbo 1, Djiu de Coté, Madina, Cubaque, Cumebu)

## B. Évaluation d'ensemble

Indicateur clé #1	∅	Note	Indicateur clé #2	∅	Note
Probabilité d'atteindre l'objectif de développement		3.96	Évaluation de la performance globale de l'exécution		3.67

Efficacité en matière de développement	4	Gestion du projet	4
Efficacité	4	Qualité de la gestion du projet	4
Ciblage et portée	4	Gestion des savoirs	3
Égalité des sexes et participation des femmes	4	Utilisation optimale des ressources	4
Productivité agricole	4	Cohérence entre le PTBA et les activités menées	4
Nutrition	4	Performance du système de suivi-évaluation	4
Adaptation aux changements climatiques	4	Exigences des normes sociales, environnementales et climatiques	4

Durabilité et transposition à plus grande échelle	4	Gestion et exécution financière	4
Institutions et participation à l'élaboration des politiques	4	Taux de décaissement acceptable	4
Établissement de partenariats	4	Qualité de la gestion financière	3
Capital humain et social et autonomisation	4	Qualité et ponctualité des audits	3
Qualité de l'engagement et retour d'information du groupe cible du projet	4	Fonds de contrepartie	4
Adaptabilité des prestataires de services	4	Conformité avec les clauses des prêts	4
Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	4	Passation des marchés	3
Stratégie de retrait	3		
Potentiel de reproduction à plus grande échelle	4		

<b>Pertinence</b>	<b>5</b>
-------------------	----------

## C. Objectifs de la mission et principales conclusions

### Contexte et objectif principal de la mission

1. L'objectif global du PADES est de contribuer à la réduction de la pauvreté en créant les conditions pour le développement durable de l'économie rurale et le renforcement des capacités socio-économiques des communautés rurales de Tombali, Quinara et Bolama/Bijagós. Son objectif de développement est la relance de la production agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire et la diversification des revenus dans les régions de Tombali, Quinara et Bolama/Bijagós.
2. Le coût total du projet est de \$36,68 millions USD dont: (i) un prêt FIDA de 4,7 millions; (ii) un don FIDA de 4,7 millions USD; (iii) un prêt additionnel FIDA de 2,2 millions USD; (iv) un don additionnelle FIDA de 0,8 millions USD; (v) une contribution du Gouvernement de 2,3 millions USD (10%); et (vi) une participation des bénéficiaires de 1,7 million USD. Le Gouvernement de Guinée Bissau et l'OFID ont en outre signé un accord de financement pour un prêt de 6 millions USD pour le PADES et le FIDA a soutenu le projet, le renforçant par un don supplémentaire de 0,77 millions USD par le Mécanisme Covid-19 de relance en faveur des populations rurales pauvres (RPSF). Un don financement additionnel de 11,57 millions USD et une contribution additionnelle du gouvernement et des bénéficiaires d'environ 2 millions USD.
3. Les dates d'achèvement et de clôture des financements FIDA étaient respectivement fixés au 30 septembre 2022 et le 31 mars 2023. En octobre 2022, le gouvernement et le FIDA se sont accordés à investir l'allocation FIDA 12 (11.6 millions USD) dans une phase d'extension du PADES. Le prêt OFID a été approuvé le 19 mars 2018 et l'accord de financement signé le 27 août 2018. La date de clôture du prêt OFID est le 30 avril 2024. La date de clôture et achèvement de RPSF est le 30 de Juin 2022. Une nouvelle requete a ete soumise à OFID pour un prêt de US\$ 15 millions USD pour accompagner la phase d'extension du PADES sur 4 ans. La formulation est en cours.
4. Du 25 septembre au 07 octobre 2023, le FIDA et le Gouvernement Bissau-guinéen ont conduit une mission de supervision conjointe du Projet d'Appui au Développement Économique des Régions du Sud (PADES). La mission a été conduite par une équipe de consultants nationaux et internationaux sous la supervision de M. Marcelin Norvilus, Directeur pays du FIDA pour la Guinée-Bissau avec la pleine participation des responsables désignés du Gouvernement en particulier les représentants des Ministères de tutelle et d'autres Ministères sectoriels impliqués dans la mise en œuvre des deux projets.
5. Les étapes essentielles de cette mission de supervision complète se résument comme suit : (i) la réunion d'orientation avec le Ministre de l'Agriculture, des forêts et du développement rural (MAFDR) et son cabinet ; (ii) l'atelier de démarrage au siège du projet à Buba (Présentation du rapport d'avancement et de l'état de mise en œuvre des recommandations) ; (iii) les visites des réalisations suivies des échanges avec les bénéficiaires dans les localités d'intervention de chaque projet, (iv) les séances d'harmonisation entre membres de l'équipe de supervision après les visites de terrain ; (v) les séances de travail avec les partenaires actuels d'appui à la mise en œuvre et autres potentiels partenaires identifiés.
6. Les visites de terrain ont été effectuées du 26 septembre au 03 Octobre 2023 dans 2 régions d'intervention du projet (Tombali, Quinara). Elles ont permis d'apprécier la qualité des acquis et réalisations des projets et de l'approche d'intervention en direction des bénéficiaires. La mission a tenu des réunions de briefing sur les principaux constats et grandes orientations / recommandations (y compris quelques perspectives du financement additionnel OFID) à Buba et à Bissau.
7. La mission se félicite de la participation effective de la partie nationale à qui elle réitère ses sincères remerciements ainsi que de l'accueil des autorités nationales et régionales de la zone d'intervention de chaque projet. Elle réitère ses remerciements aux équipes de projets, aux partenaires de mises en œuvre et aux bénéficiaires sur le terrain pour leur mobilisation. Elle apprécie la qualité des échanges et la pleine disponibilité des participants et des partenaires aux différentes réunions thématiques organisées.
8. La mission de supervision a évalué et documenté la performance et l'avancement dans l'exécution technique et financière du projet, les progrès réalisés et les résultats effectivement atteints à la date de la mission, le niveau de mise en œuvre des recommandations ressortant des précédentes missions de supervision et d'appui en mettant en exergue les faits majeurs qui ont jalonné la période sous revue. Pour la documentation, la mission s'est appuyée sur les principales références du pilotage opérationnel du projet : les rapports d'exécution et de supervision/suivi, les études/analyses issues du système de suivi-évaluation ainsi que diverses sources secondaires mis à disposition par les équipes projets.
9. La mission rend compte des effets induits par les investissements auprès des bénéficiaires, les outils et mécanismes de pilotage opérationnels. Sur la base des enseignements qui découlent des observations sur le terrain et les analyses documentaires effectuées, la mission définit les orientations réalistes autour desquelles seront structurées les priorités d'investissement pour la suite du projet « PADES-Extension » et pour le co-financement du Fonds OPEP sur les aménagements hydro-agricoles, les pistes rurales et la mise en place d'un ferry.
10. Le présent rapport intègre toutes les conclusions et recommandations de l'Aide-Mémoire relatif à la présente mission, ainsi que des informations complémentaires qui sont requises par le guide de sa rédaction. La mission a été conduite conjointement avec une commission ministérielle multisectorielle composée de représentant des différentes directions du Ministère de l'Agriculture.

### Principaux accords de mission et conclusions

11. Entré en vigueur le 10 juin 2015 pour six ans, le PADES a bénéficié d'une première prorogation d'une année en 2021, puis d'une autre prorogation liée au financement additionnel FIDA 12 jusqu'au 30 septembre 2026. Durant la première année de prorogation, les performances du projet sont globalement satisfaisantes, malgré le retard dans le recrutement des deux ONG



leaders chargées de mettre en œuvre les activités ciblées. Cependant, l'exécution des activités du PTBA 2023 subit les conséquences de la lenteur du processus de recrutement des ONGs en question. La contractualisation effective de ces partenaires contribuera à une montée en puissance de la performance du projet. La précédente mission avait formulé 80 recommandations: 35 sont mises en œuvre, 29 sont en cours d'exécution et 16 ne sont pas encore entamées. Le PTBA 2023 n'a pas été approuvé en temps opportun (60 jours avant le début de l'année). Au 31/08/2023, son taux effectif d'exécution financière est de 26,75% (avec les engagements). Le taux d'exécution physique est de 24,62%. Ces faibles niveaux d'exécution s'expliquent par le retard dans la signature des conventions avec les partenaires d'exécution.

12. **12. Sur un total de ressources additionnelles de 11,57 millions USD, les décaissements sur les fonds du FIDA sont de 0,729 million USD (taux de 6.30%).** La participation de l'OFID est de 6 millions USD, avec des décaissements évalués à 5,831 millions USD (taux de 97,20%). Pour 2023, la contrepartie de l'Etat mobilisée au 31/08/2023 est de 2,1 millions de Fcfa, sur 111 millions FCFA attendus. Constitué uniquement des exonérations d'impôts et taxes, il se justifie par le retard d'exécution des travaux de génie rural (2,8% d'exécution financière au 31/08/23), pour des raisons opérationnelles sans lien avec la disponibilité des fonds de contrepartie.
13. **13. Production et productivité.** Au regard des pratiques traditionnelles de production persistantes, et dans la perspective d'une exploitation optimum des aménagements, il est indispensable de mettre à niveau les installations et renforcer les capacités des partenaires (DRAQ, ONG, bénéficiaires) et bénéficiaires sur les itinéraires techniques de production.
14. **14. Appui à la valorisation des productions et accès au marché.** L'exploitation des sites aménagés est marquée par une faible utilisation des équipements et infrastructures entraînant des pertes post-récoltes. Les actions de facilitation et de mise sur le marché par le projet sont restées timides. Aussi, la mission recommande au projet d'intégrer la promotion d'équipements et infrastructures post-récoltes complémentaires et, d'intégrer l'approche chaînes de valeur agricoles en vue de renforcer les liens d'affaires intra et inter maillons.
15. **15. Ouvrages hydrauliques et pistes rurales.** Par la capitalisation de la technique endogène d'aménagement des mangroves, le projet a réhabilité 9 937 ha (y compris les bas-fonds). Aussi, 45 ha de périmètres maraîchers (PM) sont aménagés, 343 ha de bassins versants traités et 99 km de pistes rurales (desservant les sites aménagés) sont réhabilités. La durabilité des investissements est amorcée par la création d'Associations d'usagers (AU). Le projet doit améliorer l'accès et la gestion de l'eau sur les sites aménagés et renforcer les capacités des AU.
16. **16. Suivi et évaluation.** La validation du PTBA accuse un important retard. La mission recommande de : (i) accélérer la réalisation des activités programmées tout en gardant une cohérence d'ensemble dans l'exécution des composantes ; (ii) mettre l'emphase sur les activités d'appui à la valorisation des productions et l'accès au marché ; (iii) établir des fiches technico-économiques pour tous les sites en exploitation ; (iv) conduire une enquête légère pour évaluer la progression des indicateurs d'effet, en vue d'une meilleure orientation de la planification des actions à conduire au titre du PTBA 2024.
17. **17. Passation des marchés.** Une partie de la mise en œuvre du projet étant basé sur le « faire faire » avec des partenaires de mise en œuvre, le projet peut procéder à la signature de conventions cadres pluriannuelles, qui seront mises en œuvre à travers des contrats de performances pour éviter l'arrêt totale des activités en fin d'année. Ces derniers serviront d'outils d'évaluation de l'intervention de chaque partenaire et constituera un instrument de décision pour le renouvellement du contrat de performance.
18. **18. Gestion et exécution financière.** Au regard des insuffisances de contrôle interne identifiées, il est indispensable que le RAF assure convenablement son rôle de garant de la mise en place et du maintien d'un dispositif de contrôle interne adéquat conformément au PIM. La mission recommande de: (i) renforcer les capacités de l'équipe du SAF, dans la préparation des rapports financiers intérimaires ; (ii) modifier les habilitations de signature des comptes d'opérations de sorte que le RSE signe conjointement avec le RAF en cas d'absence du Coordonnateur suivant autorisation de ce dernier ; (iii) suivre l'utilisation des véhicules du Projet et le stock de carburant conformément aux disposition du manuel de procédures de gestion ; (iv) mettre en place une fonction d'audit interne partagée par les projets PADES et REDE ; et (v) justifier systématiquement toutes les missions par des ordres de mission.
19. **19. Nutrition.** Pour contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le PADES a aménagé 45 ha de PM visant à accroître les quantités/volumes et la diversité des produits, malgré des contraintes de rareté d'eau sur certains sites. Cependant, il y a un déséquilibre entre superficies rizicoles aménagées et celles horticoles, qui reflète peu les objectifs stratégiques du projet en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Accroître les superficies pour la production horticole contribuera à promouvoir la nutrition.
20. **20. Ciblage, genre et inclusion sociale.** Des 4 629 personnes touchées, 1 702 sont des femmes (37%) et 2 927 (25%) des jeunes. Le ciblage de ces personnes vulnérables est à intensifier, afin d'atteindre les taux requis. Pour y parvenir, des études socio-économiques doivent être menées afin de faire ressortir les problématiques genre, guider les interventions et finaliser la stratégie de ciblage (fin décembre 2023). Le projet pourra ainsi être doté des documents cadres pour gouverner son intervention dans les questions de genre. L'introduction de la méthode *Gender Action Learning System* (GALS) est indispensable pour atteindre les résultats de transformation des inégalités genre.

## D. Vue d'ensemble et avancement du projet

21. **Composante 1 : Appui à la production et productivité rizicole et activités complémentaires**

22. **Sous-composante 1.1: Réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles**

23. **21. Aménagements rizicoles de mangrove et bas-fonds.** Au total, 9 937 ha sont aménagés : (i) 2 426 ha (76% de la cible

globale) de mangrove moderne ; (ii) 7 416 ha (93% de la cible globale) de mangrove traditionnelle et ; (iii) 95 ha de bas-fonds (11% de la cible globale). Pour le PTBA 2023, le processus d'aménagement est en cours (3 500 ha à sélectionner après évaluation technique et étude socio-économique). Suite aux visites et entretiens : (i) la technique d'aménagement des mangroves est une capitalisation des savoirs endogènes ; (ii) la protection des sites (construction de digues) contre les eaux salées est priorisée ; (iii) les parcelles ne sont pas aménagées (difficultés à gérer l'eau) ; (iv) plus de la moitié des terres aménagées (jadis abandonnées) sont récupérées, favorisant le retour des jeunes ; (v) les bénéficiaires participent aux travaux ; (vi) les travaux sont contrôlés par la DIDR. Il est recommandé de : (i) aménager les parcelles dans les sites après une ingénierie sociale adéquate[1] ; (ii) confier toutes les études et le contrôle des travaux (mangroves modernes) aux prestataires privés et, le contrôle des travaux (mangroves traditionnelles) et la supervision (tous les travaux) à la DGIDR.

24. **22. Aménagements maraîchers.** Au total, 30 ha (67% de la cible globale) sont aménagés par : (i) la mobilisation de l'eau (18 sites à puits et 4 à forages[2]) ; (ii) la construction du réseau d'irrigation et ; (iii) la construction de clôtures grillagées. Suite aux visites et échanges, la mission note : (i) le fort potentiel existant de sites à aménager ; (ii) la Direction générale de l'hydraulique (DGH) assure les études, le contrôle et la supervision des travaux ; (iii) les bénéficiaires ont participé aux travaux ; (iv) les besoins en eau ne sont pas comblés en périodes critiques sur tous les sites ; (v) plusieurs sites sont inexploités en saison des pluies[3]. Il est recommandé de : (i) exécuter des travaux confortatifs sur les PM peu fonctionnels (après un diagnostic) ; (ii) recruter des prestataires pour les études/contrôle des travaux et limiter le rôle des STE à la supervision.

25. **23. Protection des berges et bassins versants.** Suite à la convention avec la Direction générale de la faune et de la forêt (DGFF), 343 ha (11% de la cible) adjacents aux sites aménagés sont traités, en vue de leur protection. Selon la DGFF, les communautés, sensibilisées sur l'importance de la reforestation des zones de mangrove menacées (pour limiter les effets de l'érosion sur les sites rizicoles), ont faiblement participé à ces opérations.

26. **24. Comités d'entretien.** Un comité de gestion[4] est créé sur chaque site rizicole/horticole aménagé. La mission note que : (i) les comités sont dynamiques et opérationnels (mobilisation des fonds, conduite des tâches d'entretien, etc.) ; (ii) la maîtrise de leurs rôles et responsabilité (individuelle et groupe) est peu garantie ; (iii) leurs capacités (formation, équipement, etc.) ne sont pas encore renforcées ; (iv) les comités cumulent plusieurs fonctions[5]. Il est recommandé de renforcer les capacités des comités sur leurs rôles/responsabilités en matière d'entretien et de gestion de l'eau au sein des sites.

## 27. Sous-composante 1.2 : Exploitation des sites et développement des activités d'élevage et de maraîchage

28. **26. Appui à l'approvisionnement en intrants et services.** Grâce à la convention avec l'INPA, le PADES a encadré des producteurs semenciers qui ont mis à disposition 314 tonnes de semences certifiées dont 10 tonnes de semences de base de riz entre 2019 et 2022. Il est prévu en 2023 une production de 10 tonnes de semences de base qui n'est pas réalisée. Au titre du PTBA 2023, il est prévu trois conventions avec les Directions Régionales de l'Agriculture de Quinara, de Tombali et de Bolama/Bijagó pour le suivi des activités des bénéficiaires et des ONG. Au regard des pratiques de production et de post-récolte traditionnelles persistantes et du faible niveau de technologie la mission recommande une évaluation du système de vulgarisation actuelle en vue de proposer des nouveaux outils tels que les CEP, la formation systématique au SRI et les séances de démonstration sur les équipements éprouvés avec l'appui des ONG et les Directions régionales de l'agriculture qui seront mis à niveau à cet effet.

29. **27. Périmètres maraîchers.** De 2019 à 2023, les progrès ont porté sur : (i) la dotation en petits matériels, semences et engrais ; (ii) la formation des membres de CGP et 211 personnes (172 femmes) avec l'appui du PAM sur divers thématiques. Cependant, des contraintes persistent : (i) l'absence de maîtrise de l'organisation et de la gestion des périmètres ; (ii) le nombre important de femmes exploitantes de sites (réduction de la taille des exploitations individuelles).

30. **28. Production et productivité.** Les sources du projet indiquent : (i) des taux d'exploitation des superficies aménagées variant de 89 à 93% ; (ii) des rendements en riz de bas-fonds de 3,5 t/ha (100% de la cible) et 3,96 t/ha (156% de la cible) pour le riz de mangrove. Ainsi les volumes totaux produits sont passés de 5 320 tonnes à 32 708 tonnes en 2021 et 23 540 tonnes en 2022, soit au total 82 612 tonnes de riz. Au niveau du maraîchage tous les sites ont été mis en valeur, notamment les 45 ha qui ont permis de relever le niveau de production relativement à la cible. La mission recommande une réévaluation des données chiffrées présentées par le projet en vue de corriger et ou revoir les méthodes de collecte des données de rendement et des volumes produits.

31. **29.** Le Renforcement des capacités des Organisations de Producteurs porte sur plusieurs activités pilotées par les ONG et le projet. A ce jour, 25 Comités de Gestion des Bolhanas (CGB), 22 Comité de Gestion des Périmètres (CGP), 49 Comité de développement Intégré des Tanbacas (CDIT), huit (8) Comités Inter-villageois d'entretien des Pistes (CITEP) et 5 Fédérations d'Association Agricoles (FAA) sont mis en place, et dotés de tous les organes de gouvernance, conformément à leurs statuts et règlement intérieur, mais ne sont pas enregistrés officiellement. Ces formes d'organisation et de gestion ne sont pas de nature à assurer la pérennité de l'exploitation des aménagements après le projet. Aussi, la mission recommande au PADES, de prévoir l'accompagnement des structures vers des formes organisationnelles coopératives légales telles que stipulées par les dispositions de l'OHADA à laquelle la Guinée Bissau a souscrit.

## 32. Composante 2 : Appui à la valorisation des productions et accès au marché

### 33. Sous-composante 2.1 : Promotion de métiers connexes et d'activités de valorisation post-récolte

34. **30. Appui à la valorisation des produits.** A l'opposé des aménagements, les activités liées à la valorisation et à l'accès aux marchés sont restées timides se résumant à : (i) la facilitation de l'accès au marché institutionnel avec le PAM de 251 tonnes de riz en 2022 ; (ii) l'acquisition de 2 pirogues et deux bateaux est en cours dans le processus de passation des marchés en 2023 (iii) l'acquisition de 9 tricyles (iv) la mise en place de 13 décortiqueuses de riz. La mission recommande de : (i) intégrer l'approche de facilitation de promotion des chaînes valeur qui vise à renforcer les liens d'affaires inter et intra maillon pour rendre plus performantes les filières promues en lien avec les marchés ; (ii) intégrer les innovations techniques ; (iii) compléter

l'aménagement des périmètres par des infrastructures de stockage, munies d'air de séchage et d'équipements dans le cadre de la consolidation des acquis du projet et ; (iv) renforcer les capacités du personnel sur la promotion des chaînes de valeur agricoles.

### 35. Sous-composante 2.2 : Construction et réhabilitation de pistes rurales

36. 31. **Réhabilitation et entretien des pistes rurales.** Au total, 99 km (68,75% de la cible globale) de pistes rurales sont réhabilitées suivant les spécifications techniques nationales. Suite aux visites de terrain et échanges, la mission note que : (i) les travaux réalisés sont de bonne qualité (3 années après les travaux) ; (ii) les pistes desservent les zones de production et les sites aménagés et sont connectées au réseau structurant ; (iii) le mécanisme de rétrocession des pistes au gouvernement n'est pas enclenché ; (iv) un Comité inter-Tabanca d'entretien des pistes (CITEP) est créé sur chaque piste ; (v) les CITEP sont dynamiques et opérationnels (mobilisation des fonds, conduite des tâches d'entretien, etc.) ; (vi) la maîtrise des rôles/responsabilités par les CITEP (individuelle et groupe) est peu démontrée ; (vii) leurs capacités (formation, équipement, etc.) ne sont pas renforcées. La mission recommande de recruter un prestataire pour renforcer les capacités des CITEP suivant une approche nationale harmonisée et limiter le rôle des STE à la supervision des étapes du processus de réhabilitation des pistes.

37. 32. **Mise en place d'un ferry.** Prévu pour être installé sur le fleuve Cumbijā (service permanent de l'axe L33 – Bedanda et Cubumba Loja – R7 Catió qui relie la zone de production, y compris les sites rizicoles du projet, aux marchés environnants), la provision d'un ferry demeure d'actualité. Ceci se justifiera par les impacts attendus sur l'économie de la région<sup>[6]</sup>.

### 38. Composante 3 : Coordination et renforcement institutionnel

#### 39. Sous-Composante 3.1 : Coordination et suivi-évaluation

40. 33. **Coordination.** Les performances en gestion du PADES sont satisfaisantes. Les sessions annuelles du Comité de pilotage et semestrielles régionales du Comité de suivi technique du projet se tiennent de manière régulière. Les réunions de coordination hebdomadaires internes du projet permettent au personnel de s'auto-évaluer et celles trimestrielles avec les partenaires d'exécution visent à apprécier les réalisations. La gestion du projet est basée sur les résultats attendus du cadre logique. Le projet est doté de tous les outils de gestion et le personnel clé, impliqué dans l'exécution des activités, est stable et compétent. Le personnel a participé à diverses sessions visant au renforcement de leurs capacités.

41. 34. **Suivi-évaluation.** Au plan de l'exécution physique, le PTBA 2023 du PADES est mis en œuvre à 24,62% au passage de la mission. La plupart des activités structurantes prévues ne sont pas entamées sur la période sous revue. Les activités réalisées sont globalement celles résiduelles de la composante 1 en lien avec le Produit 1<sup>[7]</sup> non totalement réalisées en 2022 et reportées sur le PTBA 2023 en cours. Les réalisations physiques et techniques des composantes au titre du PTBA 2023 sont respectivement de 29%, 10% et 24% respectivement (moyenne de 24,62%).

42. 35. **Gestion des savoirs et des connaissances.** Elle n'est pas suffisamment prise en compte dans la mise en œuvre du PADES qui ne dispose pas de stratégie en la matière. Le projet n'a pas de procédures de gestion des connaissances clairement développées pour renseigner et diffuser les leçons apprises sur l'exécution de ses activités. Aucune expertise n'est disponible au niveau de l'UCP pour assurer la mise en œuvre et le suivi de ces aspects. Il est recommandé de : (i) élaborer une stratégie de gestion des savoirs et une procédure claire de partage des connaissances et des enseignements tirés de la mise en œuvre ; (ii) renforcer les compétences de l'ensemble des parties prenantes afin qu'elles contribuent à l'identification des bonnes pratiques à valoriser dans les domaines d'intervention du projet.

#### 43. Gestion financière.

44. 36. La qualité de la gestion financière du PADES s'est dégradée depuis la dernière mission de supervision : (i) retards récurrents dans la saisie comptable et la préparation des états de rapprochement bancaire ; (ii) rapports financiers intérimaires automatisés du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 pas encore soumis au FIDA ; (iii) organisation et exhaustivité des supports justificatifs comptables non adéquats ; (iv) gestion des véhicules (y compris le carburant) non conforme aux dispositions du manuel des procédures. A cela s'ajoutent des déficits de contrôle interne assez importants. La mission recommande de renforcer le dispositif de contrôle interne comptable et financier à travers : i) le respect des dispositions du manuel des procédures ; et ii) le recrutement d'un auditeur interne.

45. 37. **Passation des marchés.** La passation des marchés du projet ne s'est pas améliorée depuis la dernière supervision. Les procédures déroulées au niveau de la catégorie « Biens » sont constituées globalement de consultations de fournisseurs pour lesquelles, il n'y avait pas de dossiers de demande de cotations, ni d'invitation formelle destinée aux candidats sélectionnés. Quant aux prestations de services (consultants et/ou bureaux d'études), la quasi-totalité des activités qui y ont été déroulées sont des conventions de mise en œuvre avec les partenaires. A la date de la mission, aucun un marché ouvert sur l'ensemble des catégories n'a été déroulé.

#### 46. Sous-Composante 3.2 : Mise à échelle des CDIT

47. 38. **Mise à l'échelle des CIDT.** Les CIDT sont des organes de gouvernance locale qui assurent la promotion du développement durable dans les villages/Tambaca. Le PADES a appuyé la mise en place de 49 CIDT et leur restructuration en les dotant de textes de base (statuts et règlement intérieur) et d'organes de gouvernance selon les dispositions statutaires. Ces CDIT ont joué un rôle important dans l'animation, la réalisation, la gestion et le suivi des investissements communautaires en lien avec le projet. Véritable cheville ouvrière, ces comités ont bénéficié des formations et ont servi de base pour la mise en place des AU (CGP, CGB) et autres OPB, contribuant largement à combler les insuffisances d'une administration publique délocalisée.

48. 39. **Les centres d'alphabétisation fonctionnelle.** Le PTBA 2023 a prévu une convention avec la Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle (DGAENF), visant à « former les facilitateurs des 14 centres d'alphabétisation

fonctionnelle sur le manuel de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> niveau », dans les régions de Quinara, Tombali et Bolama/Bijagós. A ce jour, une mission de terrain dans 14 centres d'alphabétisation fonctionnelle pour le suivi du fonctionnement des cours et l'emploi du temps des facilitateurs est faite. Les autres activités sont prévues en fin octobre. Au total 615 apprenants dont 95% de femmes alphabétisées et 70% des apprenants savent lire et écrire.

49. **40. Les caisses de résilience.** Le projet a favorisé la mise en place de caisse de résilience avec l'appui de l'AMAE (suivant une convention signée). Pour rappel, la caisse de résilience qui regroupe 25 à 30 femmes, fonctionne comme une caisse d'épargne et de crédit à vocation sociale et surtout sert de base au renforcement des capacités technique et organisationnelle des membres. A ce jour, les différentes associations de femmes de caisse de résilience ont réussi à faire de l'épargne atteignant 2 500 000 FCFA grâce aux appuis reçus. La dynamique créée par les caisses de résilience par la mobilisation de l'épargne doit être poursuivie pour une mise en relation avec les Institutions de microfinance (IMF).
50. [1] La confection des diguettes à courbes de niveau (DCN) pour une meilleure gestion de l'eau entre les parcelles pourrait obliger à réorganiser les parcelles déjà exploitées. L'alignement des DCN pourraient ne pas s'arrimer à la répartition spatiale des parcelles. L'anticipation d'une ingénierie sociale devrait contribuer à limiter les impacts sociaux de cette reconfiguration spatiale des parcelles.
51. [2] Selon la DGRH, la profondeur moyenne de forages en Guinée-Bissau varie entre 50 et 60 m, alors que celle des puits oscille entre 20 à 25 m. Les ouvrages réalisés par le projet ayant une profondeur moyenne de 20 m (selon la DGRH), par conséquent ils ne méritent pas d'être considérés comme forage, mais plutôt des puits tubés. La DGRH justifie l'utilisation de forage en raison du recours à une station utilisée pour la foration.
52. [3] Les femmes sont occupées par les travaux de rizière et ne disposent pas assez de temps pour le maraîchage.
53. [4] Constitué de 10 personnes, dont 3 femmes. Il inclue diverses responsabilité dont la présidence, le secrétariat, la trésorerie, etc.
54. [5] Y compris la gestion de l'eau, l'entretien physique des aménagements, le suivi de l'itinéraire technique de la production, les aspects post-récolte, etc.
55. [6] Tels que la réduction des pertes de temps, le maintien/réduction des coûts de transport, l'incitation à l'accroissement des superficies cultivées et de la production, l'ouverture physique vers les marchés, etc.)
56. [7] Des mangroves et bas-fonds sont aménagés et réhabilités et les producteurs formés à la bonne maîtrise de la gestion de l'eau d'irrigation

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<p><b>Renforcer le soutien à la transformation du riz</b></p> <p>Renforcer le soutien à la transformation du riz par l'achat de décortiqueurs et la conservation des horticoles et le soutien au transport des produits jusqu'à la fin du projet. (inventaire des besoins et reformulation du PTBA)</p>	UCP	05/2021
<p><b>Privilégier la consolidation et le renforcement du périmètres horticoles actuel au détriment de nouveaux périmètres.</b></p> <p>Privilégier la consolidation et le renforcement du périmètres horticoles actuel au détriment de nouveaux périmètres. Equiper les aménagements maraichers réalisés de moyens d'exhaure sécurisés capables de générer une économie de temps pour les femmes et de réduire la pénibilité du travail des maraichères. Renforcer les investissements dans les clôtures permanentes afin de garantir au moins une partie des périmètres horticoles soutenus. (inventaire des besoins et reformulation du PTBA)</p>	UCP	11/2021
<p><b>Conditionner la mise en place de nouvelles infrastructures liées à la production rizicole (de type moderne) à la réalisation de diagnostics sociaux et environnementaux</b></p> <p>Conditionner la mise en place de nouvelles infrastructures liées à la production rizicole (de type moderne) à la réalisation de diagnostics sociaux et environnementaux (pas forcément à travers des consultants externes mais à travers la mobilisation et l'analyse de la structure d'ingénierie sociale du projet)</p>	UCP	12/2021

<p><b>Améliorer les conditions de production et garantir la valorisation réelle de la zone de production</b></p> <p>Inclure dans la stratégie de réhabilitation des infrastructures agricoles, des interventions dans les périmètres pour améliorer les conditions de production et garantir la valorisation réelle de la zone de production et l'augmentation de la productivité.</p>	UCP	12/2021
<p><b>Systématiser l'intervention réalisée jusqu'à présent à travers de fiches récapitulatives incluant des cartes des réalisations, le nombre de bénéficiaires, la description des actions réalisées et les coûts des investissements réalisés.</b></p>	RSE	09/2022
<p><b>Documenter les critères de sélection des bénéficiaires de semences et les procédures de liaison au PAM et au programme d'approvisionnement des cantines scolaires</b></p> <p>Documenter les critères de sélection des bénéficiaires de semences et les procédures de liaison au PAM et au programme d'approvisionnement des cantines scolaires afin que l'expérience puisse être étendue dans le cadre du fonds additionnel en cours de préparation.</p>	UCP	09/2022
<p><b>Equiper les centres d'alphabétisation en tables-bancs et bureaux pour le formateur</b></p>	UCP	09/2022
<p><b>Organiser l'atelier de validation technique du manuel d'alphabétisation niveau 1, élaboré par la Direction Général pour l'Alphabétisation et en cours d'utilisation par les centres d'alphabétisation</b></p>	UCP	09/2022
<p><b>Définir un modèle de gestion des pirogues fournies par le projet</b></p>	UCP	09/2022
<p><b>Dans une perspective d'extension du projet, organiser une mission d'appui à l'opérationnalisation du fonds additionnel du FIDA afin de redéfinir et planifier la stratégie et le modèle de mise en œuvre</b></p>	FIDA/UCP	10/2022
<p><b>Réaliser une étude d'effets basée sur le cadre logique revu dans le cadre du financement additionnel</b></p> <p>Réaliser une étude d'effets basée sur le cadre logique revu dans le cadre du financement additionnel et l'utiliser comme instrument d'analyse des effets causés par le PADES jusqu'à présent et qui servira également de référence pour évaluer les effets de la mise en œuvre du fonds additionnel</p>	UCP	02/2023
<p><b>Suivi-évaluation</b></p> <p>Accélérer l'exécution des activités programmées en se concentrant, pour le reste de l'année, sur les activités structurantes et réalisables sur la période pour améliorer le taux de réalisation du PTBA 2023</p>	UGP	12/2023
<p><b>Gestion des savoirs et connaissances</b></p> <p>Elaborer une stratégie de gestion des savoirs et une procédure claire de partage des connaissances et des enseignements tirés de la mise en œuvre ; Renforcer les compétences de toutes les parties prenantes y compris les partenaires prestataires d'exécution pour une contribution efficace à l'identification des bonnes pratiques et savoirs à valoriser dans le cadre de la stratégie de gestion des savoirs qui sera élaborée.</p>	UGP	12/2023
<p><b>Renforcement des capacités techniques des bénéficiaires et des animateurs sur les itinéraires techniques de production</b></p> <p>Former des formateurs endogènes, les animateurs et les agents des DRA sur le SRI et le maraichage Elaborer des fiches techniques sur les itinéraires techniques de production Réviser les données chiffrées sur la production et la productivité</p>	UGP	02/2024

<p><b>Renforcement des capacités des capacités organisationnelles et structuration des bénéficiaires</b></p> <p>Former les membre OPB , AU(CGC, CGP, ) à la vie coopérative Accompagner les AU à la formalisation</p>	UGP	02/2024
<p><b>Appui des services techniques de l'Etat</b></p> <p>Limiter les rôles des STE (DGRH, DGTP, DGIDR) à la supervision/validation des étapes du processus de développement des infrastructures ciblées, chacun en ce qui les concerne Impliquer davantage les STE dans le déroulement des études et du contrôle (en association avec les prestataires recrutés), comme contribution au renforcement de leurs capacités Apporter un appui institutionnel (matériels bureautiques, voyages d'échange, etc.) constant aux STE partenaires</p>	UGP	03/2024
<p><b>Associations d'usagers (CITEP ; CGB, etc.)</b></p> <p>Elaborer un manuel/guide de formation (administrative, financière, dynamique/mobilisation, technique, etc.) et d'accompagnement des AU (spécifiques à chaque type d'AU) qui soit harmonisé au niveau national (utilisable par le REDE) Renforcer les capacités des AU (structuration/formalisation, formation, dotation de petits outils, visites d'échange, etc.)</p>	UGP	03/2024
<p><b>Valorisation et accès aux marchés</b></p> <p>Elaborer un répertoire des équipements et fournisseurs d'équipement du riz Equiper et ou compléter si possible les périmètres aménagés d'infrastructures et d'équipement de production et de post -récolte adaptés (prévision de la phase de consolidation) Former le personnel sur l'approche chaîne de valeur agricole Organiser des rencontres producteurs- agrégateurs commerçants Appuyer la promotion des produits cas des semenciers (emballage estampillé, publicité)</p>	UGP	06/2024

## E. Exécution du projet

### a. Efficacité en matière de développement

#### Efficacité en matière de développement

Efficacité

Note: 4

Notation précédente: 4

#### Justification de la note

57. Le projet est à la réalisation de son 7ème PTBA et a atteint 68,5% de la cible finale prévisionnelle par rapport aux valeurs révisées après la RMP et le financement additionnel impactant à ce jour 23 676 ménages sur les 45 000 ménages bénéficiaires attendus (soit 53% de la cible finale qui représente 188.608 membres de ménages bénéficiaires touchés à date). Pour la période sous revue, il n'y a pas eu de réalisation majeure induisant une avancée significative par rapport à la contribution du PTBA 2023 à l'atteinte des valeurs cibles du cadre logique actualisé. Cependant, les résultats cumulés obtenus sont encourageants et indiquent que le projet est en bonne voie d'atteindre les cibles prévues d'ici l'achèvement du projet.

#### Analyse du cadre logique et principaux problèmes d'efficacité

58. L'analyse du cadre logique révisé montre que le projet a connu des avancées par-rapport à la réalisation de son objectif de départ. Le taux d'exécution moyen par composante est respectivement de 59,3% et 31,8% pour les composantes A et B. Ceci est dû à la période de transition entre les 2 phases du projet particulièrement la préparation du nouveau PTBA et la réalisation

des conditions du premier décaissement des fonds additionnels.

59. En référence aux indicateurs du cadre logique actualisé (cibles revue RMP+ FA II), les réalisations cumulées montrent des progrès encourageants sur le volet aménagement et/ou réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles principalement en ce qui concerne l'aménagement des sites mangroves (de type traditionnel comme moderne) pour la production rizicole. Le projet est à près de 85% de réalisations de la cible finale sur ce volet. En revanche, pour la réhabilitation des bas-fonds et la protection des berges et bassins versants, le taux de réalisation actuel est de 11% (par rapport aux cibles revues RMP+FA II).
60. La mission observe que le projet n'a pas réalisé une étude pour évaluer le niveau de progression des effets attendus de la mise en œuvre. Les résultats issus de l'exploitation des données traitées par le RSE révèlent une performance globalement satisfaisante pour deux indicateurs clés en rapport avec l'amélioration des rendements de production pour le riz. En effet, le rendement actuel obtenu par les producteurs sur les sites aménagés (pour le riz de mangrove) est de 3,91t/ha contre un rendement attendu entre 1,6 t/ha à 2,5 t/ha sur ces exploitations. De même, il est noté une augmentation du rendement de production pour le riz de bas-fond sur les sites de bas-fonds aménagés (3,5 t/ha conformément à la valeur cible attendue). Pour l'indicateur sur le volume de production en riz, le projet est à 64% de la cible finale.
61. Tous les autres indicateurs de produits et d'effets concernant la performance des organisations professionnelles rurales accompagnées, la mobilité (y compris la mobilité économique) des personnes, la mise en marché des produits ainsi que tous les autres indicateurs d'effet direct mesurant l'impact du projet sur les producteurs et productrices accompagnés (à l'instar de l'indicateur mesurant le pourcentage des bénéficiaires du PADES déclarant l'augmentation de leur production; le pourcentage de bénéficiaires ayant adopté les technologies, les pratiques ou les intrants nouveaux/améliorés, etc.) ne sont pas encore renseignés dans la nouvelle base de données du projet. Depuis 2019, aucune enquête n'est réalisée pour actualiser le cadre logique et favoriser le renseignement des indicateurs qui devraient être renseignés annuellement. Par ailleurs, suite aux échanges et observations lors des visites de terrain, la mission a noté une dynamique croissante qui se justifie par une augmentation de la production suite aux actions d'appui (maîtrise de l'eau du fait des travaux d'aménagement, provision des intrants, conseils auprès des producteurs, etc.) et par ricochet, de la commercialisation des produits en direction vers différents marchés locaux et régionaux.
62. La théorie de changement du PADES repose sur la relance de la production agricole et l'accroissement de la productivité par l'aménagement de sites rizicoles/maraîchers et l'amélioration de l'accès au marché par la réhabilitation des pistes rurales afin d'assurer la sécurité alimentaire et la diversification des revenus des populations rurales particulièrement des zones ciblées.
63. Il ressort de l'analyse des indicateurs et des échanges avec les bénéficiaires que la théorie de changement demeure valide. Toutefois, elle doit être améliorée pour mieux prendre en compte les questions de (i) valorisation des productions et l'accès aux marchés (sur les volets promotion des chaînes de valeur pour plus de performance dans les filières d'appui, innovations techniques par la promotion des équipements de production post-récolte pour minimiser la pénibilité des opérations unitaires et augmenter la qualité et la compétitivité des produits, la mise en marché) et (ii) de professionnalisation et autonomisation des organisations de producteurs accompagnées.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<p><b>Approuver une prolongation de 12 mois de la période opérationnelle du projet</b></p> <p>Approuver une prolongation de 12 mois de la période opérationnelle du projet afin de garantir une préparation adéquate de l'évaluation finale du PADES, une systématisation adéquate des informations et des leçons apprises et une capacité à consolider certains des résultats et à suivre la mise en œuvre des fonds de l'OFID.</p>	FIDA	05/2021
<p><b>Redéfinir la stratégie d'assistance technique du projet</b></p> <p>Redéfinir la stratégie d'assistance technique du projet pour inclure: i) le renforcement de la capacité de définir des itinéraires techniques agricoles; ii) garantir des méthodes techniquement adéquates de contrôle de la production; iii) définir un système de collecte cartographique permettant le suivi des interventions du projet et de leurs impacts (sociaux, environnementaux et économiques); iv) Assurer une capacité de collecte de données fiables et préparer les instruments pour l'évaluation finale du projet,);</p> <p>a) Révision du PTBA b) Définition des Termes de Référence c) Accompagnement dans la définition d'une liste restreinte garantissant une plus grande portée des partenaires potentiels</p>	UCP / FIDA	05/2021
<p><b>Conditionner l'appui à la production de semences horticoles à la présentation d'une stratégie consolidée</b></p> <p>Conditionner l'appui à la production de semences horticoles à la présentation d'une stratégie consolidée à moyen et long terme, justifiée / prouvée avec une capacité technique et une structure de mise en œuvre, détaillant comment l'appui PADES peut avoir une contribution après la fin du projet.</p>	UCP	05/2021
<p><b>Rechercher des partenariats avec l'IBAP ou d'autres institutions afin de mettre en œuvre un programme solide de restauration de mangrove</b></p> <p>Rechercher des partenariats avec l'IBAP ou d'autres institutions afin de mettre en œuvre un programme solide de restauration de mangrove d'ici la fin du projet.</p> <p>a) Identification des partenaires potentiels. Négociation d'un partenariat pour mettre en œuvre l'activité et assurer un suivi pendant une période minimale de 12 mois après le projet.</p>	UCP	06/2021
<p><b>Limiter l'intervention du projet aux interventions en cours dans le cadre des fonds RPSF</b></p> <p>Jusqu'en septembre 2022, limiter l'intervention du projet aux interventions en cours dans le cadre des fonds RPSF, des contrats déjà signés et au suivi des accords avec les partenaires de mise en œuvre. Attendre l'approbation du fonds additionnel pour redéfinir la nouvelle stratégie d'intervention.</p>	UCP	09/2022
<p><b>Suivi des indicateurs du cadre logique</b></p> <p>Organiser rapidement une enquête sur les effets du projet de 2017 à fin 2023 pour mieux orienter le pilotage et le suivi de la mise en œuvre des activités prévues pour la phase de PADES- extension.</p>	RSE	03/2024

## Axe de développement

Ciblage et portée

Note: 4

Notation précédente: 4

### Justification de la note

64. Le groupe cible du projet concerne les pauvres des communautés, organisées au sein d'associations et de groupements de producteurs. Il s'agit de riziculteurs (mangroves et bas-fonds), qui constituent la majorité de la population des villages ciblés, de femmes rurales cheffes de ménage sans ressource et de jeunes en majorité sans emploi. Le projet opère dans les régions de Quinara, Tombali et Bolama/Bijagos, avec un focus sur la dernière. Il n'existe pas encore de stratégie de ciblage. Au total, 4 629 bénéficiaires sur les deux filières (rizicole et maraîchère) sont touchés. En ce qui concerne le nombre total de bénéficiaires il est de 23 676 sur une cible totale de 45 000.



## Principaux problèmes

65. Si l'objectif global de PADES est de contribuer à la réduction de la pauvreté en créant les conditions pour le développement durable de l'économie rurale et le renforcement des capacités socio-économiques des communautés rurales de Tombali, Quínara et Bolama/Bijagós, son objectif de développement est de relancer la production agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire et la diversification des revenus dans les régions de Tombali, Quínara et Bolama/Bijagós. A cet effet 4629 bénéficiaires sur les deux filières (rizicoles et maraîchère) ont été touchés. En ce qui concerne le nombre total de bénéficiaires il est de 23 676 sur une cible totale de 45 000.
66. Les bénéficiaires du programme devraient être ciblés sur la base d'une stratégie de ciblage bien définie du PADES, respectant les critères spécifiques liés à la zone de projet, aux bassins de production, à l'intégration des femmes et des jeunes. Le ciblage direct et l'auto-ciblage n'ont pas encore permis d'atteindre les objectifs de 40% femmes et 42% de jeunes, les taux de réalisation étant respectivement de 37% pour les femmes et 25% pour les jeunes.
67. Le projet devra améliorer l'auto-ciblage basé sur les manifestations d'intérêt afin de favoriser la participation d'un nombre critique des plus vulnérables aux activités du projet.

## Égalité des sexes et participation des femmes

Note: 4

Notation précédente: 4

### Justification de la note

68. L'intégration de la thématique transversale du genre est toujours en progression. La participation des bénéficiaires issus des populations les plus vulnérables que sont les femmes et les jeunes aux activités du PADES connaît une évolution stable. Le projet, dans son processus de ciblage des ménages les plus pauvres a touché 1702 femmes soit 37% et 1160 jeunes (soit 25%). Le projet conduit plusieurs activités qui renforcent le leadership des femmes et participent à l'autonomisation des femmes (ciblage des groupements de femmes ou de groupements mixtes à dominance féminine, aménagement des sites avec clôture à proximité des maisons pour les activités maraîchères, formation à l'éducation financière appui à la mise en place des caisses de résilience). Les études socio-économiques qui doivent mettre en lumière les problématiques genre et guider les interventions ne sont pas encore disponibles mais ont été commissionnés. L'unité de Suivi Évaluation est capable de produire des données désagrégées Homme, Femme, jeunes. A ce jour, le projet a touché 23 676 bénéficiaires contre un objectif de 45 000, soit 52,61%. Parmi ces bénéficiaires, 10 557 (58,65%) sont des femmes (dépassant l'objectif de 40%) et 9 204 (48,70%) des jeunes (dépassant aussi l'objectif de 42%).

## Principaux problèmes

69. En partenariat avec l'Association des femmes économiquement actives (AMAE), le projet a formé et accompagné les femmes bénéficiaires du projet sur la caisse résilience et son importance pour la communauté. Le projet a renforcé les connaissances et les compétences des productrices dans la gestion de leurs fonds en créant des caisses résilience. Il a augmenté la capacité des femmes à prendre des décisions au sein de leurs associations et appuyé les productrices à mieux s'organiser et gérer leurs revenus au quotidien dans leurs communautés à travers de mise en œuvre de caisse résilience.
70. Les études socio-économiques qui doivent mettre en lumière les problématiques genre et guider les interventions sont en cours. Avec la stratégie de ciblage et genre, ces études doivent être finalisées au plus tard à la fin décembre 2023 afin de doter le projet des documents cadres qui vont gouverner son intervention dans les questions de genre.
71. Afin d'aider le projet à atteindre ses résultats de transformation des inégalités genre, le projet doit introduire la méthode *Gender Action Learning System* (GALS) en commençant par des visites d'apprentissage avec d'autres projets FIDA avancés dans le déploiement de la méthode GALS.
72. Pour ce qui concerne les infrastructures, les femmes sont principalement actrices majeures de la mise en valeur des sites aménagés (mangroves et bas-fonds rizicoles et, périmètres maraîchers) en particulier. Par conséquent, elles sont impliquées dans toutes les étapes du processus d'aménagement (études et exécution des travaux) en qualité de personnes ressources. Elles sont partie prenante des processus de consultation et d'intermédiation sociale dans le cadre des investigations socio-économiques en vue de la caractérisation et du dimensionnement des études. Durant les travaux, elles sont impliquées dans l'exécution des tâches qui n'exigent pas trop d'efforts physiques telles que le ramassage/collecte des matériaux, le puisage de l'eau, etc. De même, elles tirent avantage de l'exécution des travaux pour générer des revenus par la vente de nourriture et de boissons auprès des travailleurs.
73. En dehors des périmètres maraîchers où elles font l'exclusivité numérique (donc toutes membres des comités en charge de la gestion), les femmes sont présentes au sein des organes de gestion des sites de mangrove/bas-fonds aménagés, occupant surtout des postes tels que la trésorerie, le conseil, etc.
74. Le projet devra améliorer l'auto-ciblage basé sur les manifestations d'intérêt afin de favoriser la participation d'un nombre critique des femmes plus vulnérables aux activités du projet.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<b>Évaluer et documenter les effets du PADES sur les questions liées au genre</b> Évaluer et documenter les effets du PADES sur les questions liées au genre. Assurer une étude de qualité axée sur le genre pour compléter l'évaluation de l'impact du projet	UCP	12/2022

**Productivité agricole**

**Note: 4**

**Notation précédente: 4**

#### Justification de la note

75. La réhabilitation des sites rizicoles et maraîchers (avec dispositif d'encadrement), les formations techniques et organisationnelles, l'approvisionnement en semences et l'appui aux semenciers créent des conditions adéquates de production. Les sites aménagés vont bénéficier de ce dispositif et renforcer les volumes produits. Pour la productivité : (i) des taux d'exploitation de superficies aménagées varient de 89 à 93% ; (ii) des rendements du riz de bas-fonds qui passent de 1,64 à 3,5 t/ha (100% de la cible) et 3,96 t/ha (156% de la cible) pour le riz de mangrove qui était de 1,96 t/ha. Les volumes de riz produits passent de 5 320 à 32 708 tonnes en 2021 et 23 540 tonnes en 2022. Le volume total cumulé atteint 82 612 tonnes avec une croissance moyenne annuelle de 200 %. Les PM sont réhabilités, avec une diversité de produits maraîchers pour l'autoconsommation et la commercialisation.

#### Principaux problèmes

76. La maîtrise (provision et gestion) de l'eau agricole (qualité et quantité optimales) et la mise à disposition des terres arables aptes à la production agricole (tous deux étant des facteurs de production) sont les objectifs poursuivis par les interventions du PADES en matière d'aménagement (mangroves et bas-fonds pour la riziculture et périmètres maraîchers pour l'horticulture). Au total, dans la zone d'intervention du projet, près de 12 100 ha ont été aménagés en faveur de la riziculture (11 200 ha en mangrove et 890 ha dans les bas-fonds) et 45 ha pour le maraîchage. Pour les parcelles rizicoles, plus de la moitié des superficies ci-dessus, jadis abandonnées (en raison de la forte salinité des sols suite aux crues), ont ainsi été récupérées par la délimitation et la protection des sites au travers de la construction des digues de ceinture (sous forme de travaux de gros œuvre), pour limiter les inondations de sites par les eaux salées des crues. Au sein des périmètres maraîchers, les interventions du projet par la provision d'eau par des puits (à grand diamètre et tubés), la sécurisation physique des productions (par la pose des grillages métalliques), etc. ont en majorité contribué à améliorer la production et la productivité au sein des sites maraîchers. Cependant, des insuffisances persistent, qui limitent l'expression du potentiel agricole de ces sites et dont la correction permettra d'améliorer le niveau de production et de productivité : (i) insuffisance de l'eau dans les PM et ; (ii) amélioration de la gestion de l'eau au sein des parcelles des sites rizicoles par la construction des diguettes suivant les courbes de niveau.(iii) de la faiblesse du système d'encadrement avec pour conséquence l'absence de maîtrise des itinéraires techniques de production.
77. Les conséquences sont telles que les exploitants des périmètres réhabilités produisent de manière traditionnelle en dépit de l'existence de technologie et d'outils. La mise à disposition des semences améliorées sur les sites, qui devraient s'accompagner de formations pratiques adaptées, n'a pas été systématique et les quelques formations sur le SRI ont bénéficié à quelques responsables (12) des comités de gestion n'ont pas été diffusés suffisamment aux autres bénéficiaires. De même, il n'a pas été possible de trouver des outils ou manuels de formation harmonisée sur la production rizicole. L'absence d'équipement mécanisé de production et post-récolte limite fortement cette forme d'exploitation qui reste traditionnelle.
78. Par ailleurs, la mission note que les données de production et de productivité recueillies par le projet méritent une réévaluation plus rigoureuse.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<b>Agréger les données de production et productivité relatifs à production horticole 2021 / 2022</b> Agréger les données de production et productivité relatifs à production horticole 2021 / 2022	Responsable Composante	06/2022

<p><b>Inventorier les aménagements en production sous forme de fiches synoptiques avec cartes associées</b></p> <p>La maîtrise (provision et gestion) de l'eau agricole (qualité et quantité optimales) et la mise à disposition des terres arables aptes à la production agricole (tous deux étant des facteurs de production) sont les objectifs poursuivis par les interventions du PADES en matière d'aménagement (mangroves et bas-fonds pour la riziculture et périmètres maraichers pour l'horticulture). Au total, dans la zone d'intervention du projet, près de 12 100 ha ont été aménagés en faveur de la riziculture (11 200 ha en mangrove et 890 ha dans les bas-fonds) et 45 ha pour le maraîchage. Pour les parcelles rizicoles, plus de la moitié des superficies ci-dessus, jadis abandonnées (en raison de la forte salinité des sols suite aux crues), ont ainsi été récupérées par la délimitation et la protection des sites au travers de la construction des digues de ceinture (sous forme de travaux de gros œuvre), pour limiter les inondations de sites par les eaux salées des crues. Au sein des périmètres maraichers, les interventions du projet par la provision d'eau par des puits (à grand diamètre et tubés), la sécurisation physique des productions (par la pose des grillages métalliques), etc. ont en majorité contribué à améliorer la production et la productivité au sein des sites maraichers. Cependant, des insuffisances persistent, qui limitent l'expression du potentiel agricole de ces sites et dont la correction permettra d'améliorer le niveau de production et de productivité : (i) insuffisance de l'eau dans les PM et ; (ii) amélioration de la gestion de l'eau au sein des parcelles des sites rizicoles par la construction des diguettes suivant les courbes de niveaux.(iii) de la faiblesse du système d'encadrement avec pour conséquence l'absence de maîtrise des itinéraires techniques de production.</p> <p>Les conséquences sont telles que les exploitants des périmètres réhabilités produisent de manière traditionnelle en dépit de l'existence de technologie et d'outils. La mise à disposition des semences améliorées sur les sites, qui devraient s'accompagner de formations pratiques adaptées, n'a pas été systématique et les quelques formations sur le SRI ont bénéficié à quelques responsables (12) des comités de gestion n'ont pas été diffusés suffisamment aux autres bénéficiaires. De même, il n'a pas été possible de trouver des outils ou manuels de formation harmonisée sur la production rizicole. L'absence d'équipement mécanisé de production et post-récolte limite fortement cette forme d'exploitation qui reste traditionnelle.</p> <p>Par ailleurs, la mission note que les données de production et de productivité recueillies par le projet méritent une réévaluation plus rigoureuse.</p>	UCP	09/2022
<p><b>Assurer l'achèvement des travaux contractuels pour les périmètres horticoles inclus dans le projet</b></p> <p>Assurer l'achèvement des travaux contractuels pour les périmètres horticoles inclus dans le projet</p>	UCP	09/2022
<p><b>Définir un itinéraire technique d'intervention du PADES</b></p> <p>Dans le cadre du fonds additionnel, définir un itinéraire technique d'intervention du PADES (semences, gestion de l'eau, incitations à l'agriculture en saison sèche, amélioration de la fertilité des sols, lutte contre les problèmes phytosanitaires) et suivre sa mise en œuvre. La définition d'une stratégie d'intervention agronomique est centrale pour mobiliser l'équipe autour d'une stratégie commune et pouvoir contrôler ses effets.</p>	Responsable Composante	10/2022
<p><b>Conditionner l'appui à la production de semences horticoles à la présentation d'une stratégie consolidée à moyen et long terme</b></p> <p>Conditionner l'appui à la production de semences horticoles à la présentation d'une stratégie consolidée à moyen et long terme, justifiée / prouvée avec une capacité technique et une structure de mise en œuvre, détaillant comment l'appui PADES peut avoir une contribution après la fin du projet.</p>	UCP	12/2022
<p><b>Renforcer les capacités des bénéficiaires et mettre à niveau les ONG sur les itinéraires techniques de production rizicole et maraichers</b></p>	UGP	03/2024

<b>Elaborer des manuels des formations thématiques sur les itinéraires techniques de production et post récolte</b>	UGP	03/2024
<b>Renforcer les capacités des organisations des producteurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans de campagnes sur les sites aménagés</b>  Renforcer les capacités des organisations des producteurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans de campagnes sur les sites aménagés	UCP	03/2024
<b>Etablir un protocole/guide de collecte d'information sur la production au niveau des rizières et des périmètres maraichers</b>  Etablir un protocole/guide de collecte d'information sur la production au niveau des rizières et des périmètres maraichers ; (ii) former les responsables des antennes, les prestataires (ONG), les comités de gestion des rizières (CGB) et les périmètres maraichers (CGP) sur cette méthodologie ; (iii) assurer au niveau des antennes une supervision avec un plan bien calé sur la phase de récolte.	UCP	03/2024
<b>Dans le cadre du financement additionnel, introduire des prestations de service pour la mécanisation des opérations avec l'usage de la traction animale et/ou motorisée (bas-fonds)</b>  Dans le cadre du financement additionnel, introduire des prestations de service pour la mécanisation des opérations avec l'usage de la traction animale et/ou motorisée (bas-fonds)	UCP	06/2024

**Nutrition**

**Note: 4**

**Notation précédente: 4**

#### Justification de la note

79. Comme contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des cibles, le PADES a aménagé des PM pour accroître les quantités/volumes et la diversité des produits. Il s'est agi surtout de lever les contraintes liées à l'indisponibilité en eau (quantité et qualité suffisante) et d'insuffisance de terres cultivables. Au total, 45 ha ont été aménagés, avec quelques contraintes persistantes en matière d'indisponibilité en eau sur des sites. Le PADES a aussi signé une convention de 175 512 000 F CFA avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour faciliter l'acquisition de produits locaux afin d'approvisionner les cantines scolaires dans sa zone d'intervention en 2023.

**Adaptation aux changements climatiques**

**Note: 4**

**Notation précédente: 3**

#### Justification de la note

80. Le projet vise la résilience climatique des bénéficiaires à travers l'amélioration des systèmes de gestion de l'eau, techniques de production, valorisation de la production et l'accès aux marchés. Il a procédé à l'évaluation ciblée d'adaptation climatique pour approfondir les risques climatiques et a identifié les meilleures options d'adaptation des bénéficiaires et de leurs modes de production. Les documents du PESEC ont été mis à jour dans le cadre de la prorogation du projet pour l'extension avec les fonds additionnels FIDA 12, notamment, le cadre de gestion environnemental et social (CGES), l'analyse des risques et vulnérabilité, le plan de gestion environnemental et social (PGES). Quelques mesures de ce plan ont été retenues et exécutées dans les phases qui ont précédé l'extension du projet avec les fonds FIDA 12.

#### Principaux problèmes

81. Le projet a établi une convention avec la DGFF et l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP) pour l'appui technique et le suivi pour la restauration des berges avec des palmiers et d'autres espèces forestières en amont et en aval des rizières de bas-fonds et de mangrove. Cependant, la mission précédente avait noté que l'approche du projet n'a pas bien intégré la démarche d'adaptation au changement climatique. Cette situation n'a pas évolué. Il n'y a pas d'informations enregistrées sur la démarche technique et les zones restaurées.
82. Le SS&E du projet a bien suivi les interventions réalisées pour améliorer le système d'évacuation des eaux et réhabiliter les digues de protection des parcelles dans les rizières, mais il ne dispose pas encore d'une cartographie avec les informations sur la nature des interventions réalisées et sur la situation des périmètres à mettre en valeur. Cet outil est un atout pour mieux suivre les progrès et identifier les options techniques d'aménagement pour la gestion de l'eau.
83. Les risques de réduction de la disponibilité de l'eau dans les aquifères en raison du changement climatique, a été partiellement pris en considération par le projet, avec l'introduction de systèmes de pompage solaire dans les périmètres horticoles afin d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau.
84. L'élaboration d'un plan de gestion simplifié (PGS) vise l'organisation du territoire de production intégrant tous les éléments du paysage et les différents intérêts des utilisateurs des ressources naturelles dans la zone. L'adoption de cette démarche comme

préalable à l'intervention dans les zones de production, démontre qu'il y a une préoccupation d'améliorer l'approche adaptation climatique des interventions.

## b. Durabilité et transposition à plus grande échelle

<b>Institutions et participation à l'élaboration des politiques</b>	<b>Note: 4</b>	<b>Notation précédente: 4</b>
---	----------------	-------------------------------

### Justification de la note

85. Le PADES apporte des appuis institutionnels aux structures étatiques (INPA, DGRH, DGIDR, DGFF, etc.) centrales et régionales qui l'accompagnent dans l'exécution des activités ciblées, suivant leurs missions régaliennes. Par ailleurs, sa contribution directe aux institutions et politiques nationales pourrait être améliorée, quand on considère les opportunités existantes dans les secteurs de la production, du développement des infrastructures, de la commercialisation.

### Principaux problèmes

86. Dans le cadre des activités liées au développement des infrastructures, plusieurs opportunités existent, qui permettent au PADES de contribuer de manière significative à la consolidation institutionnelle et à l'élaboration des politiques nationales. Des efforts considérables ont été faits, relevant de l'organisation des bénéficiaires sous forme d'Association d'usagers en vue de la gestion des infrastructures exécutées, par la création de CITEP (le long des pistes rurales) et comités de gestion (sites aménagés). Cependant, ces derniers ne disposent pas encore d'identité juridique et/ou ne sont pas rattachés à des entités juridiquement reconnues. Ces associations d'usagers mises sur pied sont supposées, en tant qu'entité de base dans l'organisation de la dynamique et la responsabilisation paysanne, bénéficier d'une existence juridique qui leur permettent de jouer librement leurs rôles et assurer leurs responsabilités pendant et surtout après l'achèvement du projet. La Guinée-Bissau ne dispose pas de cadre légal (politique, stratégie, etc.) en matière d'entretien durable des infrastructures rurales de production et de commercialisation. La mise sur pied de ces structures de base fonctionnelles, pour la gestion des investissements ciblés par le PADES, devrait être une contribution ou une opportunité pour enclencher une réflexion nationale sur la question de la durabilité des infrastructures. Les acquis et réalisations du projet devraient donc être capitalisés à cet effet.
87. En ce qui concerne, la production et la productivité, la performance des filières promues (Riz et horticulture) repose certes sur des infrastructures mais surtout aussi sur la performance des structures d'encadrement sensées accompagner la mise en valeur durable de ces investissements par et au profit des petits producteurs regroupés dans des formes d'organisation durables. La faiblesse constatée à ce niveau interroge les partenaires et l'état sur la nécessité d'un renforcement de capacités plus concret des structures étatiques.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<p><b>Faire signer les conventions d'assistance technique par les structures de l'Etat</b></p> <p>Faire signer les conventions d'assistance technique par les structures de l'Etat en charge du domaine qui vont à leur tour désigner un cadre comme point focal qui va rendre compte de sa structure. Demander à faire remplacer ce point focal tous les 2 ou 3 ans afin d'éviter de tomber dans l'immobilisme et avoir un autre regard sur l'évolution des chantiers et garder le dynamisme.</p>	UCP	12/2022
<p><b>Dans le cadre du financement additionnel, développer une stratégie de plus grande implication des services techniques des directions régionales de l'Agriculture et de plus grande mobilisation de leurs techniciens pour les activités du projet</b></p>	UCP	12/2022

<b>Établissement de partenariats</b>	<b>Note: 4</b>	<b>Notation précédente: 4</b>
--------------------------------------	----------------	-------------------------------

### Justification de la note

88. Dans l'exécution de ses activités, le projet développe des partenariats avec diverses entités étatiques et non étatiques dans les domaines de la recherche (INPA), la supervision des activités d'aménagement des sites (DGIDR, DGFF, DGRH) et la réhabilitation des pistes (DGIT), l'appui aux itinéraires techniques agricoles (DRA), la formation académique et fonctionnelle (CEFA, GDEANF), les questions post-récoltes (PAM), la gestion de la biodiversité (IBAP) et la production semencière (réseau de producteurs semenciers). Le partenariat avec le secteur privé et la société civile (organisations paysannes) dans la perspective de la problématique post-récolte et la mise en marché n'est pas encore amorcé. Ce dernier contribuera à la durabilité des activités de production.

### Principaux problèmes

89. Le partenariat avec la direction de l'alphabétisation a permis d'engager des résultats importants très appréciés des bénéficiaires qui ont été alphabétisés à travers les centres d'Alphabétisation mis en place. Le PADES s'est appuyé sur le partenariat stratégique avec l'INPA pour soutenir et faciliter l'accès aux semences améliorées des producteurs et contribuer à la mise en place de réseau de producteurs semenciers dans le paysage Sao Guinéen ce qui contribue à réduire l'importation du riz et asseoir les bases du système semencier durable. Pour certains, ce partenariat a permis une meilleure connaissance du monde

des projets. Pour d'autres, l'opportunité leur a été donnée de pouvoir nouer des liens avec les producteurs et mener des activités de recherche développement (INPA).

90. Pour l'exécution des activités liées au développement des infrastructures, le projet a établi des partenariats sous forme de conventions avec : (i) la Direction Générale des Ressources Hydriques, DGRH (réalisation des études ; élaboration de DAO et participation à la sélection des entreprises pour les travaux d'aménagement des PM) ; (ii) la Direction générale de l'ingénierie et du développement rural, DGIDR (participation au processus de sélection des entreprises et supervision des travaux d'aménagement de sites rizicoles) ; (iii) la Direction générales de faune et de la forêt, DGFF (mise en place des espaces forestiers dans les bassins versant de mangroves).
91. Sur la base des visites de terrain et des échanges menées, la performance de ces structures dans le cadre de ce partenariat avec le projet reste mitigée, bien que leurs contributions relèvent des rôles régaliens qui sont les leurs. Les critères d'évaluation des tâches liées aux conventions ne permettent pas d'apprécier et d'évaluer de manière objective et substantielle les performances et apports de ces STE, et se limitent à la réalisation des activités listées. Un tel partenariat devrait en revanche s'appuyer sur des conventions basées sur la qualité et la durabilité des résultats issus des activités.
92. Le PADES s'est particulièrement distingué par le nombre important de partenaires avec lesquels des activités particulièrement d'accompagnement à la mise en œuvre des aménagements, leur valorisation et mise en marché et autres ont été conduites. Au moins sept Directions Techniques Ministérielles sont impliquées dans le partenariat avec le PADES à travers des conventions. Des missions sont souvent effectuées de même que des rapports sont produits, mais les interventions ont souvent eu peu d'influence donc d'impacts sur les activités du projet. Cette faiblesse est relevée sur tous les services techniques et particulièrement dans le domaine de la vulgarisation agricole où le système d'encadrement de proximité supervisé pourtant par les Directions techniques décentralisées, peine à faire appliquer des itinéraires techniques homologués par les bénéficiaires des ZIP. Les causes de ce dysfonctionnement sont à rechercher au niveau des faiblesses des ressources tant humaines que financières évoquées par ces structures techniques publiques importantes mais aussi des problèmes organisationnels. Fort de ce constat, la mission recommande d'envisager ou d'intégrer la mise à niveau et ou le perfectionnement du personnel des différentes Direction techniques de l'Etat dans les perspectives d'amélioration de l'offre de service public indispensable dans le développement du pays.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<p><b>Promouvoir une systématisation de l'expérience de collaboration avec les ONG partenaires du PADES</b></p> <p>Promouvoir une systématisation de l'expérience de collaboration avec les ONG partenaires du PADES, évaluant leur performance et favorisant la réflexion sur les résultats du partenariat</p>	UCP	09/2022
<p><b>Promouvoir une systématisation de l'expérience de collaboration avec les ONG partenaires du PADES</b></p> <p>Promouvoir une systématisation de l'expérience de collaboration avec les ONG partenaires du PADES, évaluant leur performance et favorisant la réflexion sur les résultats du partenariat</p>	UCP	09/2022
<p><b>Définir des termes de référence détaillés pour les futures conventions à signer avec les ONG et autres partenaires de mise en œuvre</b></p>	UCP	10/2022
<p><b>Définir des termes de référence détaillés pour les futures conventions à signer avec les ONG et autres partenaires de mise en œuvre</b></p>	UCP	10/2022

**Capital humain et social et autonomisation**

**Note: 4**

**Notation précédente: 4**

#### Justification de la note

93. Le projet a formé et accompagné les femmes sur la gestion de la caisse résilience et son importance pour la communauté, dans le cadre des activités de renforcement des capacités des Associations d'usagers (AU). Le projet a ainsi renforcé les connaissances et les compétences des productrices dans la gestion de leurs fonds, augmenté la capacité des femmes à prendre des décisions au sein de leurs associations et appuyé les productrices à mieux s'organiser et gérer leurs revenus au quotidien. Il est noté une forte présence et responsabilisation des femmes et des jeunes dans les organes dirigeants des OP en place ainsi que dans les différents comités mis en place au niveau local (Comités de ciblage, comité de gestion des aménagements, comités de Comité Inter-villageois d'Entretiens des pistes, etc.). Les ateliers bilans, activités préparatoires de ciblage, réunions de concertation organisées par le projet et impliquant les communautés ont constitué également des occasions de forte participation féminines et jeunes et leur contribution aux processus décisionnels.

#### Principaux problèmes

94. Le projet est intervenu dans le secteur de la production végétale à travers les formations. Les formations dispensées ont permis également d'améliorer les compétences locales dans plusieurs domaines (production agricole, multiplication de semences,

gestion des ressources naturelles, etc.). Le processus de renforcement des capacités des STD (même s'il n'est pas optimum) et l'expérience acquise par les ONG de mise en œuvre sont également des acquis majeurs du fait qu'ils ont permis de doter ces structures de compétences nouvelles notamment en matière de nouvelles approches et méthodologies de développement et de promotion de filières agricoles. La mise en place de certains équipements (Pirogue motorisé, tricycle, décortiqueuse) a induit de nouvelles formes d'organisation, de gestion et même d'emplois dans la zone d'intervention du projet.

95. Bien que les AU constitués disposent de procès-verbaux de constitution, elles ne sont pas déclarées dans les registres des autorités locales (Gouvernorat et sous-préfecture) en vue de leur officialisation. Avant l'aboutissement du processus de reconnaissance officielle qu'elles ont entamé (en cours), avec l'introduction des demandes d'agrément auprès de l'administration locale, elles opèrent sous le statut d'organisation informelle ce qui entrave leur adhésion et représentativité au niveau régional ou national.
96. Le PADES a pris l'option, après la mission de supervision conjointe entre le Gouvernement et FIDA, de continuer à aider à l'installation des OPB à l'échelle des sites aménagés pour assurer efficacement leur exploitation. A cet effet, les ONG et l'équipe technique de PADES ont animé des séances de sensibilisation, d'information, d'éducation et de formation sur l'esprit associatif dans les groupements de producteurs. Ensuite, ils les ont aidés à se structurer, à élaborer leurs statuts et règlement intérieur ainsi que les règles de gestion des aménagements et à mettre en place démocratiquement leurs différents organes. A date, 47 AU (CGB/CGP), dotés d'organes de gouvernance sont mis en place autour des périmètres aménagés conformément à leurs statuts et règlement intérieur.
97. Pour la réhabilitation dite « traditionnelle » des sites rizicoles (mangroves et bas-fonds), le projet a opté pour une intervention suivant l'approche Haute intensité de main d'œuvre (HIMO), qui exige l'implication d'un grand nombre de bénéficiaires (hommes et femmes) dans l'exécution des travaux. Le recours à cette approche par le projet a énormément contribué à l'autonomisation des bénéficiaires par le renforcement de leurs capacités en matière d'aménagement de ce type de site pour la riziculture. Ces derniers maîtrisent désormais le processus de réhabilitation et sont à même de réaliser les travaux d'entretien des digues de protection. En plus des capacités (savoir-faire) renforcées, les bénéficiaires ont généré des revenus supplémentaires qui leur permettent de répondre à d'autres besoins en matière de moyen d'existence.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<b>Assister les Associations d'usagers à s'enregistrer auprès des autorités locales</b>	UGP	12/2024

**Qualité de l'engagement et retour d'information du groupe cible du projet**

**Note: 4**

**Notation précédente: 4**

#### **Justification de la note**

98. Le PADES devra élaborer un mécanisme de gestion des plaintes, et l'opérationnaliser afin de permettre aux groupes cibles de faire un retour d'information. En matière d'évaluation, des Enquêtes d'évaluation rapide (ERB) par les bénéficiaires sont prévues et devraient être régulièrement réalisées sur des thématiques en lien avec l'évolution des activités sur le terrain. En effet après la RMP, aucune évaluation rapide par les bénéficiaires n'est réalisée jusqu'ici dû au volume des tâches à accomplir par le RSE. L'évolution des indicateurs d'évaluation d'effets à court terme est documentée par les résultats des enquêtes est mentionnée dans les rapports. Ce dispositif d'évaluation et de gestion des plaintes et des compensations devra rapidement être opérationnalisé.

**Adaptabilité des prestataires de services**

**Note: 4**

**Notation précédente: 4**

#### **Justification de la note**

99. Le PADES devra élaborer un mécanisme de gestion des plaintes, et l'opérationnaliser afin de permettre aux groupes cibles de faire un retour d'information. En matière d'évaluation, des Enquêtes d'évaluation rapide (ERB) par les bénéficiaires sont prévues et devraient être régulièrement réalisées sur des thématiques en lien avec l'évolution des activités sur le terrain. En effet après la RMP, aucune évaluation rapide par les bénéficiaires n'est réalisée jusqu'ici dû au volume des tâches à accomplir par le RSE. L'évolution des indicateurs d'évaluation d'effets à court terme est documentée par les résultats des enquêtes est mentionnée dans les rapports. Ce dispositif d'évaluation et de gestion des plaintes et des compensations devra rapidement être opérationnalisé.

#### **Principaux problèmes**

100. Dans le cadre de l'exécution des activités liées au développement des infrastructures, le PADES a eu recours aux prestataires de services pour les études (bureaux d'études et consultants individuels) et les travaux (entreprises), tous sélectionnés sur la base de la compétitivité. Les études techniques détaillées ont été réalisées par un consultant recruté à travers un appel d'offres national. La performance de ces derniers est jugée globalement satisfaisante par le personnel du projet. La mission note : (i) la récurrence des avenants aux contrats (correction des manquements liés à la qualité des études) ; (ii) les dépassements de délais d'exécution par les entreprises ;

101. En ce qui concerne les activités de diversification agricole, beaucoup d'efforts restent à faire en matière d'appui et d'encadrement aussi bien par les ONG prestataires de services que par les Directions régionales de l'agriculture impliquées. Les constats et observations sur le terrain mettent en évidence le besoin d'une mise à niveau de l'encadrement dans le domaine des bonnes pratiques afin de relever de manière harmonieuse le niveau des petits producteurs qui exploitent ces aménagements pour une plus grande performance des filières rizicoles et maraîchères. Les appuis et accompagnement déployés devraient dépasser le cadre du simple suivi réalisé et acté par les conventions avec les STD comme c'est le cas afin de parvenir à impulser une dynamique de progression qualitative et quantitative en matière de vulgarisation agricole en faveur de ces filières.

**Gestion de l'environnement et des ressources naturelles**

**Note: 4**

**Notation précédente: 3**

#### **Justification de la note**

102. Une Assistance technique internationale est engagée pour actualiser les documents de gestion environnementale en accord avec un consultant national en cours de recrutement. Des 927 ha de bassins versants en zone de mangrove prévus, 343 ha ont été aménagés (37%), dans le cadre d'une convention avec la Direction Générale des Forêts et l'Institut de la Biodiversité Aires Protégées. La superficie correspondante de mangrove restaurée n'est pas disponible. La précédente mission a considéré que les questions environnementales n'ont pas été bien observées par le projet. La situation n'a pas été améliorée. Il n'a pas été possible de confirmer que les activités de protection et restauration réalisées par la DGF ont été bien menées. Le projet n'a pas un plan de restauration, une proposition de la démarche technique, et les informations sur les superficies restaurées.

#### **Principaux problèmes**

- La note PESEC a été actualisée en juillet 2022 au moment de la prorogation du projet ;
- Le projet a rencontré des difficultés pour aborder et intégrer les questions environnementales contenues dans les analyses du PESEC. Cependant, un Cadre de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique du projet a été élaboré de manière participative en février 2023 ;
- Les partenaires de mise en œuvre n'étaient pas sensibles et aptes à mettre en œuvre l'approche environnementale mais des actions de renforcement des capacités PESEC sont en cours depuis septembre 2023;
- Les actions du PGES ne sont pas prises en compte dans la planification des actions et, par conséquent, n'ont pas été incluses dans le PTBA précédent ;
- Le système de suivi des zones reboisées n'était pas abouti parce que, selon la DGFF, l'implication des bénéficiaires et des organisations de base dans le suivi des activités n'a pas fonctionné comme prévu. Cette situation relève la fragilité des institutions de l'État, partenaires du projet.

103. Malgré les difficultés et faiblesses des services techniques de l'État partenaires, le projet s'est efforcé de mener des actions de protection et de gestion des ressources naturelles. Il était possible de confirmer quelques actions de restauration de mangrove réalisées à travers la convention avec l'IBAP.

104. Le PTBA 2023, prend en considération des questions environnementales identifiées dans les documents du PESEC actualisé cette année.

105. La prorogation du PADES vient de démarrer, et l'UGP a déjà signé les conventions avec les ONG prestataires. Dès maintenant il est recommandé de réévaluer le protocole de collaboration avec les institutions étatiques (DGF, IBAP) et prestataires de services (ONG), pour introduire les améliorations nécessaires dans les TdRs des conventions, afin d'assurer : - un service technique plus performant et efficace, une proposition d'un itinéraire technique de gestion des ressources naturelles plus robuste, une implication de tous les acteurs concernés (ONG, bénéficiaires, BPO).

106. Également, il est important d'inclure l'obligation de mettre à disposition du SS&E les données produites en temps utile dans les clauses des livrables.

107. Promouvoir une réflexion sur la stratégie d'intervention pour la restauration des bassins versants dans les bas-fonds et restauration des mangroves dans les zones dégradées ou menacées en raison de l'expansion des rizières de mangrove (bolanha).

108. Profiter des expériences d'autres projets en cours dans le pays pour promouvoir cette réflexion afin de générer des connaissances et d'échanger des expériences sur ces stratégies.



<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<b>Dans le cadre du fonds additionnel en cours de négociation, envisager la réalisation d'études d'impact environnemental sur toutes les interventions d'infrastructures à réaliser</b>	UCP	12/2022
<b>Promouvoir une réflexion sur la stratégie d'intervention pour la récupération des mangroves et de récupération des zones de mangroves</b>  Écosystèmes – Promouvoir une réflexion sur la stratégie d'intervention pour la récupération des mangroves et de récupération des zones de mangroves détruites ou menacées en raison de l'expansion des zones de Bolanha à la limite des bras du fleuve. Promouvoir cette réflexion avec d'autres projets en cours dans le pays afin de générer des connaissances et d'échanger des expériences sur ces stratégies.	UCP	12/2023
<b>Élaborer de manière participative des plans d'aménagement et de gestion durable des rizières de bas-fonds et de mangrove et de leurs micro-bassins versants</b>  L'action consistera à organiser les terroirs de production agricole en fonction des enjeux agronomiques, environnementaux et sociaux. Définition des limites territoriales, identification des aptitudes à la production des différents écosystèmes, besoins en matière de gestion de l'eau, protection des captages et des berges en aval, bonnes pratiques et itinéraires techniques.	UCP	03/2024

**Stratégie de retrait**

**Note: 3**

**Notation précédente: 3**

#### **Justification de la note**

109. La mission note l'implication des structures communautaires mises en place et la formation des CDIT qui sont des organes de gouvernance locale qui assurent la promotion du développement durable dans les villages/Tambaca. A cet effet, en lien avec les Association d'usagers (AU) constitués de CGP, de CGB et de CITEP, le réseau des producteurs semenciers, les centres d'alphabétisation, (14) et ces structures sont dans un processus d'accompagnement censés leur permettre de survivre et de conduire par eux même leurs missions post- projet. Théoriquement le suivi des activités agricoles dans les périmètres rizicoles et maraîchers sont reversés aux Directions techniques. Le projet met en œuvre des activités et des actions qui participent et contribuent à sa stratégie de sortie. L'élaboration en cours du document de stratégie de sortie devra capitaliser sur ce qui est actuellement fait par le projet.

#### **Principaux problèmes**

110. Les structures locales mises en place bien que dotées d'organes et d'outils de gouvernance (statuts et règlements intérieurs) n'ont pas une base légale officielle et présentent de ce fait une fragilité critique qui laissent planer des doutes quant à leur capacité de survie dans la période post-projet. Le transfert réussi des avoirs en ce qui concerne les investissements de production reposeront entièrement sur ces communautés locales qui devront démontrer toute leur capacité pour les exploiter et les entretenir. Ce qui n'est pas évident au regard des nombreux constats d'abandon d'aménagement réalisés par l'état ou les programmes passés.

111. La mission note en plus, une faible implication de l'administration publique locale dans la stratégie de retrait du projet même s'il a été relevé leur implication dans le pilotage des Comités de Concertation régionale qu'elle préside en lien avec les Directions Régionales Techniques. Au niveau de l'exploitation des AHA et des périmètres maraîchers la mission n'a pas relevé de stratégie particulière de retrait du projet même si au niveau régional les Services techniques ont marqué leur présence dans les suivis actés par des conventions. Ces suivis sont réalisés et soutenus par le projet.

112. Pour ce qui concerne le développement des infrastructures, la stratégie de retrait du PADES s'appuie sur : (i) l'implication et la capacitation des bénéficiaires et ; (ii) l'implication des services techniques de l'Etat, STE (Ingénierie et développement rural pour les aménagements, et travaux public et infrastructures pour les pistes rurales). Les deux piliers étant des structures pérennes. De nos jours, même si les comités de gestion regroupant les bénéficiaires sont formés au sein des périmètres (rizicoles et maraîchers) et le long des pistes réhabilitées, leurs capacités restent très limitées dans la perspective des rôles/responsabilités qui leur sont confiés en vue de la gestion des investissements réalisés. Il est alors indispensable de procéder au renforcement des capacités de ces structures paysannes dans tous les domaines (administratif, managérial, financier, techniques, etc.) de leur fonctionnement. Quant aux services techniques de l'Etat, leur implication dans le processus de développement des infrastructures permet de garantir : (i) le respect des normes et standards nationaux ; (ii) l'harmonisation des approches ; (iii) la synergie des actions entre les différentes parties prenantes du développement et les partenaires techniques et financiers. Cependant, une évaluation de cette implication faite par la mission (par le biais du niveau de fonctionnement des groupes paysans mis sur pied et de la maîtrise de leurs rôles/responsabilités) permet de noter une faible efficacité et efficience de l'appui de ces STE. Les comités de gestion au sein des périmètres rizicoles ne sont pas spécialisés et dédiés à la gestion des

aménagements (ouvrages et eau) uniquement, mais gèrent aussi les aspects de mise en valeur. Quant aux Comités inter-Tabanca d'entretien des pistes (CITEP), la mission a noté beaucoup de volonté et d'initiatives (collecte des fonds pour le financement des travaux) endogène, cependant ils présentent beaucoup de tares en rapport avec leurs rôles techniques (formation, équipement, etc.).

113. Le Projet dispose d'un document relatif à la stratégie de retrait. En attendant qu'un document de stratégie soit validée, la mission a bien apprécié le niveau d'implication des structures communautaires mises en place et la formation des CIDT qui sont des organes de gouvernance locale qui assurent la promotion du développement durable dans les villages /Tambaga. En lien avec les AU composés par les CGP, des CGB et les CITEP, le réseau des producteurs semenciers, les centres d'alphabétisation, (14) et ces structures sont dans un processus d'accompagnement censé leur permettre de survivre et de conduire par eux même leurs missions post- projet. Théoriquement le suivi des activités agricoles dans les périmètres rizicoles et maraîchers sont reversés aux Directions techniques.
114. Bien que dotées d'organes et d'outils de gouvernance (statuts et règlements intérieurs), les structures locales mises en place n'ont pas une base légale officielle et présentent une fragilité critique qui laisse planer des doutes quant à leur capacité de survie dans la période post-projet. Le transfert réussi des avoirs en ce qui concerne les investissements de production reposeront entièrement sur ces communautés locales qui devront démontrer toute leur capacité pour les exploiter et les entretenir. Ce qui n'est pas évident au regard des nombreux constats d'abandon d'aménagement réalisés par l'état ou les programmes passés.
115. La mission note en plus, une faible implication de l'administration publique locale dans la stratégie de retrait du projet même s'il a été relevé leur implication dans le pilotage des Comités de Concertation régionale qu'elle préside en lien avec les Directions Régionales Technique. Au niveau de l'exploitation des AHA et des périmètres maraîchers, la mission n'a pas relevé de stratégie particulière de retrait du projet même si au niveau régional les Services techniques ont marqué leur présence dans les suivis actés par des conventions. Ces suivis sont réalisés et soutenus par le projet.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<b>Revoir la stratégie de réalisation des champs écoles paysans</b> Revoir la stratégie de réalisation des champs écoles paysans en la remplaçant par un ensemble de formations dans des domaines bien définis; a) Définition de domaines de formation b) Identification claire des bénéficiaires c) Définition d'une stratégie pour impliquer les ONG dans le processus.	UCP	05/2021
<b>Mettre en œuvre les fonds OFID d'ici 2022</b> Mettre en œuvre les fonds OFID d'ici 2022, en présentant un nouveau plan d'exécution des fonds pour 2022. a) Négociation avec l'OFID b) Plan de financement proposé (PTBA 2021 et 2022)	UCP / FIDA	05/2021
<b>Accompagner les ONG et l'équipe projet dans la définition d'un plan de travail détaillé au niveau de l'ingénierie sociale</b> Accompagner les ONG et l'équipe projet dans la définition d'un plan de travail détaillé au niveau de l'ingénierie sociale, d'ici la fin du projet.	UCP / FIDA	12/2021
<b>Développer une stratégie pour soutenir la légalisation des terres</b> Développer une stratégie pour soutenir la légalisation des terres conformément à la réglementation foncière récemment approuvée (en particulier dans le cas des champs horticoles collectifs).	UCP	12/2021
<b>Renforcer le suivi des structures associatives créées par le projet, les légalisant et définissant un plan de renforcement/formation sur toute la période couverte par le financement additionnel</b>	UCP	09/2022
<b>Jeune entrepreneuriat rural - le projet soutiendra des initiatives à petite échelle avec un financement de lancement pour des projets sociaux qui puissent fournir aux communautés locales un service social et axé sur le marché</b>	UCP/FIDA	10/2022
<b>Stratégie de sortie du projet Elaborer et valider la stratégie de sortie du projet</b>	UCP	03/2024

**Potentiel de reproduction à plus grande échelle**

**Note: 4**

**Notation précédente: 4**

#### **Justification de la note**

116. Le PADES a mis en œuvre plusieurs actions qui ont un potentiel certain de reproduction à grande échelle. Il s'agit particulièrement de l'alphabétisation fonctionnelle; l'aménagement des périmètres rizicoles (promotion de riziculture de mangrove), l'innovation à travers l'adoption d'une démarche communautaire d'alimentation et de gestion d'un système d'information sur le marché (SIM). Dans le cadre de la capitalisation et la gestion des savoirs du projet, ces thématiques doivent faire l'objet d'attention afin de capter et assurer une documentation sur les étapes de leurs mises en œuvre (documentation à la fois du processus et des résultats). De même les leçons apprises de l'approche « faire-faire » mettant au centre des interventions des ONG locales mérite d'être suivi de près pour en ressortir les éléments potentiels pouvant être répliqués à grande échelle.

#### **Principaux problèmes**

117. La méthodologie d'aménagement des espaces rizicoles dans les mangroves est considérée comme largement acquise par le PADES. Il s'agit d'un savoir-faire endogène pratiqué de manière traditionnelle à petite échelle, et qui a été modernisée. Celle-ci obéit à des logiques basées sur la dynamique hydraulique mettant ensemble les flux et les reflux des eaux salées des mangroves. Il s'agit d'une technique que le PADES pourrait capitaliser au sein et en dehors du pays, sur d'autres régions à mangroves. Cette innovation permet de récupérer d'importantes surfaces cultivables jadis abandonnées, dont la mise en valeur contribue à l'accroissement de la production et de la productivité du riz en particulier.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<p><b>Définir comme priorité la réalisation d'études de diagnostics hydro-agricoles et de plans de gestion hydro-agricole</b></p> <p>Définir comme priorité la réalisation d'études de diagnostics hydro-agricoles et de plans de gestion hydro-agricole comme point de départ des actions à mener. Associer une cartographie détaillée comme élément central du système de planification et de contrôle de ce type d'intervention</p>	UCP	10/2022
<p><b>Assurer que la convention avec la Direction Général pour l'Alphabétisation inclus des ressources suffisants</b></p> <p>Assurer que la convention avec la Direction Général pour l'Alphabétisation inclus des ressources suffisants pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élaboration des manuels niveaux 2 et 3, intégrant des questions transversales comme le genre, questions liée aux changements climatiques et l'environnement ou les droits humains</li> <li>- Ressources pour ateliers de validation techniques des manuels</li> <li>- 2 formations annuelles aux formateurs au lieu d'une par manuel développé</li> </ul>	UCP	10/2022
<p><b>Intensifier le partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial</b></p> <p>Intensifier le partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial (initié par le biais du RPSF) en engageant les producteurs locaux dans le programme d'alimentation scolaire. Cela permettra de soutenir les producteurs, depuis la production jusqu'à la commercialisation, ce qui représente un mécanisme important pour renforcer les coopératives/associations locales</p>	UCP/FIDA	10/2022
<p><b>Etendre la réhabilitation des routes rurales et, dans les îles Bijagós, l'opérationnalisation des navires cogérés qui puissent soutenir l'accès aux marchés pour les bénéficiaires du projet.</b></p>	UCP/FIDA	10/2022
<p><b>Étendre l'intervention aux îles de l'Archipel des Bijagós, en axant l'intervention sur l'accès aux marchés, le soutien à la production de riz de bas-fonds, l'horticulture et l'entrepreneuriat des jeunes ruraux.</b></p>	UCP	10/2022
<p><b>Constituer un comité technique d'appui à l'UCP</b></p>	UCP	12/2022
<p><b>Réhabilitation des mangroves et des bas-fonds</b></p> <p>Réhabilitation des mangroves et des bas-fonds - le financement additionnel devrait s'appuyer sur les résultats du PADES et consolider l'intervention dans chacune des communautés sélectionnées, à travers des plans de gestion agricole et hydrologique qui puissent guider l'intervention dans les sites sélectionnés et promouvoir des modèles de gestion résilients au climat qui pourront constituer de bonnes pratiques à reproduire à la fin du projet</p>	UCP	12/2023
<p><b>Finaliser correctement les aménagements engagés avec l'aménagement parcellaire approprié et participatif des usagers de l'eau et de la terre</b></p>	UCP	12/2023

### c. Gestion du projet

Qualité de la gestion du projet

Note: 4

Notation précédente: 4

#### Justification de la note

118. Les performances en gestion du PADES sont satisfaisantes. Les sessions annuelles du Comité de pilotage et semestrielles régionales du Comité de suivi technique du projet se tiennent de manière régulière. Les réunions de coordination hebdomadaires internes du projet permettent au staff de s'auto-évaluer et celles trimestrielles avec les partenaires d'exécution visent à apprécier les réalisations. La gestion du projet est basée sur les résultats attendus du cadre logique. Le projet est doté de tous les outils de gestion et le personnel clé impliqué dans l'exécution des activités est stable et compétent.

#### Principaux problèmes

119. La tenue des réunions des organes de management est effective et régulière. Les réunions hebdomadaires de coordination permettent de faire le bilan les perspectives des activités hebdomadaires, afin de comprendre les défis et atteindre les résultats

ciblés et prendre des décisions concernant le blocage ou des difficultés de mise en œuvre d'activités en cours de réalisation. Les réunions trimestrielles avec les partenaires de mise en œuvre permettent faire le bilan des activités planifiées et réalisées. Les réunions semestrielles du Comité de suivi technique du projet se tiennent de manière rotative dans les 3 régions de la ZIP pour analyser les forces, faiblesses et solutions proposées. Les réunions du Comité de pilotage se tiennent chaque année, regroupant tous les acteurs concernés dans la mise en œuvre des activités du projet pour faire le bilan des activités, prévues vs réalisées et présenter le plan de travail et budget annuel de l'année suivante.

120. Le personnel a participé à plusieurs réunions : (i) 1<sup>er</sup> Session Internationale intensive 2023 de formation certifiée en Suivi et Evaluation de Dakar (RSE et un technicien du MADR) ; (ii) l'atelier de lancement du nouveau Système Intégré de Passation des Marchés des projets de WC à Dakar (Coordinateur, RMP et APM) ; (iii) l'atelier de formation et d'échanges entre l'unité de gestion des services financiers (FMD-WCA) et les pays francophones de WCA, ESA et LAC (Coordinateur, RAF et comptable) à Abidjan et ; (iv) la gestion organisationnelle à Bissau (équipe du projet).

121. Le projet produit des rapports à des fréquences mensuelles, trimestrielles, semestrielles et annuelles. L'absence d'un responsable chargé de la gestion des savoirs et de la communication au sein de l'UCP limite les aspects de capitalisation des acquis et réalisations du projet.

122. En dehors de l'absence (pour des raisons de santé) du responsable chargé des activités liées à la production, le personnel est au complet. Cependant, le volume des activités liées aux infrastructures et la disparité des localités d'intervention augure le recrutement d'un assistant pour appuyer la mise en œuvre des activités.

123. Le parc d'équipement informatique et d'engins roulants dont dispose le projet a été acquis il y a plusieurs années (la dotation des voitures date de 2017). Par conséquent, ils ne sont plus en état physique de répondre aux multiples sollicitations et relever les défis des besoins d'utilisation du projet, car ils sont déjà amortis.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<b>Effectuer une évaluation de performance de l'équipe PADES jusqu'à ce que le fonds additionnel soit débloqué</b>	UCP/FIDA	09/2022
<b>Conditionner la mise en œuvre du fonds à la clarification des processus d'acquisition et de distribution des semences ainsi qu'à l'identification claire des bénéficiaires et à la justification des critères de sélection</b>	UCP	12/2023

**Gestion des savoirs**

**Note: 3**

**Notation précédente: 4**

#### **Justification de la note**

124. Le projet a produit des éléments de visibilité sous forme de pancartes indiquant clairement les activités du projet, la zone d'intervention et illustrant bien les filières d'appui et les objectifs et groupe cible à atteindre. Plusieurs autres gadgets (comme des t-shirts) ont été réalisés et diffusés sur le projet. En outre, le projet a un partenariat avec les radios locales pour relayer les informations sur les activités du projet. Le projet a prévu des émissions radio à diffuser au niveau de ces radios partenaires régionales sur quelques activités du projet mais qui sont encore en cours de réalisation. Aucun résultat probant sur la question de la gestion des savoirs n'est disponible pour mettre à l'actif du projet sur la période.

#### **Principaux problèmes**

125. Un système d'information communautaire est mis en place pour la collecte et la diffusion des informations sur les prix des produits sur les marchés locaux et relayés via les radios partenaires du projet. Mais il n'y a pas une visibilité établie sur la portée des informations diffusées (pas d'enquête sur l'audience de ces radios). Le SIM mis en place reste un domaine à renforcer quant à son fonctionnement, l'accessibilité en temps réel de l'information et le suivi de l'utilisation faite par les communautés de ces informations.

126. Le projet ne dispose pas de stratégie de gestion des savoirs et de communication. Il n'y a pas de procédures de gestion des connaissances clairement développées pour renseigner et diffuser les leçons apprises sur la mise en œuvre du projet. Aucune expertise n'est disponible au niveau de la coordination pour assurer la mise en œuvre et le suivi de ces aspects. L'équipe n'a pas été formée à l'identification des bonnes pratiques ni à la démarche méthodologique pour leur capitalisation. La mission a observé l'absence de note d'information et de capitalisation des bonnes pratiques sur les activités du projet.

127. Étant donné que le projet est dans une phase de prorogation, il est important que le projet élabore dès maintenant une stratégie de gestion des savoirs et une procédure claire de partage des connaissances et des enseignements tirés de la mise en œuvre.

Le projet doit renforcer les compétences de tous les partenaires d'exécution afin qu'ils contribuent efficacement à la mise en œuvre de la stratégie de gestion des savoirs qui sera élaborée.

128. La mission fait noter que le projet a récemment eu recours à une expertise externe pour accompagner la visibilité sur quelques activités du projet. Mais les résultats sont encore timides. Quelques articles ont été rédigés sur les expériences de certaines communautés appuyées et leur collaboration avec le projet ainsi que sur quelques activités du projet sur le terrain et leur diffusion est en cours sur la page Facebook créée à cet effet. La mission recommande que le projet ouvre d'autres comptes sur les médias sociaux (compte Twitter, compte WhatsApp, etc.) en plus du compte Facebook et de les alimenter régulièrement avec des expériences de réussites et les enseignements tirés des activités sur les chaînes de valeur ciblées par le projet.
129. Il n'y a pas un système d'archivage informatique de la documentation du Projet. La mission suggère de recruter un consultant (avec des TdRs bien précis) pour appuyer le projet à disposer d'un plan d'action sur la communication et la gestion des savoirs et pour accompagner sa mise en œuvre pour une durée (à déterminer par le projet). La mission suggère au projet d'étudier la possibilité de mutualiser la fonction communication et gestion des savoirs avec le projet REDE pour prendre en main ce volet et assurer la continuité des actions à initier une fois le travail de l'expertise externe à solliciter sera achevé.
130. La mission fait observer que (i) les savoir-faire des communautés en termes d'aménagement des mangroves, de gestion de l'eau et de production de riz de mangrove ; (ii) l'expérience des CITEP et (iii) les résultats de l'alphabétisation, apparaissent comme des sujets intéressants qui pourraient faire objet de capitalisation.
131. Au regard de l'importance du portefeuille FIDA dans le pays, et des résultats déjà disponibles sur les activités de PADES, la mission propose le développement d'un site web dédié (à mutualiser avec REDE) pour mieux communiquer et rendre visible les actions des deux projets. Ce site WEB renforcera considérablement la visibilité sur les actions du projet.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<p><b>Développer un travail de systématisation d'expérience et de rapprochement avec d'autres expériences associatives</b></p> <p>Développer un travail de systématisation d'expérience et de rapprochement avec d'autres expériences associatives dans la région d'intervention afin de garantir une plus grande capacité d'accompagnement futur aux groupes soutenus par le projet (RESSAN-GB, REDE UE ACTIVA)</p>	UCP	05/2021
<p><b>Promouvoir des études de cas pour approfondir les connaissances sur l'impact du projet sur l'horticulture</b></p> <p>Promouvoir des études de cas pour approfondir les connaissances sur l'impact du projet sur l'horticulture (avec une attention particulière au genre), l'impact social, économique et environnemental des infrastructures - bolanhas et étude d'impact social et environnemental de la réhabilitation des pistes rurales.</p> <p>a) Valider PTBA pour 2021. b) Introduire un plan dans PTBA 2022 en cas d'extension approuvée. c) Définir les termes de référence. d) Accompagnement dans la recherche de partenaires potentiels pour réaliser les études de cas.</p>	UCP / FIDA	09/2021
<p><b>Définir une stratégie de gestion des connaissances et un plan d'action à mettre en œuvre dans le cadre du fonds additionnel en préparation</b></p>	UCP	10/2022

Utilisation optimale des ressources

Note: 4

Notation précédente: 3

#### Justification de la note

132. L'efficacité du projet ou l'utilisation optimale des ressources, a été analysée sur la base : (i) des coûts réels par comparaison aux coûts prévisionnels ; (ii) des délais de mise en œuvre des activités ; et (iii) du ratio coûts récurrents sur coûts totaux. L'efficacité lors de la mise en œuvre est jugée plutôt satisfaisante. L'amélioration de cette efficacité passe nécessairement par l'accélération de la mise en œuvre des activités structurantes sur le terrain.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<b>Ouvrir les marchés des travaux à la concurrence nationale et internationale conformément aux procédures en vigueur</b>	RPM	12/2023
<p><b>Elaborer dans tous les cas, une fiche de prescription technique détaillée que les prestataires devront respecter sous l'autorité technique de la mission de contrôle.</b></p> <p>L'utilisation optimale des ressources a été appréciée sur la base des activités prévues dans le PTBA 2023 notamment celles faisant l'objet de contrats et conventions identifiés dans le plan de passation des marchés. Au regard du retard pris dans l'exécution du PTBA de l'année en cours, l'évaluation est fondée sur le rapprochement entre les coûts prévisionnels et les coûts réels des activités. Ainsi, les activités d'acquisitions de biens et services ont été globalement maîtrisées en termes de coût sachant qu'aucun contrat de génie rural n'a encore signé au titre du PTBA 2023. Les coûts réels des contrats et conventions avec les ONGs ont été globalement identiques avec les prévisions. C'est le cas également du coût des contrats de prestations intellectuelles. Mieux encore, le coût de réalisation des études de SECAP et du plan de gestion ainsi que celui relatif à l'audit externe, ont été inférieurs à leurs coûts prévisionnels. Les activités de fournitures de biens ont connu la même tendance à l'exception de l'acquisition des six motocyclettes pour un coût réel de 11 000 000 FCFA contre une prévision de 7 152 000 FCFA. Il y a lieu de rappeler que l'efficacité du projet en 2023, est contrariée par les retards importants dans la mise en œuvre des activités d'investissement.</p>	RPM/UCP	12/2023

**Cohérence entre le PTBA et les activités menées**

**Note: 4**

**Notation précédente: 4**

#### Justification de la note

133. Le projet tient un comité de pilotage qui veille sur la cohérence des activités en lien avec les progrès déjà réalisés et les attentes en matière des cibles à atteindre dans la planification. La relation entre les activités prévues au PTBA 2023 et les activités réellement mises en œuvre est clairement ressortie dans le rapport bilan du projet pour la période sous revue. Les budgets et les résultats attendus sont clairement présentés dans le PTBA. Le processus de planification est participatif (atelier bilan annuel par secteur et participation des acteurs de mise en œuvre et des bénéficiaires au processus de planification des activités).

#### Évaluation du PTBA

134. Sur cette période sous revue, la performance du projet au titre de l'exécution du PTBA 2023 est jugée modérément satisfaisante. Le PADES a capitalisé sur l'expérience des années précédentes et les recommandations des missions d'appui-supervision dans la préparation, la programmation des activités de la nouvelle année et dans le suivi et la quantification de la mise en œuvre. Les résultats obtenus peuvent être corrélés facilement au budget exécuté.

135. La mission note qu'au 31/08/2023, le taux moyen d'exécution effectif du PTBA (exécution physique et financière) est moins de 24,62%. Le projet accuse des retards dans le processus de planification des activités et de validation du PTBA ainsi que dans le processus de contractualisation avec les structures partenaires de mise en œuvre qui ont affecté la performance globale du projet en matière d'exécution des activités programmées dans le PTBA 2023. Les activités opérationnelles n'ont effectivement démarré qu'à partir de mai 2023 (avec les premiers décaissements en direction des ONG d'appui). À ce jour<sup>[1]</sup>, les travaux de préparation du PTBA 2024 n'ont pas encore été lancés.

136. La réalisation d'études diagnostiques et la définition de plans d'aménagement des zones de production déjà sélectionnées ; l'aménagement des périmètres hydro-agricoles et maraîchers ciblés ; le renforcement des capacités des OPB ; la réalisation des études APD et études d'impact environnemental de 15 km de pistes rurales ; l'acquisition de 3 embarcations (bateaux), le renforcement du suivi et de la supervision des activités par l'UCP déjà engagés sur le premier semestre 2023 sont de nature à permettre au projet d'améliorer le taux de réalisation technique du PTBA. Cependant, la mission note la faible attention accordée à la composante B exécutée seulement à 10% avec quasiment aucun décaissement sur la période sous revue.

137. Par ailleurs, la lenteur dans le déclenchement de certaines activités en direction des bénéficiaires est également due au fait que le projet ne dispose à date d'aucun technicien en ingénierie sociale et ciblage pour appuyer l'UCP à assurer les responsabilités des activités liées aux suivis des ONG d'appui dans l'animation des organisations bénéficiaires et dans le suivi-évaluation de la mise en œuvre des activités prévues dans le projet à cet effet. Cette situation a également concouru à affecter la performance globale du projet en matière d'exécution physique des activités du PTBA 2023.

138. <sup>[1]</sup> Soixante (60) jours avant le début de l'année.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<b>Revoir le PTBA 2022 en fonction des recommandations de la mission de supervision</b>	UCP	06/2022
<b>Préparer le PTBA 2023 conformément à la stratégie et au modèle de mise en œuvre révisés et conformément aux recommandations de la mission de supervision</b>	UCP	10/2022

**Performance du système de suivi-évaluation**

**Note: 4**

**Notation précédente: 3**

#### **Justification de la note**

139. Le projet dispose d'un responsable de suivi-évaluation au sein de l'équipe et d'un système de suivi évaluation décentralisé et opérationnel avec l'installation et le paramétrage du progiciel RUCHE acquis par le projet. Le manuel de suivi évaluation est actualisé et prévoit un plan de suivi-évaluation et un système de collecte de données décentralisé avec une clarification des rôles de chaque acteur participant au dispositif de collecte et de quantification et de suivi-évaluation de la mise en œuvre. Le système prévoit tous les outils communément utilisés pour la collecte et la remontée rapide des informations. Le projet est à même d'assurer le suivi technique des activités à partir de RUCHE, en revanche, l'arrimage avec Tom2pro pour le suivi financier à partir du même outil reste à renforcer.

#### **Évaluation du système de suivi-évaluation**

140. A ce jour, le PADES a quasiment achevé le transfert des données du logiciel *Easydata* précédemment utilisé dans le nouveau logiciel mis en place. Le personnel est formé sur le suivi-évaluation en lien avec l'utilisation de la RUCHE et s'approprie progressivement des fonctionnalités disponibles sur cet outil grâce à une assistance rapprochée mise en place par le concepteur auprès du projet. Toutes les fenêtres pouvant faciliter le suivi de l'exécution des activités du projet et des résultats à tous les niveaux sont accessibles sur le progiciel RUCHE et le projet dispose d'une marge de manœuvre pour ajouter d'autres fenêtres utiles à un meilleur suivi et pilotage du projet. Les données de routine sur la distribution d'intrants, le volume de production, le nombre de personnes touchées par activité, etc. sont régulièrement collectées avec l'appui des ONG partenaires de mise en œuvre. Un logiciel YAMBE est rendu disponible à cet effet pour l'informatisation systématique des fiches de collecte pour accélérer leur remontée. Très peu d'analyse des données et de rapports thématiques ainsi que de notes d'orientation sont produits par le RSE pour orienter le pilotage et la prise de décision au niveau du projet.

141. Sur le volet suivi de la portée et des effets du projet sur les bénéficiaires, la mission souligne l'existence d'une base de données nominative des bénéficiaires mais constate que son apurement demeure un défi. Certains indicateurs de produits et d'effet en lien avec le suivi de l'évolution des activités du terrain et de l'impact sur les bénéficiaires ne sont pas recueillis régulièrement faute d'organisation d'Enquêtes d'Évaluation Rapide nécessaires pour leur renseignement. Quelques aspects du suivi-évaluation méritent d'être renforcés. Ce sont : (i) la maîtrise de l'unité de ciblage et la complétude dans la désagrégation de certains indicateurs de produits (par sexe, âge et statut socio-économique des bénéficiaires), (ii) la supervision et la triangulation des données remontées, (iii) le suivi de la progression des indicateurs d'effets et l'analyse des stratégies mises en œuvre, (iv) l'implication des producteurs dans la remontée d'information, (v) l'organisation périodique de la collecte des données de routine pour un meilleur captage des dynamiques au sein des bassins de production et une bonne actualité (disponibilité à temps) des données sur les activités des bénéficiaires en lien avec les résultats attendus du projet.

142. Par ailleurs, le projet ne dispose pas d'un système géographique d'information (SIG) pour permettre un géo-référencement systématique des réalisations du projet. L'équipe de projet devrait s'impliquer davantage dans la supervision et la triangulation des données remontées et l'analyse des stratégies mises en œuvre pour pouvoir opérer à temps des ajustements si nécessaire, réaliser de petites enquêtes pour accroître le suivi de la progression des indicateurs d'effets.

143. La mission reprend à son compte toutes les recommandations des missions précédentes sur la performance du système de suivi-évaluation et apprécie l'implication des partenaires d'appui dans l'opération du SSE. Elle propose de renforcer l'implication des DRA (comme antérieurement prévu dans le manuel de suivi-évaluation) dans : (i) le dispositif de collecte et de remontée ; (ii) le contrôle qualité et la validité des données collectées<sup>[1]</sup> afin de garantir plus de fiabilité dans les indicateurs (notamment de production) renseignés par le projet. Pour la durabilité de ce système, il est nécessaire que le projet engage, en collaboration avec le ministère de tutelle, les discussions avec le concepteur de RUCHE sur les modalités de stockage des données, l'accessibilité du lieu de stockage et la gestion des bases pour améliorer l'intégrité des informations produites par le projet.

144. <sup>[1]</sup> Implication du DRA dans le suivi de l'exactitude et la complétude des données remontées, dans le suivi de la cohérence dans le processus de collecte dans le temps, de l'homogénéité dans la démarche de collecte sur l'ensemble de la zone du projet.



<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<p><b>Elaborer un tableau de suivi de bénéficiaires et diagramme afférent</b></p> <p>Elaborer un tableau de suivi de bénéficiaires et diagramme afférent pour mieux identifier les cibles annuelles de bénéficiaires au niveau du PTBA et du CL pour éviter de surestimation et améliorer la comptabilisation de la portée pour chaque indicateur clé du cadre logique</p>	RSE / ATI	05/2021
<p><b>Préparer un plan SE pour la phase d'achèvement</b></p> <p>Préparer un plan SE pour la phase d'achèvement avec les ressources budgétaires nécessaires qui puisse prendre en compte tous les études qualitatives spécifiques aptes à apprécier les effets primaires et secondaires ainsi que l'impact induites par l'intervention du PADES sur les bénéficiaires.</p>	UCP / FIDA	06/2021
<p><b>Améliorer la remonter de l'information à la base (ONG)</b></p> <p>Avec l'appui de l'assistance technique améliorer la remonter de l'information à la base (ONG) et identifier les mesures correctives à apporter pour que les directions régionales puissent effectuer le travail attendu dans le traitement et analyse des données en prévenance du terrain afin de ne pas surcharger le RSE</p>	UCP	09/2021
<p><b>Accélérer l'intégration du système SIG dans le SSE Easy Data</b></p> <p>Accélérer l'intégration du système SIG dans le SSE Easy Data</p>	UCP	09/2021
<p><b>Revoir la méthodologie de collecte de certaines indicateurs surtout sur la production</b></p> <p>Revoir la méthodologie de collecte de certaines indicateurs surtout sur la production</p>	RSE / ATI	09/2021
<p><b>Relancer le processus d'Assistance Technique internationale conformément à la proposition de mission de supervision de 2021</b></p> <p>Relancer le processus d'Assistance Technique internationale conformément à la proposition de mission de supervision de 2021. Cette AT devrait :</p> <p>i) renforcer la capacité de définition des itinéraires techniques agricoles; ii) garantir des méthodes techniquement adéquates de contrôle de la production; iii) définir un système de collecte cartographique permettant le suivi des interventions du projet et de leurs impacts (sociaux, environnementaux et économiques); iv) Assurer une capacité de collecte de données fiables et préparer les instruments pour l'évaluation finale du projet.</p>	RSE	10/2022
<p><b>Clarifier la comptabilisation de la population totale des villages proches des pistes rurales en tant que bénéficiaires directs de l'intervention.</b></p>	RSE	10/2022
<p><b>Réaliser une étude d'effets basée sur le cadre logique revu dans le cadre du financement additionnel</b></p> <p>Réaliser une étude d'effets basée sur le cadre logique revu dans le cadre du financement additionnel et l'utiliser comme instrument d'analyse des effets causés par le PADES jusqu'à présent et qui servira également de référence pour évaluer les effets de la mise en œuvre du fonds additionnel</p>	RSE/UCP	02/2023

**Exigences des normes sociales, environnementales et climatiques**

**Note: 4**

**Notation précédente: 3**

#### **Justification de la note**

145. En 2023, la note de revue de la Procédure d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique (PESEC), a été actualisée dans le cadre de la mobilisation d'un Financement additionnel approuvé en juin 2022, comme le PGES. Les documents actuels répondent aux exigences de la législation du pays et des procédures environnementales et sociales du FIDA. Bien que les actions relatives au PESEC ne soient pas encore suffisamment solides, des progrès ont été accomplis avec la mise à jour des instruments PESEC. La mise en œuvre de certaines mesures du PGES est considérée dans les plans d'action du projet et certains ont été opérationnalisés dans les PTBA précédents et le PPM. Les exigences de ce document sont aussi prises en

compte dans le PTBA actuel du projet.

## Évaluation des PESEC

### 146. Évaluation des PESEC

147. La mission de suivi précédente a constaté que :

- Les interventions d'adaptation au changement climatique n'ont pas été bien formulées et ciblées.
- Le projet n'a pas présenté de stratégie solide pour la mise en œuvre d'activités visant à accroître la résilience des systèmes naturels et des communautés cibles.
- La plupart des actions prévues dans le PESEC n'ont pas été mises en œuvre ou correctement évaluées en tant qu'élément stratégique de la mise en œuvre de l'action.
- Le projet ne disposait d'aucun système de suivi et de contrôle du PESEC.

148. À ce jour des progrès ont été réalisés en termes de réponses apportées par le projet :

- Les études d'évaluation environnementale du projet, actualisées récemment, comprennent une analyse détaillée des impacts de la réhabilitation des piste rurales ; une analyse d'impact des activités de production agricole sur la dégradation des sols, sur la biodiversité et sur les écosystèmes dans les zones d'intervention. Elles incluent également, un diagnostic des risques sociaux potentiels qui peuvent affecter l'atteinte des objectifs du projet, résultats de l'accès et utilisation des ressources naturelles par les communautés bénéficiaires.
- Les impacts sociaux et environnementaux potentiels des interventions ont été pris en compte dans le PGES actuel, et les mesures d'atténuation des principaux impacts négatifs potentiels des interventions sont bien identifiés tout comme la potentialisation des impacts positifs issus du projet.
- Certaines des exigences du PESEC ont été intégrées dans les PTBA de 2020 à 2022 afin de rendre opérationnelles certaines mesures d'atténuation des impacts environnementaux. Spécifiquement, les actions de conservation et gestion de l'eau et des écosystèmes, à travers la protection des berges des bassins versants, la restauration de la mangrove en aval des rizières, la production et distributions de semences de riz améliorées aux producteurs.

### 149. Principaux problèmes

- Le PESEC n'est pas encore internalisé par l'UCP et partenaires, ni utilisé comme outil de gestion bien qu'un processus de renforcement de capacités dans ce domaine ait commencé depuis septembre 2023.
- L'UGP et ses partenaires n'ont pas encore une connaissance satisfaisante des procédures du PESEC, ce qui a justifié l'organisation de sessions de formation des acteurs dans ce domaine depuis septembre 2023.
- Le projet ne dispose d'aucun système de suivi et de contrôle du PESEC et le PGES n'est pas encore intégré dans le SS&E du projet, bien qu'un tableau de suivi de la mise en œuvre du PGES/PESEC ait été rempli par l'UGP en octobre 2023.
- Les faiblesses institutionnelles des partenaires nationaux, en particulier les institutions étatiques (DGF, INPA, IBAP), ne permettent pas de garantir une implication effective dans la prise en compte des exigences du PESEC.

150. A ce stade il est encore trop tôt pour mesurer l'impact des actions mises en œuvre. Il faut d'abord intégrer le PGES dans le système S-E du projet, afin de pouvoir mesurer les retombées des actions sur le plan du PESEC.

<b>Capacitation et internalisation du SECAP (CGES, PGES)</b> Organiser des ateliers entre UCP et partenaires de mise en œuvre pour communication et socialisation des outils SECAP, revue des plans d'action des partenaires du projet
<b>Mesures d'atténuation (PGES, note SECAP, CGES)</b> Intégrer les Mesures d'atténuation prévues dans le PGES de la note SECAP ou dans le CGES du Projet le PGES dans le système S-E

### Intégration des mesures du PGES dans le Plan d'Action des partenaires

Organiser des rencontres de Planification conjointes pour Incorporer dans le plan de mise en œuvre des partenaires (DGF, IBAP, INPA, ONG prestataires) les mesures prévues dans le PGES et mettre en place un système de suivi de PGES

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
Définir un système de suivi de la mise en œuvre du PESEC	RSE	12/2022

### d. Gestion et exécution financière

Taux de décaissement acceptable

Note: 4.0

Notation précédente: 4

#### Justification de la note

151. Automated rating based on IFAD disbursement data

#### Principaux problèmes

152. A date, sur un total de ressources additionnelles allouées de 11,57 millions USD, le total des décaissements sur les fonds du FIDA est de 0,729 million USD soit un taux de décaissement de 6.30%. La mission note que le projet est en retard dans la soumission des RFI du premier et du deuxième trimestres 2023 alors que les décaissements des ressources du FIDA sont basés sur ces rapports. La mission recommande au projet de mieux s'approprier de la méthode de décaissement basée sur les rapports financiers intérimaires afin de soumettre des demandes d'avance dans les délais appropriés.

153. La participation de l'OFID au coût du PADES est de 6 millions USD sur lesquels les décaissements sont évalués à 5,831 millions USD soit un taux de décaissement de 97,20%.

154. Les justificatives de l'utilisation des fonds accordés par le FIDA dans le cadre du mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres (RPSF), ont été rapportées au FIDA au cours premier trimestre 2023.

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
<b>Organiser toutes les réceptions relatives aux marchés, par un comité de réception composé de plusieurs types d'acteurs</b> Organiser toutes les réceptions relatives aux marchés, par un comité de réception composé de plusieurs types d'acteurs : agents du Projet, agents du MAER, ONG d'encadrement, etc.).	Coordonnateur/RSE	07/2022
<b>Ajouter au format actuel des listes de distribution une colonne pour indiquer le numéro de carte d'identité nationale ou de carte d'électeur et son empreinte digitale</b> Ajouter au format actuel des listes de distribution une colonne pour indiquer le numéro de carte d'identité nationale ou de carte d'électeur de chaque bénéficiaire de distribution de vivres, biens, intrants, etc. Ajouter à la signature de chaque bénéficiaire son empreinte digitale.	Coordonnateur/RSE	07/2022
<b>Remettre au PADES un exemplaire de chaque bon de livraison effectuée auprès de chaque localité.</b> Le PAM devra remettre au PADES un exemplaire de chaque bon de livraison effectuée auprès de chaque localité.	PAM/Coordonnateur/RSE	07/2022
<b>Signature des listes de distribution par CDIT, Association Villageoise, ONG et 3 agents PADES</b> Après chaque distribution, les représentants des trois entités suivantes doivent signer la liste pour attester de la véracité des informations liées à la distribution : CDIT, Association Villageoise, ONG. Les agents du PADES doivent valider chaque liste avec trois signatures requises: Responsable Ingénierie Sociale, Agronome et Responsable Suivi-Evaluation. Le Coordonnateur du PADES devra ensuite examiner tous ces documents et les valider puis les transférer au RAF pour prise en compte comme justificatifs pour la DRF.	Coordonnateur/RSE/RAF	07/2022

<p><b>Soumettre au FIDA les DRF de justification des avances de fonds RPSF et y joindre tous les justificatifs originaux des dépenses faites sur ces dons, y compris les justificatifs des opérations effectuées par tous les partenaires d'exécution.</b></p> <p>DRF de justification des avances sur les dons RPSF Soumettre au FIDA les DRF de justification des avances de fonds RPSF et y joindre tous les justificatifs originaux des dépenses faites sur ces dons, y compris les justificatifs des opérations effectuées par tous les partenaires d'exécution.</p>	Coordonnateur/RAF	07/2022
<p><b>Organiser les réceptions relatives aux marchés par un comité de réception composé de plusieurs types d'acteurs : agents du Projet, agents du MAER, ONG d'encadrement, etc.)</b></p> <p>Acquisition des semences par le PADES Organiser les réceptions relatives aux marchés par un comité de réception composé de plusieurs types d'acteurs : agents du Projet, agents du MAER, ONG d'encadrement, etc.) Payer le fournisseur par virement bancaire ou signer un avenant pour changer les modalités de paiement.</p>	Coordonnateur/RAF	12/2022
<p><b>Payer le fournisseur par virement bancaire ou signer un avenant pour changer les modalités de paiement.</b></p> <p>Acquisition des semences par le PADES Payer le fournisseur par virement bancaire ou signer un avenant pour changer les modalités de paiement.</p>	Coordonnateur/RAF	12/2022
<p><b>Amélioration du taux de décaissement des fonds FIDA</b></p> <p>Mieux s'approprier de la méthode de décaissement basée sur les rapports financiers intérimaires afin de soumettre des demandes d'avance de manière trimestrielle.</p>	RAF	12/2023

## Aspects fiduciaires

Qualité de la gestion financière

Note: 3

Notation précédente: 4

### Justification de la note

155. La qualité de la gestion financière du PADES s'est quelque peu dégradée depuis la dernière mission de supervision. Le retard dans la saisie comptable ainsi que dans la préparation des états de rapprochement bancaire sont quasi permanents, les rapports financiers intérimaires automatisés du premier et du deuxième trimestres 2023 ne sont pas encore soumis au FIDA, l'organisation et l'exhaustivité des supports justificatifs comptables ne sont pas adéquats, la gestion des véhicules y compris le carburant n'est pas conforme aux dispositions du manuel des procédures. Au regard de ces insuffisances, la gestion financière du PADES est jugée « plutôt insuffisant ».

### Principaux problèmes

156. **Organisation et personnel.** L'effectif actuel du Service Administratif et Financier (SAF) du PADES, comprenant le RAF et le Comptable, ne permet pas une prise en charge appropriée des activités de gestion financière du projet. Le poste d'Assistant Administratif et Comptable, reste vacant depuis décembre 2021.
157. **Budgétisation.** Le PTBA 2023 a été soumis au FIDA au mois de février 2023, soit plus d'un mois après le démarrage de l'année considérée. Le FIDA a donné son ANO en date du 13 février 2023. Le PTBA 2023 n'a donc pas été approuvé en temps opportun (60 jours avant le début de l'année). Les travaux de préparation du PTBA 2024 n'ont pas encore été lancés. Au 31/08/2023, le taux d'exécution effectif du PTBA 2023 est de 16,72%. En tenant compte des engagements, ce taux s'établit à 22,51%. Ce faible niveau d'exécution s'explique par le retard pris dans la signature des conventions avec les partenaires d'exécution.
158. **Dispositions relatives aux flux de fonds et aux décaissements.** La mission note que les comptes d'opérations fonctionnent sous la signature conjointe du coordonnateur et du RAF. Le RSE est également signataire et remplace le RAF en cas d'absence. Cette disposition n'est pas conforme aux bonnes pratiques de gestion financière. En effet, le RAF est seul garant du maintien d'un dispositif de contrôle interne financier approprié avant tout paiement. **Contrôles internes.** La gestion actuelle du carburant n'est pas conforme aux dispositions du manuel des procédures de gestion du projet. Les consommations de carburant ne sont pas formalisées par des bons de sortie signés par le RAF. La gestion des véhicules n'est pas faite conformément au PIM. En effet, des journaux de bord sont disponibles dans les véhicules mais ne sont pas correctement et régulièrement tenus par les Chauffeurs. Ces registres ne sont pas aussi validés par le RAF. Aucun rapport récapitulatif mensuel ou trimestriel sur l'utilisation des véhicules y compris leur consommation de carburant, n'est produit par le RAF.

159. Le PADES ne dispose pas de service d'audit interne. Toutefois, la mission estime qu'une fonction d'audit interne est nécessaire au regard des insuffisances de contrôle interne constatées. Ce dispositif pourra être partagé par les projets PADES et REDE.

160. **Comptabilité et rapports financiers**. Le registre des actifs immobilisés est tenu à partir du logiciel Tom2pro. Cependant, ce registre comporte des erreurs de classifications des immobilisations par nature (à titre d'exemple, les matériels de bureau sont enregistrés parmi les aménagements de bureau).

161. Les opérations comptables ne sont pas enregistrées par le comptable en temps utile et le contrôle des enregistrements erronés n'est pas effectué par le RAF. Par ailleurs, les comptes banques sont rapprochés mensuellement, mais pas en temps opportun.

162. **Revue des pièces justificatives des SOE**. La mission a passé en revue les DRF de justification du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> trimestre 2023. Les insuffisances constatées sont entre autres : le non-respect des dispositions du manuel des procédures en matière d'achats par bon de commande (absence de fiche d'expression des besoins, mise en concurrence des fournisseurs non systématique, absence de bordereau de livraison ou de procès-verbal de réception). La mission a également noté l'absence d'ordre de mission pour certains déplacements à l'extérieur du pays. En l'absence des ordres de mission, les frais de missions payés ne sont pas justifiés. Par ailleurs, certains ordres de mission à l'étranger sont signés par le Coordonnateur contrairement aux dispositions du manuel des procédures qui prévoient la signature du Ministre de l'Agriculture ou du Directeur Général de l'Agriculture. En fin, l'établissement des rapports de mission n'est pas systématique.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<p><b>Recruter un nouveau AAF et organiser une assistance technique au SAF</b></p> <p>Réorganisation du Service Administratif et Financier Recruter un nouveau AAF et organiser une assistance technique pour assurer l'application effective des tâches réparties entre la RAF, le Comptable et l'AAF.</p> <p>FMD ISM NOV-23: Un AAF a été recruté en Nov-2023 et la répartition des tâches entre le RAF, le Comptable et le nouveau AAF est en cours.</p>	Coordonnateur / RAF	10/2022
<p><b>Documenter l'analyse des écarts entre les dépenses réelles et les dépenses prévues par des PV</b></p> <p>Suivi budgétaire Documenter l'analyse des écarts entre les dépenses réelles et les dépenses prévues par des PV de réunions dédiées à cette analyse.</p> <p>FMD ISM NOV-23: PAS DE PROGRES.</p>	Coordonnateur/RAF/RSE	12/2022
<p><b>Préparation du PTBA 2024</b></p> <p>Soumettre à l'avis de non-objection du FIDA, le PTBA 2024 au plus tard le 30 novembre 2023 et conclure les conventions avec les partenaires d'exécution au plus tard le 10 janvier 2024</p>	Coordo/RSE/RAF	12/2023
<p><b>Elaboration des conventions de partenariat de mise en œuvre</b></p> <p>Préciser les références bancaires du partenaire dans les conventions et contrats de mise en œuvre.</p>	RAF	12/2023
<p><b>Gestion des stocks de carburant</b></p> <p>Justifier les consommations de carburant par des bons de sortie préalablement signés par le RAF conformément aux dispositions du manuel des procédures.</p>	RAF	12/2023
<p><b>Suivi de l'utilisation des véhicules du Projet</b></p> <p>Former les chauffeurs à l'utilisation des carnets de bord des véhicules et veiller à leur renseignement correct et régulier conformément aux dispositions du manuel des procédures.</p>	RAF	12/2023
<p><b>Suivi de l'utilisation des véhicules du Projet</b></p> <p>Produire un rapport mensuel sur l'utilisation des véhicules, y compris leur consommation de carburant, à soumettre au Coordonnateur.</p>	RAF	12/2023

<b>Renforcement des contrôles interne du PADES</b> Mettre en place une fonction d'audit interne, partagée par les projets PADES et REDE.	Gouvernement/FIDA	12/2023
<b>Cohérence entre comptabilité et fichier des immobilisations</b> Rapprocher le fichier des immobilisations avec la comptabilité afin de corriger les écarts ou erreurs d'enregistrement.	RAF	12/2023
<b>Justification des saisies comptables</b> Établir systématiquement les fiches d'imputation comptables éditées à partir du logiciel Tom2pro et soumettre ces fiches au contrôle et à la signature du RAF.	Comptable/RAF	12/2023
<b>Organisation de la documentation comptable</b> - Justifier les opérations des journaux de trésorerie par l'original des pièces comptables. - Justifier les avances accordées aux partenaires dans les classeurs des journaux des partenaires. - Justifier une opération de prise en charge uniquement par une fiche d'imputation à classer parmi les pièces justificatives de l'écriture de règlement subséquente.	Comptable/RAF	12/2023
<b>Suivi des comptes banques</b> Établir et faire valider par le RAF et le Coordonnateur, les états de rapprochement bancaire mensuels au plus tard le 10 du mois suivant.	Comptable/RAF	12/2023
<b>Contrôles internes financiers et comptables</b> Veiller à la consistance des pièces justificatives avant la signature d'un titre de paiement (chèque, ordre de virement) et veiller à l'exhaustivité des pièces justificatives lors du contrôle des fiches d'imputation comptable.	RAF	12/2023
<b>Justification des missions par les ordres de mission</b> Fournir les trois ordres de mission justifiant le paiement des DSA pour un montant global de 4 699 800 FCFA (7 580 USD)	Coordonnateur/RAF	12/2023
<b>Organisation du service administratif et financier (SAF)</b> Réviser les fiches de poste du personnel du SAF afin d'obtenir une meilleure distribution des rôles entre le RAF, le Comptable et l'Assistant Administratif et Comptable	RAF	03/2024
<b>Sécurisation des valeurs</b> Acquérir deux coffres-forts pour mieux sécuriser la garde des valeurs du projet.	Coordo/RPM/RAF	03/2024
<b>Contrôle de la petite caisse</b> Réaliser un contrôle de la petite caisse à la fin de chaque mois ainsi que les contrôle inopinés de façon périodique.	RAF	

Qualité et ponctualité des audits

Note: 3

Notation précédente: 4

#### Justification de la note

163. La revue du FIDA a jugé la qualité et la ponctualité du travail d'audit comme étant « Modérément Insatisfaisantes » avec un score de 3 sur 6, sur la base que le rapport d'audit a été reçu dans les délais prescrits avec toutefois le travail d'audit jugé relativement insuffisante en relation avec les exigences des termes de référence (TORs) en ce qui concerne les points ci-après

## Principaux problèmes

164. La revue du FIDA a jugé la qualité et la ponctualité du travail d'audit comme étant « **Modérément Insatisfaisantes** » avec un score de **3 sur 6**, sur la base que le rapport d'audit a été reçu dans les délais prescrits avec toutefois le travail d'audit jugé relativement insuffisante en relation avec les exigences des termes de référence (TORs) en ce qui concerne les points ci-après :
1. L'évaluation du FIDA a relevé que l'auditeur n'avait pas consacré comme demandé, une section du rapport d'audit aux procédures convenues décrites à la section « 6. *Portée des procédures convenues* » des termes de référence – section dans laquelle il lui est demandé de mettre en œuvre les procédures spécifiques mentionnées dedans et de communiquer dans une section distincte du rapport d'audit ses constatations factuelles ainsi que toute dépense inéligible identifiée au cours de ses travaux ;
  2. Par rapport à l'exhaustivité et à la conformité des états financiers, la revue du FIDA considère, qu'il relevait de la responsabilité de l'auditeur de s'assurer de l'exhaustivité et de la conformité de l'ensemble des états de synthèse constitutifs du dossier d'audit tel que mentionné à la section « V. *Etablissement de rapports* » des TORs, aussi bien en ce qui concerne les états exigés par le SYCOHADA que de ceux requis par le FIDA ;
  3. En relation avec les principes et politiques comptables énoncés par le projet pour la préparation des états financiers, l'évaluation du FIDA considère, qu'il relevait aussi de la responsabilité de l'auditeur de s'assurer que les politiques comptables mises en œuvre ou énoncées par le projet pour la préparation des états financiers étaient conformes aux dispositions des normes SYSCOHADA et de signaler dans son rapport toute déviation à celles-ci pour laquelle il aurait demandé une révision et à laquelle le projet ne s'était pas conformer ;
  4. En ce qui concerne les insuffisances relevées sur les notes annexes, la revue du FIDA considère, qu'il relevait également de la responsabilité de l'auditeur de s'assurer que les notes aux états financiers du projet étaient exhaustives et communiquaient toutes les informations nécessaires et pertinentes à une présentation fidèle de la situation financière du projet qui ne sont pas directement apparentes ou incluses dans les états financiers eux-mêmes.
165. La lettre de gestion intègre les recommandations portant sur l'exercice audité avec les commentaires de la direction du projet comme requis par les exigences d'audit du FIDA. En outre, elle a fait le suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations de l'exercice précédent comme demandé dans les TORs d'audit. Toutefois, dans le but de permettre à la Direction du projet et au FIDA de prioriser la mise en œuvre des recommandations formulées dans la lettre de gestion, l'évaluation du FIDA recommande que dans le futur, l'auditeur définisse et communique son appréciation du niveau de risque liée à chaque recommandation. En outre, en vue de favoriser une exploitation optimale du contenu du rapport d'audit et de la lettre de gestion, la revue du FIDA recommande que dans le futur, le projet requiert les services d'un traducteur professionnel pour assurer leurs traductions du portugais au français.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<p><b>Déduction de l'impôt obligatoire de démocratie sur les salaires</b></p> <p>Il est obligatoire faire la déduction de l'impôt de démocratie sur les salaires, au cas contraire le PADES pourra être pénalisé et aussi paiera les amendes.</p>	RAF/COORDO	12/2023
<p><b>Trouver une solution pour la finalisation des travaux de constructions de digues par la société HIDROLACS en arrêt à cause du montant alloué aux travaux que la société a déclaré insuffisante</b></p> <p>Procéder conformément au contrat établi entre le PADES et la société HIDROLACS. Mettre en œuvre les procédures nécessaires de la part de PADES pour que HIDROLACS assume ses responsabilités</p>	COORDO	12/2023
<p><b>Actualiser le Manuel des procédures Administratives Comptables et Financiers</b></p> <p>Actualisation du Manuel des procédures Administratives, Comptables et Financières.</p>	RAF/COORDO	12/2023
<p><b>Etiqueter tous les immobilisations</b></p> <p>Etiqueter tous les immobilisations</p>	RAF/COMPTABLE	12/2023
<p><b>Effectuer le paiement des impôts dans les délais établis par la loi</b></p> <p>Effectuer le paiement des impôts dans les délais établis par la loi, éviter les amendes et pénalités</p>	RAF/COMPTABLE	

<p><b>Envoyer tous les contrats a l'IGTSS, pour visa</b></p> <p>Envoyer tous les contrats a l'IGTSS, pour etre visés et s'assurer que les procedures et la loi sont respectees</p>	RAF	
<p><b>Se conformer aux procédures d'appels d'offres á défaut d'obtenir l'ANO du bailleur</b></p> <p>Tous les contrats doivent passer par appel d'offres ou bien demander l'ANO des bailleurs.</p>	RPM/COORDO	
<p><b>Emettre des fiches/bons de réception signées par les bénéficiaires pour les distributions de semences</b></p> <p>Tous les contrats doivent passer par concours ou bien demander l'ANO des bailleurs. Les beneficiaires doivent acquitter ou prouver la reception</p>		
<p><b>Demander aux partenaires de soumettre les etats financiers de justification des avances</b></p> <p>Demander aux partenaires de soumettre les etats financiers de justification des avances, et dans le cas contraire suspendre la convention.</p>	RAF/COMPTABLE	
<p><b>Regrouper les prestations de même nature pour déterminer la procédure de PM adéquate</b></p> <p>Pour des futurs contrats, regrouper l'ensemble du volume de la prestation permettant ainsi la determination de la methode de selection et de lancer le marche apres l'ANO du bailleur.</p>	RPM/COORDO	
<p><b>Documenter les montants comptabilisés au titre de la contrepartie de l'Etat</b></p> <p>Les montants comptabilisés au titre de la contrepartie de l'Etat doivent etre etablies sur la base des justificatifs/piece comptables.</p>	RAF	
<p><b>Ne pas émettre de chèques/virements aus noms d'individus en lieu et place d'organisations partenaires</b></p> <p>Les partenaires doivent ouvrir un compte bancaire specialement pour recevoir les fonds du PADES, au cas contraire, le virement ne doit pas etre fait au nom d'individus memes responsables des organisations partenaires.</p>	RAF/COORDO	
<p><b>Justifier et Autoriser les sorties d'immobilisations</b></p> <p>Aucune immobilisation ne doit sortir sans un document que justifie et aussi qu'autorise la sortie.</p>	RAF/COORDO	
<p><b>Faire les imputations budgétaires conformément aux comptes liees aux activites correspondantes du PTBA</b></p> <p>Faire des imputations conformément aux comptes liees aux activites correspondantes du PTBA.</p>	RAF/COMPTABLE	
<p><b>Verifier et valider les brouillards de caisse respectivement par le Comptable et le RAF</b></p> <p>Mensuellement le comptable doit verifier et le RAF doit valider les brouillards de caisse.</p>	RAF/COMPTABLE	



<b>Faire des rapprochements des montants du PTBA et celle du logiciel comptable.</b>  Faire des rapprochements des montants du PTBA et celle du logiciel comptable.	RAF	
<b>Continuer avec les démarches formelles sur la demande de remunerations des comptes speciaux.</b>  Continuer avec les démarches formelles sur la demande de remunerations des comptes speciaux.	COORDO/RAF	

**Fonds de contrepartie** **Note: 4** **Notation précédente: 5**

**Justification de la note**

166. La contrepartie de l'Etat attendue au titre de l'exercice budgétaire 2023 est estimée à 111 millions FCFA. Au 31 août 2023, les fonds de contrepartie réellement mobilisés ont été évalués à 2,1 millions de FCFA soit un taux d'exécution réel de 1,89%. Etant donné que la contrepartie de l'Etat est constituée uniquement des exonérations d'impôts et taxes liées à l'exécution du projet, ce niveau de décaissement s'explique par le retard dans la réalisation des travaux de génie rural (2,8% d'exécution financière au 31/08/23). En conséquence, le taux d'exécution des fonds de contrepartie nationale au 31/08/2023 est jugé plutôt satisfaisant dans la mesure où l'exécution est freinée pour des raisons opérationnelles sans lien avec la disponibilité des fonds de contrepartie.

**Principaux problèmes**

167. Le PTBA 2023 a prévu des fonds de contrepartie nationale de 111 millions FCFA sur lesquels un total de décaissement de 2,1 millions FCFA a été réalisé au 31/08/2023 soit un taux d'exécution de 1,89%. L'exécution des fonds de contrepartie nationale est freinée pour des raisons opérationnelles sans lien avec leur disponibilité.
168. Le projet a bénéficié d'une exonération fiscale de la part du gouvernement conformément aux dispositions de l'accord de financement. Le PADES est en mesure de valoriser les exonérations fiscales et les contributions en nature, et celles-ci sont-elles systématiquement suivies et consignées.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<b>Analyser les causes de de la faible valorisation et comptabilisation de la contribution des bénéficiaires et apporter les correctifs éventuels.</b>  Contribution des bénéficiaires Analyser les causes de de la faible valorisation et comptabilisation de la contribution des bénéficiaires et apporter les correctifs éventuels.	RAF/RSE	12/2022

**Conformité avec les clauses des prêts** **Note: 4** **Notation précédente: 5**

**Justification de la note**

169. Globalement, le PADES respecte la plupart des clauses de l'accords de financement et de ses amendements. La mission n'a pas décelé de manquements de nature à compromettre la mise en œuvre du projet et/ou l'atteinte de ses objectifs de développement ou à violer des règles et procédures du FIDA.  
La prochaine mission de supervision de fevrier 2024 évaluera la situation de façon plus approfondie.

**Évaluation de la passation des marchés**

**Passation des marchés** **Note: 3** **Notation précédente: 3**

**Justification de la note**

170. La passation des marchés est modérément insatisfaisante avec quelques manquements dans la planification, le déroulement des procédures et la gestion des contrats. L'exécution du PPM 2023 à la date de la mission affiche un taux d'exécution de 58,46%. Les procédures déroulées par consultation de fournisseurs, pour la catégorie Biens, ne sont pas formalisées et l'unique critère de comparaison des cotations est le prix. La gestion des contrats connaît un certain nombre de manquements dont entre autres, des paiements effectués avant l'aboutissement de la procédure et la signature du bon de commande, d'autres qui sont effectués en l'absence de preuves de réception formelle des matériels et des avenants signés au-delà du taux de 30% maximum autorisé par la règlementation nationale.

**Évaluation de la passation des marchés**

## 171. Évaluation de la passation des marchés

172. Le Plan de Passation des Marchés 2023 du PADES a été planifié sur le modèle du PPM mis en place par le FIDA et a été établi sur la base du PTBA non objecté en février 2023, mais pas en concertation avec les spécialistes des composantes techniques. La mise en œuvre du PPM 2023 affiche un taux d'exécution de 58,46% dont 33,84% sont des conventions avec les partenaires de mise en œuvre. A la date de la mission, aucune procédure ouverte entamée au cours de l'année 2023 n'a abouti à la signature d'un contrat.
173. Sur l'ensemble des marchés examinés, un seul marché a fait l'objet de présélection, il s'agit du marché d'audit comptable et financier de l'exercice 2022. Le dossier de mise en concurrence comporte des critères d'évaluation cohérents avec l'objet du marché et respecte les délais réglementaires en matière de publication. Les procédures déroulées sur la base de la méthode de consultation des fournisseurs pour la catégorie, n'ont pas été formalisées (absence de dossier de demande de cotation incluant entre autres la liste du matériel, les spécifications techniques, les critères de comparaison des cotations et une invitation formelle des soumissionnaires présélectionnés). Il n'a pas été examiné de marchés de travaux.
174. Le processus d'évaluation et d'attribution de marchés de services examiné est conforme pour l'essentiel à la réglementation nationale en vigueur et aux Directives du FIDA en matière de passation des marchés. Cependant, les marchés de biens passés en revue ont tous été déroulés sur la base de consultation de fournisseurs. Pour ces procédures, il n'existe pas une analyse proprement dite des cotations reçues et le seul élément de comparaison utilisé est le prix. Les contrats signés au cours de la période sous revue et examinés par la mission sont quasiment tous des conventions avec les partenaires de mise en œuvre et sont globalement conformes. Toutefois, il a été noté des manquements dans la réception et les paiements des marchés de biens. Pour cette catégorie, les marchés examinés n'ont pas fait l'objet de réception formelle et il a été constaté à certains endroits des paiements effectués avant l'aboutissement du processus de comparaison des cotations. La fiche tenue par le projet comme registre des contrats récapitule seulement la liste de ceux signés en 2023 mais n'est pas conforme au formulaire (C10).

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<p><b>Respecter l'inscription des marchés dans le PPM, préalablement à leur lancement</b></p> <p>Respecter l'inscription des marchés dans le PPM, préalablement à leur lancement</p>	UCP / RPM	12/2021
<p><b>Utiliser les dossiers types nationaux pour les appels d'offres</b></p> <p>Utiliser les dossiers types nationaux pour les appels d'offres, sans changer les contrats types y contenus. Dans le cadre de l'évaluation des offres, veiller à vérifier systématiquement les références du soumissionnaire classé premier</p>	UCP / RPM	12/2021
<p><b>Mieux surveiller les maîtres d'oeuvre et engager leurs responsabilités en cas de travaux défectueux</b></p> <p>Dans le cadre de l'exécution des travaux, veiller à mieux surveiller les maîtres d'oeuvre et engager leurs responsabilités en cas de travaux défectueux. S'assurer de la prise en compte de la garantie de bonne exécution dans les marchés de travaux.</p> <p>Utiliser systématiquement les modèles de contrats au temps passé pour les marchés de supervision de travaux plutôt que les marchés à rémunération forfaitaire.</p>	UCP / RPM	12/2021
<p><b>Veiller à procéder à l'ouverture des plis systématiquement aussitôt après l'expiration de l'heure limite de dépôt des offres</b></p> <p>Veiller à procéder à l'ouverture des plis systématiquement aussitôt après l'expiration de l'heure limite de dépôt des offres</p>	UCP / RPM	12/2021
<p><b>Demande formelle d'initialisation de l'identification du besoin</b></p> <p>Demande formelle d'initialisation de l'identification du besoin: Des demandes formelles d'initialisation de l'identification du besoin doivent être systématiquement formulées. Il est recommandé au projet d'utiliser les modèles nationaux.</p>	RPM/Responsable de composante	12/2022

<p><b>Mise à jour du PPM</b></p> <p>Mise à jour du PPM: La mission recommande au projet de s'assurer de l'exhaustivité des PPM. Afin d'être utilisé comme un outil de gestion, le PPM doit inclure les dates réelles d'avancées des PM dans les lignes 'réel' ainsi que le montant du contrat signé. De plus, le PPM mis à jour doit être soumis au FIDA tous les 3 mois.</p>	RPM	12/2023
<p><b>Correspondance PTBA / PPM</b></p> <p>Correspondance PTBA / PPM Les activités du PPM doivent être inscrites à l'identique dans le PTBA ayant reçu au préalable la NO du FIDA. La description de l'activité, son numéro de sous composante et son prix doivent être conformes dans les deux documents.</p>	RPM	12/2023
<p><b>Présentation du PPM</b></p> <p>Présentation du PPM: Pour les marchés lancés selon la méthode de l'entente directe, Inclure des commentaires indiquant la raison du choix ainsi que le numéro du dossier NOTUS par lequel le FIDA a accordé la NO</p>	RPM	12/2023
<p><b>Présentation des lots dans le PPM</b></p> <p>Présentation des lots dans le PPM Les marchés divisé en lots doivent être clairement indiqués comme tels dans le PPM afin de permettre le suivi du processus de PM pour chaque lot.</p>	RPM	12/2023
<p><b>Méthode de passation des marchés</b></p> <p>Méthode de passation des marchés Respecter les seuils de la lettre à l'emprunteur (2015) dans le choix des méthodes de passation des marchés, notamment pour l'AOI.</p>	RPM	12/2023
<p><b>Méthode de l'Entente Directe</b></p> <p>Méthode de l'Entente Directe Soumettre systématiquement tout marché sélectionné par entente directe à la NO du FIDA et ce quel qu'en soit son montant, avant chaque étape du processus de passation des marchés (du lancement à la signature du contrat).</p>	RPM	12/2023
<p><b>Méthode de l'Entente Directe</b></p> <p>Méthode de l'Entente Directe Le choix de cette méthode (conformément aux dispositions du Manuel de PM du FIDA Module H3) ne dispense pas de l'élaboration et l'envoi d'une demande de proposition au consultant/fournisseur et l'établissement de critère d'évaluation préétablis ainsi que de l'évaluation de l'offre</p>	RPM	12/2023
<p><b>Rédaction des AO</b></p> <p>Rédaction des AO Il est recommandé d'utiliser des modèles de document d'appel d'offres standardisés pour chaque type d'achat (biens, travaux, services). Soit en utilisant ceux du FIDA, soit en utilisant les modèles nationaux en s'assurant qu'ils contiennent toutes les clauses contenues dans les modèles d'AO du FIDA.</p>	RPM	12/2023
<p><b>Publications d'AOI</b></p> <p>Publications d'AOI Les AOI doivent être publiées à la fois dans des journaux nationaux et internationaux. Il est recommandé au projet de vérifier ces seuils avant chaque publication et de se rapprocher du FIDA pour tout problème technique d'accès aux sites de publication.</p>	RPM/Coordinateur	12/2023

<p><b>Marchés de biens : semences</b></p> <p>Marchés de biens : semences Afin d'obtenir la NO FIDA, mettre en place un processus clair de cette acquisition, définissant les acteurs de chaque étape et justificatifs à archiver afin de garantir la transparence de l'activité</p>	RPM/Responsable de composante	12/2023
<p><b>Marchés de biens : rédaction des spécifications</b></p> <p>Marchés de biens : rédaction des spécifications S'assurer que les spécifications ne sont claires et restrictives afin de garantir les principes de transparence et de compétition.</p>	RPM/Responsable de composante	12/2023
<p><b>Marchés de services : établissement des TDR</b></p> <p>Marchés de services : établissement des TDR Suivre les recommandations du Manuel de Passation de Marchés du FIDA Module F4 pour s'assurer de l'exhaustivité des informations contenues dans les TDR.</p>	RPM/Responsable de composante	12/2023
<p><b>Rédaction des DAO : Lots</b></p> <p>Rédaction des DAO : Lots Le cas échéant, indiquer clairement le nombre de lots constituant le marché.</p>	RPM	12/2023
<p><b>Ouverture des plis</b></p> <p>Ouverture des plis Prévoir une adresse unique pour la réception des AO qui soit la même que celle des ouvertures des offres. Etablir systématiquement un récapitulatif de réception des offres avec nom des entreprises date et heure de réception et signatures et conserver une copie dans le dossier d'AO</p>	RPM	12/2023
<p><b>Déclaration d'impartialité</b></p> <p>Déclaration d'impartialité Une déclaration d'absence de conflit d'intérêt et d'impartialité doit être signée par chaque membre du comité d'évaluation. Le modèle du FIDA montré au projet lors de la mission peut être utilisé.</p>	RPM	12/2023
<p><b>Rapport d'évaluation</b></p> <p>Rapport d'évaluation Les rapports d'évaluation doivent inclure : - les accusés de réception des offres indiquant dates et heures de réception signés par les soumissionnaires. - un récapitulatif du détail des notes de chaque évaluateur. - les feuilles individuelles d'évaluation reprenant l'intégralité des critères d'évaluation inclus dans le DAO transmis aux soumissionnaires. - une copie des demandes d'éclaircissement et des réponses transmises - Les éventuelles plaintes reçues</p>	RPM	12/2023
<p><b>Communication des résultats aux soumissionnaires</b></p> <p>Communication des résultats aux soumissionnaires Documenter dans le DAO les communications envoyées aux soumissionnaires sur les résultats de l'évaluation technique.</p>	RPM	12/2023
<p><b>Notification d'attribution du marché</b></p> <p>Notification d'attribution du marché  S'assurer que la notification d'attribution du marché au soumissionnaire gagnant est effectuée après le délai nécessaire à la réception de plaintes et avant à la fin de la date de validité de l'offre.</p>	RPM	12/2023

<b>Publication des marchés attribués</b> Publication des marchés attribués Nécessité d'annoncer publiquement tous les marchés adjugés.	RPM	12/2023
<b>Conditions contractuelles</b> Conditions contractuelles Les contrats signés doivent inclure toutes les conditions incluses dans le modèle des contrats FIDA.	RPM	12/2023
<b>Registre des contrats</b> Registre des contrats Utilisé le format de registre de contrat recommandé par le Manuel de PM du FIDA (module P1). Intégrer tous les contrats signés dans le système CMT du FIDA.	RPM	12/2023
<b>Archivage organisation</b> Archivage organisation L'archivage optimal des documents originaux nécessite que le Programme s'équipe de classeurs et utilise un classeur par marché. Chaque classeur doit comporter un « Sommaire » en début de dossier listant tous les documents contenus dans celui-ci dans l'ordre chronologique inverse. Des intercalaires doivent séparer les parties figurant sur la feuille « Sommaire ». Prévoir un sommaire différent par catégorie de marchés (biens, travaux, services de consultants).	RPM	12/2023
<b>Archivage contenu</b> Archivage contenu S'assurer de l'exhaustivité des documents de chaque dossier d'archivage. Les dossiers d'archivage des AO doivent contenir: - Les originaux des documents doivent être présents dans les classeurs ou les copies signées. - les offres reçues des soumissionnaires. - la notification d'attribution du contrat ainsi que les communications faites aux soumissionnaires dont l'offre n'a pas été retenue - les éventuelles contestations reçues - les copies des garanties bancaires des soumissionnaires (garantie d'offre, garantie de bonne exécution, garantie pour avance etc.) - les éventuels PV de négociations des contrats	RPM	12/2023
<b>Formation PM FIDA</b> Formation PM FIDA Il est recommandé au(x) responsable(s) de PM du projet ainsi qu'à son assistante d'assister aux prochaines sessions de formations en PM prévues par le FIDA.	RPM	12/2023

#### e. Indicateurs clés en matière de supervision et d'appui à l'exécution

Probabilité d'atteindre l'objectif de développement	Note: 3.96	Notation précédente: 3.78
Évaluation de la performance globale de l'exécution	Note: 3.67	Notation précédente: 3.83

#### F. Actions convenues

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
Vue d'ensemble et avancement du projet		

<p><b>Renforcer le soutien à la transformation du riz</b></p> <p>Renforcer le soutien à la transformation du riz par l'achat de décortiqueurs et la conservation des horticoles et le soutien au transport des produits jusqu'à la fin du projet. (inventaire des besoins et reformulation du PTBA)</p>	UCP	05/2021
<p><b>Privilégier la consolidation et le renforcement du périmètres horticoles actuel au détriment de nouveaux périmètres.</b></p> <p>Privilégier la consolidation et le renforcement du périmètres horticoles actuel au détriment de nouveaux périmètres. Equiper les aménagements maraîchers réalisés de moyens d'exhaure sécurisés capables de générer une économie de temps pour les femmes et de réduire la pénibilité du travail des maraîchères. Renforcer les investissements dans les clôtures permanentes afin de garantir au moins une partie des périmètres horticoles soutenus. (inventaire des besoins et reformulation du PTBA)</p>	UCP	11/2021
<p><b>Conditionner la mise en place de nouvelles infrastructures liées à la production rizicole (de type moderne) à la réalisation de diagnostics sociaux et environnementaux</b></p> <p>Conditionner la mise en place de nouvelles infrastructures liées à la production rizicole (de type moderne) à la réalisation de diagnostics sociaux et environnementaux (pas forcément à travers des consultants externes mais à travers la mobilisation et l'analyse de la structure d'ingénierie sociale du projet)</p>	UCP	12/2021
<p><b>Améliorer les conditions de production et garantir la valorisation réelle de la zone de production</b></p> <p>Inclure dans la stratégie de réhabilitation des infrastructures agricoles, des interventions dans les périmètres pour améliorer les conditions de production et garantir la valorisation réelle de la zone de production et l'augmentation de la productivité.</p>	UCP	12/2021
<p><b>Systematiser l'intervention réalisée jusqu'à présent à travers de fiches récapitulatives incluant des cartes des réalisations, le nombre de bénéficiaires, la description des actions réalisées et les coûts des investissements réalisés.</b></p>	RSE	09/2022
<p><b>Documenter les critères de sélection des bénéficiaires de semences et les procédures de liaison au PAM et au programme d'approvisionnement des cantines scolaires</b></p> <p>Documenter les critères de sélection des bénéficiaires de semences et les procédures de liaison au PAM et au programme d'approvisionnement des cantines scolaires afin que l'expérience puisse être étendue dans le cadre du fonds additionnel en cours de préparation.</p>	UCP	09/2022
<p><b>Equiper les centres d'alphabétisation en tables-bancs et bureaux pour le formateur</b></p>	UCP	09/2022
<p><b>Organiser l'atelier de validation technique du manuel d'alphabétisation niveau 1, élaboré par la Direction Général pour l'Alphabétisation et en cours d'utilisation par les centres d'alphabétisation</b></p>	UCP	09/2022
<p><b>Définir un modèle de gestion des pirogues fournies par le projet</b></p>	UCP	09/2022
<p><b>Dans une perspective d'extension du projet, organiser une mission d'appui à l'opérationnalisation du fonds additionnel du FIDA afin de redéfinir et planifier la stratégie et le modèle de mise en œuvre</b></p>	FIDA/UCP	10/2022

<p><b>Réaliser une étude d'effets basée sur le cadre logique revu dans le cadre du financement additionnel</b></p> <p>Réaliser une étude d'effets basée sur le cadre logique revu dans le cadre du financement additionnel et l'utiliser comme instrument d'analyse des effets causés par le PADES jusqu'à présent et qui servira également de référence pour évaluer les effets de la mise en œuvre du fonds additionnel</p>	UCP	02/2023
<p><b>Suivi-évaluation</b></p> <p>Accélérer l'exécution des activités programmées en se concentrant, pour le reste de l'année, sur les activités structurantes et réalisables sur la période pour améliorer le taux de réalisation du PTBA 2023</p>	UGP	12/2023
<p><b>Gestion des savoirs et connaissances</b></p> <p>Elaborer une stratégie de gestion des savoirs et une procédure claire de partage des connaissances et des enseignements tirés de la mise en œuvre ; Renforcer les compétences de toutes les parties prenantes y compris les partenaires prestataires d'exécution pour une contribution efficace à l'identification des bonnes pratiques et savoirs à valoriser dans le cadre de la stratégie de gestion des savoirs qui sera élaborée.</p>	UGP	12/2023
<p><b>Renforcement des capacités techniques des bénéficiaires et des animateurs sur les itinéraires techniques de production</b></p> <p>Former des formateurs endogènes, les animateurs et les agents des DRA sur le SRI et le maraichage Elaborer des fiches techniques sur les itinéraires techniques de production Réviser les données chiffrées sur la production et la productivité</p>	UGP	02/2024
<p><b>Renforcement des capacités des capacités organisationnelles et structuration des bénéficiaires</b></p> <p>Former les membre OPB , AU(CGC, CGP, ) à la vie coopérative Accompagner les AU à la formalisation</p>	UGP	02/2024
<p><b>Appui des services techniques de l'Etat</b></p> <p>Limiter les rôles des STE (DGRH, DGTP, DGIDR) à la supervision/validation des étapes du processus de développement des infrastructures ciblées, chacun en ce qui les concerne Impliquer davantage les STE dans le déroulement des études et du contrôle (en association avec les prestataires recrutés), comme contribution au renforcement de leurs capacités Apporter un appui institutionnel (matériels bureautiques, voyages d'échange, etc.) constant aux STE partenaires</p>	UGP	03/2024
<p><b>Associations d'usagers (CITEP ; CGB, etc.)</b></p> <p>Elaborer un manuel/guide de formation (administrative, financière, dynamique/mobilisation, technique, etc.) et d'accompagnement des AU (spécifiques à chaque type d'AU) qui soit harmonisé au niveau national (utilisable par le REDE) Renforcer les capacités des AU (structuration/formalisation, formation, dotation de petits outils, visites d'échange, etc.)</p>	UGP	03/2024

<p><b>Valorisation et accès aux marchés</b></p> <p>Elaborer un répertoire des équipements et fournisseurs d'équipement du riz          Equiper et ou compléter si possible les périmètres aménagés d'infrastructures et d'équipement de production et de post -récolte adaptés (prévision de la phase de consolidation)          Former le personnel sur l'approche chaîne de valeur agricole          Organiser des rencontres producteurs- agrégateurs commerçants          Appuyer la promotion des produits cas des semenciers (emballage estampillé, publicité)</p>	UGP	06/2024
<b>Efficacité en matière de développement</b>		
<p><b>Approuver une prolongation de 12 mois de la période opérationnelle du projet</b></p> <p>Approuver une prolongation de 12 mois de la période opérationnelle du projet afin de garantir une préparation adéquate de l'évaluation finale du PADES, une systématisation adéquate des informations et des leçons apprises et une capacité à consolider certains des résultats et à suivre la mise en œuvre des fonds de l'OFID.</p>	FIDA	05/2021
<p><b>Redéfinir la stratégie d'assistance technique du projet</b></p> <p>Redéfinir la stratégie d'assistance technique du projet pour inclure: i) le renforcement de la capacité de définir des itinéraires techniques agricoles; ii) garantir des méthodes techniquement adéquates de contrôle de la production; iii) définir un système de collecte cartographique permettant le suivi des interventions du projet et de leurs impacts (sociaux, environnementaux et économiques); iv) Assurer une capacité de collecte de données fiables et préparer les instruments pour l'évaluation finale du projet,);</p> <p>a) Révision du PTBA          b) Définition des Termes de Référence          c) Accompagnement dans la définition d'une liste restreinte garantissant une plus grande portée des partenaires potentiels</p>	UCP / FIDA	05/2021
<p><b>Conditionner l'appui à la production de semences horticoles à la présentation d'une stratégie consolidée</b></p> <p>Conditionner l'appui à la production de semences horticoles à la présentation d'une stratégie consolidée à moyen et long terme, justifiée / prouvée avec une capacité technique et une structure de mise en œuvre, détaillant comment l'appui PADES peut avoir une contribution après la fin du projet.</p>	UCP	05/2021
<p><b>Rechercher des partenariats avec l'IBAP ou d'autres institutions afin de mettre en œuvre un programme solide de restauration de mangrove</b></p> <p>Rechercher des partenariats avec l'IBAP ou d'autres institutions afin de mettre en œuvre un programme solide de restauration de mangrove d'ici la fin du projet.</p> <p>a) Identification des partenaires potentiels.          Négociation d'un partenariat pour mettre en œuvre l'activité et assurer un suivi pendant une période minimale de 12 mois après le projet.</p>	UCP	06/2021
<p><b>Agréger les données de production et productivité relatifs à production horticole 2021 / 2022</b></p> <p>Agréger les données de production et productivité relatifs à production horticole 2021 / 2022</p>	Responsable Composante	06/2022



<p><b>Limitier l'intervention du projet aux interventions en cours dans le cadre des fonds RPSF</b></p> <p>Jusqu'en septembre 2022, limiter l'intervention du projet aux interventions en cours dans le cadre des fonds RPSF, des contrats déjà signés et au suivi des accords avec les partenaires de mise en œuvre. Attendre l'approbation du fonds additionnel pour redéfinir la nouvelle stratégie d'intervention.</p>	UCP	09/2022
<p><b>Inventorier les aménagements en production sous forme de fiches synoptiques avec cartes associées</b></p> <p>La maîtrise (provision et gestion) de l'eau agricole (qualité et quantité optimales) et la mise à disposition des terres arables aptes à la production agricole (tous deux étant des facteurs de production) sont les objectifs poursuivis par les interventions du PADES en matière d'aménagement (mangroves et bas-fonds pour la riziculture et périmètres maraîchers pour l'horticulture). Au total, dans la zone d'intervention du projet, près de 12 100 ha ont été aménagés en faveur de la riziculture (11 200 ha en mangrove et 890 ha dans les bas-fonds) et 45 ha pour le maraîchage. Pour les parcelles rizicoles, plus de la moitié des superficies ci-dessus, jadis abandonnées (en raison de la forte salinité des sols suite aux crues), ont ainsi été récupérées par la délimitation et la protection des sites au travers de la construction des digues de ceinture (sous forme de travaux de gros œuvre), pour limiter les inondations de sites par les eaux salées des crues. Au sein des périmètres maraîchers, les interventions du projet par la provision d'eau par des puits (à grand diamètre et tubés), la sécurisation physique des productions (par la pose des grillages métalliques), etc. ont en majorité contribué à améliorer la production et la productivité au sein des sites maraîchers. Cependant, des insuffisances persistent, qui limitent l'expression du potentiel agricole de ces sites et dont la correction permettra d'améliorer le niveau de production et de productivité : (i) insuffisance de l'eau dans les PM et ; (ii) amélioration de la gestion de l'eau au sein des parcelles des sites rizicoles par la construction des diguettes suivant les courbes de niveaux.(iii) de la faiblesse du système d'encadrement avec pour conséquence l'absence de maîtrise des itinéraires techniques de production.</p> <p>Les conséquences sont telles que les exploitants des périmètres réhabilités produisent de manière traditionnelle en dépit de l'existence de technologie et d'outils. La mise à disposition des semences améliorées sur les sites, qui devraient s'accompagner de formations pratiques adaptées, n'a pas été systématique et les quelques formations sur le SRI ont bénéficié à quelques responsables (12) des comités de gestion n'ont pas été diffusés suffisamment aux autres bénéficiaires. De même, il n'a pas été possible de trouver des outils ou manuels de formation harmonisée sur la production rizicole. L'absence d'équipement mécanisé de production et post-récolte limite fortement cette forme d'exploitation qui reste traditionnelle.</p> <p>Par ailleurs, la mission note que les données de production et de productivité recueillies par le projet méritent une réévaluation plus rigoureuse.</p>	UCP	09/2022
<p><b>Assurer l'achèvement des travaux contractuels pour les périmètres horticoles inclus dans le projet</b></p> <p>Assurer l'achèvement des travaux contractuels pour les périmètres horticoles inclus dans le projet</p>	UCP	09/2022

<p><b>Définir un itinéraire technique d'intervention du PADES</b></p> <p>Dans le cadre du fonds additionnel, définir un itinéraire technique d'intervention du PADES (semences, gestion de l'eau, incitations à l'agriculture en saison sèche, amélioration de la fertilité des sols, lutte contre les problèmes phytosanitaires) et suivre sa mise en œuvre. La définition d'une stratégie d'intervention agronomique est centrale pour mobiliser l'équipe autour d'une stratégie commune et pouvoir contrôler ses effets.</p>	Responsable Composante	10/2022
<p><b>Évaluer et documenter les effets du PADES sur les questions liées au genre</b></p> <p>Évaluer et documenter les effets du PADES sur les questions liées au genre. Assurer une étude de qualité axée sur le genre pour compléter l'évaluation de l'impact du projet</p>	UCP	12/2022
<p><b>Conditionner l'appui à la production de semences horticoles à la présentation d'une stratégie consolidée à moyen et long terme</b></p> <p>Conditionner l'appui à la production de semences horticoles à la présentation d'une stratégie consolidée à moyen et long terme, justifiée / prouvée avec une capacité technique et une structure de mise en œuvre, détaillant comment l'appui PADES peut avoir une contribution après la fin du projet.</p>	UCP	12/2022
<p><b>Suivi des indicateurs du cadre logique</b></p> <p>Organiser rapidement une enquête sur les effets du projet de 2017 à fin 2023 pour mieux orienter le pilotage et le suivi de la mise en œuvre des activités prévues pour la phase de PADES- extension.</p>	RSE	03/2024
<p><b>Renforcer les capacités des bénéficiaires et mettre à niveau les ONG sur les itinéraires techniques de production rizicole et maraichers</b></p>	UGP	03/2024
<p><b>Elaborer des manuels des formations thématiques sur les itinéraires techniques de production et post récolte</b></p>	UGP	03/2024
<p><b>Renforcer les capacités des organisations des producteurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans de campagnes sur les sites aménagés</b></p> <p>Renforcer les capacités des organisations des producteurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans de campagnes sur les sites aménagés</p>	UCP	03/2024
<p><b>Etablir un protocole/guide de collecte d'information sur la production au niveau des rizières et des périmètres maraichers</b></p> <p>Etablir un protocole/guide de collecte d'information sur la production au niveau des rizières et des périmètres maraichers ; (ii) former les responsables des antennes, les prestataires (ONG), les comités de gestion des rizières (CGB) et les périmètres maraichers (CGP) sur cette méthodologie ; (iii) assurer au niveau des antennes une supervision avec un plan bien calé sur la phase de récolte.</p>	UCP	03/2024
<p><b>Dans le cadre du financement additionnel, introduire des prestations de service pour la mécanisation des opérations avec l'usage de la traction animale et/ou motorisée (bas-fonds)</b></p> <p>Dans le cadre du financement additionnel, introduire des prestations de service pour la mécanisation des opérations avec l'usage de la traction animale et/ou motorisée (bas-fonds)</p>	UCP	06/2024

<b>Durabilité et transposition à plus grande échelle</b>		
<p><b>Revoir la stratégie de réalisation des champs écoles paysans</b></p> <p>Revoir la stratégie de réalisation des champs écoles paysans en la remplaçant par un ensemble de formations dans des domaines bien définis;</p> <p>a) Définition de domaines de formation b) Identification claire des bénéficiaires c) Définition d'une stratégie pour impliquer les ONG dans le processus.</p>	UCP	05/2021
<p><b>Mettre en œuvre les fonds OFID d'ici 2022</b></p> <p>Mettre en œuvre les fonds OFID d'ici 2022, en présentant un nouveau plan d'exécution des fonds pour 2022.</p> <p>a) Négociation avec l'OFID b) Plan de financement proposé (PTBA 2021 et 2022)</p>	UCP / FIDA	05/2021
<p><b>Accompagner les ONG et l'équipe projet dans la définition d'un plan de travail détaillé au niveau de l'ingénierie sociale</b></p> <p>Accompagner les ONG et l'équipe projet dans la définition d'un plan de travail détaillé au niveau de l'ingénierie sociale, d'ici la fin du projet.</p>	UCP / FIDA	12/2021
<p><b>Développer une stratégie pour soutenir la légalisation des terres</b></p> <p>Développer une stratégie pour soutenir la légalisation des terres conformément à la réglementation foncière récemment approuvée (en particulier dans le cas des champs horticoles collectifs).</p>	UCP	12/2021
<p><b>Promouvoir une systématisation de l'expérience de collaboration avec les ONG partenaires du PADES</b></p> <p>Promouvoir une systématisation de l'expérience de collaboration avec les ONG partenaires du PADES, évaluant leur performance et favorisant la réflexion sur les résultats du partenariat</p>	UCP	09/2022
<p><b>Promouvoir une systématisation de l'expérience de collaboration avec les ONG partenaires du PADES</b></p> <p>Promouvoir une systématisation de l'expérience de collaboration avec les ONG partenaires du PADES, évaluant leur performance et favorisant la réflexion sur les résultats du partenariat</p>	UCP	09/2022
<p><b>Renforcer le suivi des structures associatives créées par le projet, les légalisant et définissant un plan de renforcement/formation sur toute la période couverte par le financement additionnel</b></p>	UCP	09/2022
<p><b>Définir des termes de référence détaillés pour les futures conventions à signer avec les ONG et autres partenaires de mise en œuvre</b></p>	UCP	10/2022
<p><b>Définir des termes de référence détaillés pour les futures conventions à signer avec les ONG et autres partenaires de mise en œuvre</b></p>	UCP	10/2022
<p><b>Jeune entrepreneuriat rural - le projet soutiendra des initiatives à petite échelle avec un financement de lancement pour des projets sociaux qui puissent fournir aux communautés locales un service social et axé sur le marché</b></p>	UCP/FIDA	10/2022

<p><b>Définir comme priorité la réalisation d'études de diagnostics hydro-agricoles et de plans de gestion hydro-agricole</b></p> <p>Définir comme priorité la réalisation d'études de diagnostics hydro-agricoles et de plans de gestion hydro-agricole comme point de départ des actions à mener. Associer une cartographie détaillée comme élément central du système de planification et de contrôle de ce type d'intervention</p>	UCP	10/2022
<p><b>Assurer que la convention avec la Direction Général pour l'Alphabétisation inclus des ressources suffisants</b></p> <p>Assurer que la convention avec la Direction Général pour l'Alphabétisation inclus des ressources suffisants pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élaboration des manuels niveaux 2 et 3, intégrant des questions transversales comme le genre, questions liée aux changements climatiques et l'environnement ou les droits humains</li> <li>- Ressources pour ateliers de validation techniques des manuels</li> <li>- 2 formations annuelles aux formateurs au lieu d'une par manuel développé</li> </ul>	UCP	10/2022
<p><b>Intensifier le partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial</b></p> <p>Intensifier le partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial (initié par le biais du RPSF) en engageant les producteurs locaux dans le programme d'alimentation scolaire. Cela permettra de soutenir les producteurs, depuis la production jusqu'à la commercialisation, ce qui représente un mécanisme important pour renforcer les coopératives/associations locales</p>	UCP/FIDA	10/2022
<p><b>Etendre la réhabilitation des routes rurales et, dans les îles Bijagós, l'opérationnalisation des navires cogérés qui puissent soutenir l'accès aux marchés pour les bénéficiaires du projet.</b></p>	UCP/FIDA	10/2022
<p><b>Étendre l'intervention aux Iles de l'Archipel des Bijagós, en axant l'intervention sur l'accès aux marchés, le soutien à la production de riz de bas-fonds, l'horticulture et l'entrepreneuriat des jeunes ruraux.</b></p>	UCP	10/2022
<p><b>Faire signer les conventions d'assistance technique par les structures de l'Etat</b></p> <p>Faire signer les conventions d'assistance technique par les structures de l'Etat en charge du domaine qui vont à leur tour désigner un cadre comme point focal qui va rendre compte de sa structure. Demander à faire remplacer ce point focal tous les 2 ou 3 ans afin d'éviter de tomber dans l'immobilisme et avoir un autre regard sur l'évolution des chantiers et garder le dynamisme.</p>	UCP	12/2022
<p><b>Dans le cadre du financement additionnel, développer une stratégie de plus grande implication des services techniques des directions régionales de l'Agriculture et de plus grande mobilisation de leurs techniciens pour les activités du projet</b></p>	UCP	12/2022
<p><b>Dans le cadre du fonds additionnel en cours de négociation, envisager la réalisation d'études d'impact environnemental sur toutes les interventions d'infrastructures à réaliser</b></p>	UCP	12/2022
<p><b>Constituer un comité technique d'appui à l'UCP</b></p>	UCP	12/2022

<p><b>Promouvoir une réflexion sur la stratégie d'intervention pour la récupération des mangroves et de récupération des zones de mangroves</b></p> <p>Écosystèmes – Promouvoir une réflexion sur la stratégie d'intervention pour la récupération des mangroves et de récupération des zones de mangroves détruites ou menacées en raison de l'expansion des zones de Bolanha à la limite des bras du fleuve. Promouvoir cette réflexion avec d'autres projets en cours dans le pays afin de générer des connaissances et d'échanger des expériences sur ces stratégies.</p>	UCP	12/2023
<p><b>Réhabilitation des mangroves et des bas-fonds</b></p> <p>Réhabilitation des mangroves et des bas-fonds - le financement additionnel devrait s'appuyer sur les résultats du PADES et consolider l'intervention dans chacune des communautés sélectionnées, à travers des plans de gestion agricole et hydrologique qui puissent guider l'intervention dans les sites sélectionnés et promouvoir des modèles de gestion résilients au climat qui pourront constituer de bonnes pratiques à reproduire à la fin du projet</p>	UCP	12/2023
<p><b>Finaliser correctement les aménagements engagés avec l'aménagement parcellaire approprié et participatif des usagers de l'eau et de la terre</b></p>	UCP	12/2023
<p><b>Élaborer de manière participative des plans d'aménagement et de gestion durable des rizières de bas-fonds et de mangrove et de leurs micro-bassins versants</b></p> <p>L'action consistera à organiser les terroirs de production agricole en fonction des enjeux agronomiques, environnementaux et sociaux. Définition des limites territoriales, identification des aptitudes à la production des différents écosystèmes, besoins en matière de gestion de l'eau, protection des captages et des berges en aval, bonnes pratiques et itinéraires techniques.</p>	UCP	03/2024
<p><b>Stratégie de sortie du projet Elaborer et valider la stratégie de sortie du projet</b></p>	UCP	03/2024
<p><b>Assister les Associations d'usagers à s'enregistrer auprès des autorités locales</b></p>	UGP	12/2024
<b>Gestion du projet</b>		
<p><b>Développer un travail de systématisation d'expérience et de rapprochement avec d'autres expériences associatives</b></p> <p>Développer un travail de systématisation d'expérience et de rapprochement avec d'autres expériences associatives dans la région d'intervention afin de garantir une plus grande capacité d'accompagnement futur aux groupes soutenus par le projet (RESSAN-GB, REDE UE ACTIVA)</p>	UCP	05/2021
<p><b>Elaborer un tableau de suivi de bénéficiaires et diagramme afférent</b></p> <p>Elaborer un tableau de suivi de bénéficiaires et diagramme afférent pour mieux identifier les cibles annuelles de bénéficiaires au niveau du PTBA et du CL pour éviter de surestimation et améliorer la comptabilisation de la portée pour chaque indicateur clé du cadre logique</p>	RSE / ATI	05/2021
<p><b>Préparer un plan SE pour la phase d'achèvement</b></p> <p>Préparer un plan SE pour la phase d'achèvement avec les ressources budgétaires nécessaires qui puisse prendre en compte tous les études qualitatives spécifiques aptes à apprécier les effets primaires et secondaires ainsi que l'impact induites par l'intervention du PADES sur les bénéficiaires.</p>	UCP / FIDA	06/2021

<p><b>Promouvoir des études de cas pour approfondir les connaissances sur l'impact du projet sur l'horticulture</b></p> <p>Promouvoir des études de cas pour approfondir les connaissances sur l'impact du projet sur l'horticulture (avec une attention particulière au genre), l'impact social, économique et environnemental des infrastructures - bolanhas et étude d'impact social et environnemental de la réhabilitation des pistes rurales.</p> <p>a) Valider PTBA pour 2021.  b) Introduire un plan dans PTBA 2022 en cas d'extension approuvée.  c) Définir les termes de référence.  d) Accompagnement dans la recherche de partenaires potentiels pour réaliser les études de cas.</p>	UCP / FIDA	09/2021
<p><b>Améliorer la remonter de l'information à la base (ONG)</b></p> <p>Avec l'appui de l'assistance technique améliorer la remonter de l'information à la base (ONG) et identifier les mesures correctives à apporter pour que les directions régionales puissent effectuer le travail attendu dans le traitement et analyse des données en prévenance du terrain afin de ne pas surcharger le RSE</p>	UCP	09/2021
<p><b>Accélérer l'intégration du système SIG dans le SSE Easy Data</b></p> <p>Accélérer l'intégration du système SIG dans le SSE Easy Data</p>	UCP	09/2021
<p><b>Revoir la méthodologie de collecte de certaines indicateurs surtout sur la production</b></p> <p>Revoir la méthodologie de collecte de certaines indicateurs surtout sur la production</p>	RSE / ATI	09/2021
<p><b>Revoir le PTBA 2022 en fonction des recommandations de la mission de supervision</b></p>	UCP	06/2022
<p><b>Effectuer une évaluation de performance de l'équipe PADES jusqu'à ce que le fonds additionnel soit débloqué</b></p>	UCP/FIDA	09/2022
<p><b>Définir une stratégie de gestion des connaissances et un plan d'action à mettre en œuvre dans le cadre du fonds additionnel en préparation</b></p>	UCP	10/2022
<p><b>Préparer le PTBA 2023 conformément à la stratégie et au modèle de mise en œuvre révisés et conformément aux recommandations de la mission de supervision</b></p>	UCP	10/2022

<p><b>Relancer le processus d'Assistance Technique internationale conformément à la proposition de mission de supervision de 2021</b></p> <p>Relancer le processus d'Assistance Technique internationale conformément à la proposition de mission de supervision de 2021. Cette AT devrait :</p> <p>i) renforcer la capacité de définition des itinéraires techniques agricoles; ii) garantir des méthodes techniquement adéquates de contrôle de la production; iii) définir un système de collecte cartographique permettant le suivi des interventions du projet et de leurs impacts (sociaux, environnementaux et économiques); iv) Assurer une capacité de collecte de données fiables et préparer les instruments pour l'évaluation finale du projet.</p>	RSE	10/2022
<p><b>Clarifier la comptabilisation de la population totale des villages proches des pistes rurales en tant que bénéficiaires directs de l'intervention.</b></p>	RSE	10/2022
<p><b>Définir un système de suivi de la mise en œuvre du PESEC</b></p>	RSE	12/2022
<p><b>Réaliser une étude d'effets basée sur le cadre logique revu dans le cadre du financement additionnel</b></p> <p>Réaliser une étude d'effets basée sur le cadre logique revu dans le cadre du financement additionnel et l'utiliser comme instrument d'analyse des effets causés par le PADES jusqu'à présent et qui servira également de référence pour évaluer les effets de la mise en œuvre du fonds additionnel</p>	RSE/UCP	02/2023
<p><b>Conditionner la mise en œuvre du fonds à la clarification des processus d'acquisition et de distribution des semences ainsi qu'à l'identification claire des bénéficiaires et à la justification des critères de sélection</b></p>	UCP	12/2023
<p><b>Ouvrir les marchés des travaux à la concurrence nationale et internationale conformément aux procédures en vigueur</b></p>	RPM	12/2023
<p><b>Elaborer dans tous les cas, une fiche de prescription technique détaillée que les prestataires devront respecter sous l'autorité technique de la mission de contrôle.</b></p> <p>L'utilisation optimale des ressources a été appréciée sur la base des activités prévues dans le PTBA 2023 notamment celles faisant l'objet de contrats et conventions identifiés dans le plan de passation des marchés. Au regard du retard pris dans l'exécution du PTBA de l'année en cours, l'évaluation est fondée sur le rapprochement entre les coûts prévisionnels et les coûts réels des activités. Ainsi, les activités d'acquisitions de biens et services ont été globalement maîtrisées en termes de coût sachant qu'aucun contrat de génie rural n'a encore signé au titre du PTBA 2023. Les coûts réels des contrats et conventions avec les ONGs ont été globalement identiques avec les prévisions. C'est le cas également du coût des contrats de prestations intellectuelles. Mieux encore, le coût de réalisation des études de SECAP et du plan de gestion ainsi que celui relatif à l'audit externe, ont été inférieurs à leurs coûts prévisionnels. Les activités de fournitures de biens ont connu la même tendance à l'exception de l'acquisition des six motocyclettes pour un coût réel de 11 000 000 FCFA contre une prévision de 7 152 000 FCFA.</p> <p>Il y a lieu de rappeler que l'efficacité du projet en 2023, est contrariée par les retards importants dans la mise en œuvre des activités d'investissement.</p>	RPM/UCP	12/2023
<b>Gestion et exécution financière</b>		

<p><b>Respecter l'inscription des marchés dans le PPM, préalablement à leur lancement</b></p> <p>Respecter l'inscription des marchés dans le PPM, préalablement à leur lancement</p>	UCP / RPM	12/2021
<p><b>Utiliser les dossiers types nationaux pour les appels d'offres</b></p> <p>Utiliser les dossiers types nationaux pour les appels d'offres, sans changer les contrats types y contenus. Dans le cadre de l'évaluation des offres, veiller à vérifier systématiquement les références du soumissionnaire classé premier</p>	UCP / RPM	12/2021
<p><b>Mieux surveiller les maitres d'oeuvre et engager leurs responsabilités en cas de travaux défectueux</b></p> <p>Dans le cadre de l'exécution des travaux, veiller à mieux surveiller les maitres d'oeuvre et engager leurs responsabilités en cas de travaux défectueux. S'assurer de la prise en compte de la garantie de bonne exécution dans les marchés de travaux.</p> <p>Utiliser systématiquement les modèles de contrats au temps passé pour les marchés de supervision de travaux plutôt que les marchés à rémunération forfaitaire.</p>	UCP / RPM	12/2021
<p><b>Veiller à procéder à l'ouverture des plis systématiquement aussitôt après l'expiration de l'heure limite de dépôt des offre</b></p> <p>Veiller à procéder à l'ouverture des plis systématiquement aussitôt après l'expiration de l'heure limite de dépôt des offre</p>	UCP / RPM	12/2021
<p><b>Organiser toutes les réceptions relatives aux marchés, par un comité de réception composé de plusieurs types d'acteurs</b></p> <p>Organiser toutes les réceptions relatives aux marchés, par un comité de réception composé de plusieurs types d'acteurs : agents du Projet, agents du MAER, ONG d'encadrement, etc.).</p>	Coordonnateur/RSE	07/2022
<p><b>Ajoutera au format actuel des listes de distribution une colonne pour indiquer le numéro de carte d'identité nationale ou de carte d'électeur et son empreinte digitale</b></p> <p>Ajoutera au format actuel des listes de distribution une colonne pour indiquer le numéro de carte d'identité nationale ou de carte d'électeur de chaque bénéficiaire de distribution de vivres, biens, intrants, etc. Ajouter à la signature de chaque bénéficiaire son empreinte digitale.</p>	Coordonnateur/RSE	07/2022
<p><b>Remettre au PADES un exemplaire de chaque bon de livraison effectuée auprès de chaque localité.</b></p> <p>Le PAM devra remettre au PADES un exemplaire de chaque bon de livraison effectuée auprès de chaque localité.</p>	PAM/Coordonnateur/RSE	07/2022
<p><b>Signature des listes de distribution par CDIT, Association Villageoise, ONG et 3 agents PADES</b></p> <p>Après chaque distribution, les représentants des trois entités suivantes doivent signer la liste pour attester de la véracité des informations liées à la distribution : CDIT, Association Villageoise, ONG. Les agents du PADES doivent valider chaque liste avec trois signatures requises: Responsable Ingénierie Sociale, Agronome et Responsable Suivi-Evaluation. Le Coordonnateur du PADES devra ensuite examiner tous ces documents et les valider puis les transférer au RAF pour prise en compte comme justificatifs pour la DRF.</p>	Coordonnateur/RSE/RAF	07/2022



<p><b>Soumettre au FIDA les DRF de justification des avances de fonds RPSF et y joindre tous les justificatifs originaux des dépenses faites sur ces dons, y compris les justificatifs des opérations effectuées par tous les partenaires d'exécution.</b></p> <p>DRF de justification des avances sur les dons RPSF Soumettre au FIDA les DRF de justification des avances de fonds RPSF et y joindre tous les justificatifs originaux des dépenses faites sur ces dons, y compris les justificatifs des opérations effectuées par tous les partenaires d'exécution.</p>	<p>Coordonnateur/RAF</p>	<p>07/2022</p>
<p><b>Recruter un nouveau AAF et organiser une assistance technique au SAF</b></p> <p>Réorganisation du Service Administratif et Financier Recruter un nouveau AAF et organiser une assistance technique pour assurer l'application effective des tâches réparties entre la RAF, le Comptable et l'AAF.</p> <p>FMD ISM NOV-23: Un AAF a été recruté en Nov-2023 et la répartition des tâches entre le RAF, le Comptable et le nouveau AAF est en cours.</p>	<p>Coordonnateur / RAF</p>	<p>10/2022</p>
<p><b>Demande formelle d'initialisation de l'identification du besoin</b></p> <p>Demande formelle d'initialisation de l'identification du besoin: Des demandes formelles d'initialisation de l'identification du besoin doivent être systématiquement formulées. Il est recommandé au projet d'utiliser les modèles nationaux.</p>	<p>RPM/Responsable de composante</p>	<p>12/2022</p>
<p><b>Organiser les réceptions relatives aux marchés par un comité de réception composé de plusieurs types d'acteurs : agents du Projet, agents du MAER, ONG d'encadrement, etc.)</b></p> <p>Acquisition des semences par le PADES Organiser les réceptions relatives aux marchés par un comité de réception composé de plusieurs types d'acteurs : agents du Projet, agents du MAER, ONG d'encadrement, etc.) Payer le fournisseur par virement bancaire ou signer un avenant pour changer les modalités de paiement.</p>	<p>Coordonnateur/RAF</p>	<p>12/2022</p>
<p><b>Payer le fournisseur par virement bancaire ou signer un avenant pour changer les modalités de paiement.</b></p> <p>Acquisition des semences par le PADES Payer le fournisseur par virement bancaire ou signer un avenant pour changer les modalités de paiement.</p>	<p>Coordonnateur/RAF</p>	<p>12/2022</p>
<p><b>Analyser les causes de de la faible valorisation et comptabilisation de la contribution des bénéficiaires et apporter les correctifs éventuels.</b></p> <p>Contribution des bénéficiaires Analyser les causes de de la faible valorisation et comptabilisation de la contribution des bénéficiaires et apporter les correctifs éventuels.</p>	<p>RAF/RSE</p>	<p>12/2022</p>
<p><b>Documenter l'analyse des écarts entre les dépenses réelles et les dépenses prévues par des PV</b></p> <p>Suivi budgétaire Documenter l'analyse des écarts entre les dépenses réelles et les dépenses prévues par des PV de réunions dédiées à cette analyse.</p> <p>FMD ISM NOV-23: PAS DE PROGRES.</p>	<p>Coordonnateur/RAF/RSE</p>	<p>12/2022</p>

<p><b>Mise à jour du PPM</b></p> <p>Mise à jour du PPM: La mission recommande au projet de s'assurer de l'exhaustivité des PPM. Afin d'être utilisé comme un outil de gestion, le PPM doit inclure les dates réelles d'avancées des PM dans les lignes 'réel' ainsi que le montant du contrat signé. De plus, le PPM mis à jour doit être soumis au FIDA tous les 3 mois.</p>	RPM	12/2023
<p><b>Correspondance PTBA / PPM</b></p> <p>Correspondance PTBA / PPM Les activités du PPM doivent être inscrites à l'identique dans le PTBA ayant reçu au préalable la NO du FIDA. La description de l'activité, son numéro de sous composante et son prix doivent être conformes dans les deux documents.</p>	RPM	12/2023
<p><b>Présentation du PPM</b></p> <p>Présentation du PPM: Pour les marchés lancés selon la méthode de l'entente directe, Inclure des commentaires indiquant la raison du choix ainsi que le numéro du dossier NOTUS par lequel le FIDA a accordé la NO</p>	RPM	12/2023
<p><b>Présentation des lots dans le PPM</b></p> <p>Présentation des lots dans le PPM Les marchés divisé en lots doivent être clairement indiqués comme tels dans le PPM afin de permettre le suivi du processus de PM pour chaque lot.</p>	RPM	12/2023
<p><b>Méthode de passation des marchés</b></p> <p>Méthode de passation des marchés Respecter les seuils de la lettre à l'emprunteur (2015) dans le choix des méthodes de passation des marchés, notamment pour l'AOI.</p>	RPM	12/2023
<p><b>Méthode de l'Entente Directe</b></p> <p>Méthode de l'Entente Directe Soumettre systématiquement tout marché sélectionné par entente directe à la NO du FIDA et ce quel qu'en soit son montant, avant chaque étape du processus de passation des marchés (du lancement à la signature du contrat).</p>	RPM	12/2023
<p><b>Méthode de l'Entente Directe</b></p> <p>Méthode de l'Entente Directe Le choix de cette méthode (conformément aux dispositions du Manuel de PM du FIDA Module H3) ne dispense pas de l'élaboration et l'envoi d'une demande de proposition au consultant/fournisseur et l'établissement de critère d'évaluation préétablis ainsi que de l'évaluation de l'offre</p>	RPM	12/2023
<p><b>Rédaction des AO</b></p> <p>Rédaction des AO Il est recommandé d'utiliser des modèles de document d'appel d'offres standardisés pour chaque type d'achat (biens, travaux, services). Soit en utilisant ceux du FIDA, soit en utilisant les modèles nationaux en s'assurant qu'ils contiennent toutes les clauses contenues dans les modèles d'AO du FIDA.</p>	RPM	12/2023

<p><b>Publications d'AOI</b></p> <p>Publications d'AOI Les AOI doivent être publiées à la fois dans des journaux nationaux et internationaux. Il est recommandé au projet de vérifier ces seuils avant chaque publication et de se rapprocher du FIDA pour tout problème technique d'accès aux sites de publication.</p>	RPM/Coordinateur	12/2023
<p><b>Marchés de biens : semences</b></p> <p>Marchés de biens : semences Afin d'obtenir la NO FIDA, mettre en place un processus clair de cette acquisition, définissant les acteurs de chaque étape et justificatifs à archiver afin de garantir la transparence de l'activité</p>	RPM/Responsable de composante	12/2023
<p><b>Marchés de biens : rédaction des spécifications</b></p> <p>Marchés de biens : rédaction des spécifications S'assurer que les spécifications ne sont claires et restrictives afin de garantir les principes de transparence et de compétition.</p>	RPM/Responsable de composante	12/2023
<p><b>Marchés de services : établissement des TDR</b></p> <p>Marchés de services : établissement des TDR Suivre les recommandations du Manuel de Passation de Marchés du FIDA Module F4 pour s'assurer de l'exhaustivité des informations contenues dans les TDR.</p>	RPM/Responsable de composante	12/2023
<p><b>Rédaction des DAO : Lots</b></p> <p>Rédaction des DAO : Lots Le cas échéant, indiquer clairement le nombre de lots constituant le marché.</p>	RPM	12/2023
<p><b>Ouverture des plis</b></p> <p>Ouverture des plis Prévoir une adresse unique pour la réception des AO qui soit la même que celle des ouvertures des offres. Etablir systématiquement un récapitulatif de réception des offres avec nom des entreprises date et heure de réception et signatures et conserver une copie dans le dossier d'AO</p>	RPM	12/2023
<p><b>Déclaration d'impartialité</b></p> <p>Déclaration d'impartialité Une déclaration d'absence de conflit d'intérêt et d'impartialité doit être signée par chaque membre du comité d'évaluation. Le modèle du FIDA montré au projet lors de la mission peut être utilisé.</p>	RPM	12/2023
<p><b>Rapport d'évaluation</b></p> <p>Rapport d'évaluation Les rapports d'évaluation doivent inclure : - les accusés de réception des offres indiquant dates et heures de réception signés par les soumissionnaires. - un récapitulatif du détail des notes de chaque évaluateur. - les feuilles individuelles d'évaluation reprenant l'intégralité des critères d'évaluation inclus dans le DAO transmis aux soumissionnaires. - une copie des demandes d'éclaircissement et des réponses transmises - Les éventuelles plaintes reçues</p>	RPM	12/2023

<p><b>Communication des résultats aux soumissionnaires</b></p> <p>Communication des résultats aux soumissionnaires Documenter dans le DAO les communications envoyées aux soumissionnaires sur les résultats de l'évaluation technique.</p>	RPM	12/2023
<p><b>Notification d'attribution du marché</b></p> <p>Notification d'attribution du marché</p> <p>S'assurer que la notification d'attribution du marché au soumissionnaire gagnant est effectuée après le délai nécessaire à la réception de plaintes et avant à la fin de la date de validité de l'offre.</p>	RPM	12/2023
<p><b>Publication des marchés attribués</b></p> <p>Publication des marchés attribués Nécessité d'annoncer publiquement tous les marchés adjugés.</p>	RPM	12/2023
<p><b>Conditions contractuelles</b></p> <p>Conditions contractuelles Les contrats signés doivent inclure toutes les conditions incluses dans le modèle des contrats FIDA.</p>	RPM	12/2023
<p><b>Registre des contrats</b></p> <p>Registre des contrats Utilisé le format de registre de contrat recommandé par le Manuel de PM du FIDA (module P1). Intégrer tous les contrats signés dans le système CMT du FIDA.</p>	RPM	12/2023
<p><b>Archivage organisation</b></p> <p>Archivage organisation L'archivage optimal des documents originaux nécessite que le Programme s'équipe de classeurs et utilise un classeur par marché. Chaque classeur doit comporter un « Sommaire » en début de dossier listant tous les documents contenus dans celui-ci dans l'ordre chronologique inverse. Des intercalaires doivent séparer les parties figurant sur la feuille « Sommaire ». Prévoir un sommaire différent par catégorie de marchés (biens, travaux, services de consultants).</p>	RPM	12/2023
<p><b>Archivage contenu</b></p> <p>Archivage contenu S'assurer de l'exhaustivité des documents de chaque dossier d'archivage. Les dossiers d'archivage des AO doivent contenir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les originaux des documents doivent être présents dans les classeurs ou les copies signées.</li> <li>- les offres reçues des soumissionnaires.</li> <li>- la notification d'attribution du contrat ainsi que les communications faites aux soumissionnaires dont l'offre n'a pas été retenue</li> <li>- les éventuelles contestations reçues</li> <li>- les copies des garanties bancaires des soumissionnaires (garantie d'offre, garantie de bonne exécution, garantie pour avance etc.)</li> <li>- les éventuels PV de négociations des contrats</li> </ul>	RPM	12/2023
<p><b>Formation PM FIDA</b></p> <p>Formation PM FIDA Il est recommandé au(x) responsable(s) de PM du projet ainsi qu'à son assistant(e) d'assister aux prochaines sessions de formations en PM prévues par le FIDA.</p>	RPM	12/2023

<p><b>Déduction de l'impôt obligatoire de démocratie sur les salaires</b></p> <p>Il est obligatoire faire la deduction de l'impôt de democratic sur les salaires, au cas contraire le PADES pourra etre penalise et aussi paiera les amendes.</p>	RAF/COORDO	12/2023
<p><b>Trouver une solution pour la finalisation des travaux de constructions de digues par la société HIDROLACS en arrêt à cause du montant alloué aux travaux que la société a déclaré insuffisante</b></p> <p>Proceder conformement au contrat etablis entre le PADES et la societe HIDROLACS. Mettre en oeuvre les procedures nécessaires de la part de PADES pour que HIDROLACS assume ses responsabilites</p>	COORDO	12/2023
<p><b>Actualiser le Manuel des procedures Administratifs Comptables et Financiers</b></p> <p>Actualisation du Manuel des procedures Administratives, Comptables et Financières.</p>	RAF/COORDO	12/2023
<p><b>Etiqueter tous les immobilisations</b></p> <p>Etiqueter tous les immobilisations</p>	RAF/COMPTABLE	12/2023
<p><b>Amélioration du taux de décaissement des fonds FIDA</b></p> <p>Mieux s'approprier de la méthode de décaissement basée sur les rapports financiers intérimaires afin de soumettre des demandes d'avance de manière trimestrielle.</p>	RAF	12/2023
<p><b>Préparation du PTBA 2024</b></p> <p>Soumettre à l'avis de non-objection du FIDA, le PTBA 2024 au plus tard le 30 novembre 2023 et conclure les conventions avec les partenaires d'exécution au plus tard le 10 janvier 2024</p>	Coordo/RSE/RAF	12/2023
<p><b>Elaboration des conventions de partenariat de mise en œuvre</b></p> <p>Préciser les références bancaires du partenaire dans les conventions et contrats de mise en œuvre.</p>	RAF	12/2023
<p><b>Gestion des stocks de carburant</b></p> <p>Justifier les consommations de carburant par des bons de sortie préalablement signés par le RAF conformément aux dispositions du manuel des procédures.</p>	RAF	12/2023
<p><b>Suivi de l'utilisation des véhicules du Projet</b></p> <p>Former les chauffeurs à l'utilisation des carnets de bord des véhicules et veiller à leur renseignement correct et régulier conformément aux dispositions du manuel des procédures.</p>	RAF	12/2023
<p><b>Suivi de l'utilisation des véhicules du Projet</b></p> <p>Produire un rapport mensuel sur l'utilisation des véhicules, y compris leur consommation de carburant, à soumettre au Coordonnateur.</p>	RAF	12/2023
<p><b>Renforcement des contrôles interne du PADES</b></p> <p>Mettre en place une fonction d'audit interne, partagée par les projets PADES et REDE.</p>	Gouvernement/FIDA	12/2023

<p><b>Cohérence entre comptabilité et fichier des immobilisations</b></p> <p>Rapprocher le fichier des immobilisations avec la comptabilité afin de corriger les écarts ou erreurs d'enregistrement.</p>	RAF	12/2023
<p><b>Justification des saisies comptables</b></p> <p>Établir systématiquement les fiches d'imputation comptables éditées à partir du logiciel Tom2pro et soumettre ces fiches au contrôle et à la signature du RAF.</p>	Comptable/RAF	12/2023
<p><b>Organisation de la documentation comptable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Justifier les opérations des journaux de trésorerie par l'original des pièces comptables.</li> <li>- Justifier les avances accordées aux partenaires dans les classeurs des journaux des partenaires.</li> <li>- Justifier une opération de prise en charge uniquement par une fiche d'imputation à classer parmi les pièces justificatives de l'écriture de règlement subséquente.</li> </ul>	Comptable/RAF	12/2023
<p><b>Suivi des comptes banques</b></p> <p>Établir et faire valider par le RAF et le Coordonnateur, les états de rapprochement bancaire mensuels au plus tard le 10 du mois suivant.</p>	Comptable/RAF	12/2023
<p><b>Contrôles internes financiers et comptables</b></p> <p>Veiller à la consistance des pièces justificatives avant la signature d'un titre de paiement (chèque, ordre de virement) et veiller à l'exhaustivité des pièces justificatives lors du contrôle des fiches d'imputation comptable.</p>	RAF	12/2023
<p><b>Justification des missions par les ordres de mission</b></p> <p>Fournir les trois ordres de mission justifiant le paiement des DSA pour un montant global de 4 699 800 FCFA (7 580 USD)</p>	Coordonnateur/RAF	12/2023
<p><b>Organisation du service administratif et financier (SAF)</b></p> <p>Réviser les fiches de poste du personnel du SAF afin d'obtenir une meilleure distribution des rôles entre le RAF, le Comptable et l'Assistant Administratif et Comptable</p>	RAF	03/2024
<p><b>Sécurisation des valeurs</b></p> <p>Acquérir deux coffres-forts pour mieux sécuriser la garde des valeurs du projet.</p>	Coordo/RPM/RAF	03/2024
<p><b>Contrôle de la petite caisse</b></p> <p>Réaliser un contrôle de la petite caisse à la fin de chaque mois ainsi que les contrôles inopinés de façon périodique.</p>	RAF	
<p><b>Effectuer le paiement des impôts dans les délais établis par la loi</b></p> <p>Effectuer le paiement des impôts dans les délais établis par la loi, éviter les amendes et pénalités</p>	RAF/COMPTABLE	
<p><b>Envoyer tous les contrats à l'IGTSS, pour visa</b></p> <p>Envoyer tous les contrats à l'IGTSS, pour être visés et s'assurer que les procédures et la loi sont respectées</p>	RAF	

<p><b>Se conformer aux procédures d'appels d'offres á défaut d'obtenir l'ANO du bailleur</b></p> <p>Tous les contrats doivent passer par appel d'offres ou bien demander l'ANO des bailleurs.</p>	RPM/COORDO	
<p><b>Emettre des fiches/bons de réception signées par les bénéficiaires pour les distributions de semences</b></p> <p>Tous les contrats doivent passer par concours ou bien demander l'ANO des bailleurs. Les bénéficiaires doivent acquitter ou prouver la réception</p>		
<p><b>Demander aux partenaires de soumettre les états financiers de justification des avances</b></p> <p>Demander aux partenaires de soumettre les états financiers de justification des avances, et dans le cas contraire suspendre la convention.</p>	RAF/COMPTABLE	
<p><b>Regrouper les prestations de même nature pour déterminer la procédure de PM adéquate</b></p> <p>Pour des futurs contrats, regrouper l'ensemble du volume de la prestation permettant ainsi la détermination de la méthode de sélection et de lancer le marché après l'ANO du bailleur.</p>	RPM/COORDO	
<p><b>Documenter les montants comptabilisés au titre de la contrepartie de l'Etat</b></p> <p>Les montants comptabilisés au titre de la contrepartie de l'Etat doivent être établis sur la base des justificatifs/pièce comptables.</p>	RAF	
<p><b>Ne pas émettre de chèques/virements aux noms d'individus en lieu et place d'organisations partenaires</b></p> <p>Les partenaires doivent ouvrir un compte bancaire spécialement pour recevoir les fonds du PADES, au cas contraire, le virement ne doit pas être fait au nom d'individus mêmes responsables des organisations partenaires.</p>	RAF/COORDO	
<p><b>Justifier et Autoriser les sorties d'immobilisations</b></p> <p>Aucune immobilisation ne doit sortir sans un document qui justifie et aussi qu'autorise la sortie.</p>	RAF/COORDO	
<p><b>Faire les imputations budgétaires conformément aux comptes liés aux activités correspondantes du PTBA</b></p> <p>Faire des imputations conformément aux comptes liés aux activités correspondantes du PTBA.</p>	RAF/COMPTABLE	
<p><b>Vérifier et valider les brouillards de caisse respectivement par le Comptable et le RAF</b></p> <p>Mensuellement le comptable doit vérifier et le RAF doit valider les brouillards de caisse.</p>	RAF/COMPTABLE	
<p><b>Faire des rapprochements des montants du PTBA et celle du logiciel comptable.</b></p> <p>Faire des rapprochements des montants du PTBA et celle du logiciel comptable.</p>	RAF	

<p><b>Continuer avec les demarches formelles sur la demande de remunerations des comptes speciaux.</b></p> <p>Continuer avec les demarches formelles sur la demande de remunerations des comptes speciaux.</p>	COORDO/RAF	
--	------------	--





Investir dans les populations rurales

## **Guinée-Bissau**

---

### **Economic Development Project for the Southern Regions**

#### **Rapport de supervision**

#### **: Cadre logique du projet**

Dates de mission: 25/09/2023 - 14/10/2023

Date du document: 01/12/2023

Identifiant du projet 1100001757

Numéro du rapport: 6675-GW

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



## Economic Development Project for the Southern Regions

### Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs							Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2023)	Résultat cumulatif (2023)	Résultat cumulatif % (2023)	Source	Fréquence	Responsabilité	
<b>Portée</b>	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages										HH size: 7.2 pers /HH
	Membres des ménages		225 194	324 000		188 608	58.212				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés										
	Ménages		31 277	45 000		23 676	52.6				
	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet										
	Hommes			27 000		13 119	48.6				
	Femmes			18 000		10 557	58.7				
	Jeunes			18 900		9 204	48.7				
Nombre total de personnes bénéficiant de services		31 277	45 000		23 676	52.6					
<b>Objectif du projet</b> Contribuer à la réduction de la pauvreté dans les communautés rurales de Tombali, Quinara et Bolama	% des bénéficiaires ayant amélioré leur indice d'accumulation de biens							Études SYGRI; Suivi-Evaluation du projet; évaluations de la vulnérabilité	Etude de base en 2023; Evaluation Final	PMU; consultants/experts externs	The inclusion of a food security and vulnerability indicator will represent a more robust methodology to assess project achievements
	bénéficiaires			30							
	% des bénéficiaires faisant état d'une amélioration de leur sécurité alimentaire							Études SYGRI; Suivi-Evaluation du projet; évaluations de la vulnérabilité	Etude de base en 2023; Evaluation Final	PMU; consultants/experts externs	
	bénéficiaires			30							
	% des bénéficiaires en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité							Études SYGRI; Suivi-Evaluation du projet; évaluations de la vulnérabilité	Etude de base en 2023; Evaluation Final	PMU; consultants/experts externs	
bénéficiaires (diminution)			20								

Chaîne logique	Indicateurs						Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2023)	Résultat cumulatif (2023)	Résultat cumulatif % (2023)	Source	Fréquence	
<b>Objectif de développement</b> Relancer la production agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire et la diversification des revenus dans les régions de Tombali, Quinara et Bolama Bijagos	Nombre de tonnes de riz additionnelles produits sur la durée du projet						Rapports du projet; fiches de collect SS&E; rapports de supervision; etudes SYGRI	Annuellement; Evaluation finale	PMU/RS&E; consultants/experts externes	Expertise disponible Structures techniques renforcées Disponibilité du gouvernement à porter le projet Disponibilité des populations rurales de la zone à participer au projet
	Production additionnelle			30						
	Productivité dans la production de riz (par hectare)						Rapports du projet; fiches de collect SS&E; rapports de supervision; etudes SYGRI	Annuellement; Evaluation finale	PMU/RS&E; consultants/experts externes	
	Productivité par hectare			2.5						

Chaîne logique	Indicateurs						Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2023)	Résultat cumulatif (2023)	Résultat cumulatif % (2023)	Source	Fréquence	
<b>Effet direct</b> 1. La production et productivité du riz augmente de manière durable	Nb de tonnes de riz produites par an en année de croisière						Rapports du projet; fiches de collecte SS&E; rapports de supervision; évaluation finale	Annuellement	PMU/RS&E; assistances techniques	Application des itinéraires techniques recommandés- "Risques: Faible capacité des prestataires de services privés et des services techniques de l'Etat, Changements climatiques et épizooties" Bon critères de choix des sites Contrôle par les services techniques (Infrastructures, DGIDR) Maîtrise technique des aménagements AHA Participation de la population dans les aménagements collectifs et individuels (dont à travers CDIT) et absence de conflits fonciers
	Tonnes		28 070	30 237						
	1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production						Enquetes COI	Etude de base 2023; évaluation finale	Consultants/experts externes	
	Membres des ménages									
	Ménages			80						
	1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés						Enquetes COI	Etude de base 2023; évaluation finale	Consultants/experts externes	
	Membres des ménages									
	Ménages			80						
	Ménages									
	<b>Produit</b> Des mangroves et bas-fonds sont aménagés et réhabilités et les producteurs formés à la bonne maîtrise de la gestion de l'eau d'irrigation	Nb d'ha de mangroves						Rapports du projet; système S&E	Annuellement	
mangroves de type traditionnel			6 950	8 000						
mangroves de type moderne			1 500	3 200						
bas-fonds			50	895						
maraichages			30	45						

Chaîne logique	Indicateurs						Moyens de vérification			Hypothèses	
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2023)	Résultat cumulatif (2023)	Résultat cumulatif % (2023)	Source	Fréquence		Responsabilité
	1.1.2 Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état						Rapports du projet; Systeme S&E	Etude de base 2023; Evaluation Finale	Consultants/experts externes		
	Superficie en hectares		8 530	12 140		9 990					82.3
	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production						Rapports du projet; systeme S&E	Annuellement	RS&E		
	Hommes formés à la production végétale			5 140		281					5.5
	Femmes formées à la production végétale			3 860		270					7
	Personnes formées à la production végétale			9 000		551	6.1				
	Nb d'ha de berges et bassins versants protégés						Rapports du projet; systeme S&E	Annuellement	RS&E		
	berges et bassins		422	3 000							
3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat						Rapports du projet; systeme S&E, plans de gestion	Annuellement	RS&E; assistance technique			
Superficie en hectares			3 500								
<b>Effet direct</b> 2. Les producteurs adoptent des activités de diversification des revenus	Nb de tonnes de produits maraichers additionnels produits						Rapports du projet; Fiches de collecte SS&E; Rapports de supervision; Evaluation Finale	Annuellement	PMU/RS&E, agronome	Engouement et engagement des populations dans les activités du projet	
	Productivité par hectare de tomate	10		40							
	Productivité par hectare d'oignon	7		20							
	% de producteurs ruraux déclarant une augmentation de leurs ventes						Etudes SYGRI	Etude de Base 2023; Evaluation Finale	Consultants/experts externes		
	Producteurs			80							
	1.2.3 Ménages déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production						Enquete COI	Etude de Base 2023; Evaluation Finale	Consultants/experts externes		
	Ménages			90							
Ménages											

Chaîne logique	Indicateurs							Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2023)	Résultat cumulatif (2023)	Résultat cumulatif % (2023)	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Membres des ménages										
<b>Produit</b> Les productions agricoles sont appuyées dans la mise en œuvre de microprojets d'élevage et de valorisation de la production agricole.	Nombre de femmes bénéficiant du soutien du projet dans le domaine de l'horticulture							Rapports du projet; Systeme S&E	Annuellement	RS&E	Accompagnement technique par les prestataires et services dédiés ; Questions foncières surtout pour les femmes ; mobilisation de la population Risques: Faible capacité et compétences des structures d'incubation à couvrir les besoins des promoteurs Asymétrie de l'information sur les prix
	Nombre de bénéficiaires (femmes)			2 250							
<b>Effet direct</b> 3. Les organisations professionnelles rurales rendent des services utiles à leurs membres	2.2.5 Organisations de producteurs ruraux faisant état d'une augmentation des ventes							Enquete COI	Etude de base 2023; evaluation finale	Consultant/experts externes	risques: Dispersion des OP risques: Captage des OP et plateformes par les politiques
	Pourcentage d'organisations de producteurs ruraux			60							
	2.2.3 Organisations de producteurs ruraux ayant conclu des partenariats/accords formels ou des contrats avec des organismes publics ou privés							Enquete COI	Etude de base 2023; evaluation finale	Consultant/experts externes	
	Pourcentage d'organisations de producteurs			50							
	% de membres d'organisations de producteurs ruraux soutenu rapportant de services nouveaux ou améliorés fournis par leur organisation										
	Pourcentage de membres			60							

Chaîne logique	Indicateurs							Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2023)	Résultat cumulatif (2023)	Résultat cumulatif % (2023)	Source	Fréquence	Responsabilité	
<b>Produit</b> Les OPB sont structurées et renforcée	2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues							Rapports du projet; SS&E	Annuellement	RS&E	
	Tailles des organisations de producteurs					2 558					
	Organisations de producteurs ruraux soutenues			60		60	100				
	Hommes					890					
	Femmes					1 668					
	Jeunes					1 020					
	2.1.4 Producteurs ruraux soutenus qui sont membres d'une organisation de producteurs ruraux							Rapports du projet; SS&E	Rapports du projet; SS&E	RS&E	
	Nombre total de personnes			4 000							
	Hommes										
	Femmes										
Nombre de projets communautaires bénéficiant d'un financement de démarrage							Rapports du projet; SS&E	Rapports du projet; SS&E	RS&E		
Nombre de projets			50								
<b>Effet direct</b> 4.La mobilité des personnes et la mise en marchés des produits est améliorée de manière durable	Pourcentage de personnes/ménages signalant une amélioration de l'accès physique aux services sociaux							Enquetes SYGRI; Enquete COI	Etude de base 2023; Evaluation finale	Consultants/experts externes	Hypothèses: Capacité de gestion par les services techniques ; Adhésion des usagers à la politique de tarification Risques : Durabilité des infrastructures
	Pourcentage de personnes			50							
	2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage							Enquetes SYGRI; Enquete COI	Etude de base 2023; Evaluation finale	Consultants/experts externes	
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés			80							
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation			80							



Chaîne logique	Indicateurs							Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2023)	Résultat cumulatif (2023)	Résultat cumulatif % (2023)	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage			80							
<b>Produit</b> Des infrastructures de désenclavement et de mise en marchés sont réalisées, opérationnelles et durables	Nb de comités d'entretien des pistes constitués et équipés							Rapports du projet; SS&E	Annuellement	RS&E	Hypothèses: Engagement des populations; Politique de l'Etat en matière de transport
	comités d'entretien		5	30							
	2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées							Rapports du projet; SS&E	Annuellement	RS&E	
	Longueur des routes (km)		44.5	144		99.3	69				
	Magasins de stockage construits/réhabilités							Rapports du projet; SS&E	Annuellement	RS&E	
	magasins			10							
	Equipements de transformation et de traitement post-récolte installés et opérationnelles par type							Rapports du projet; SS&E	Annuellement	RS&E	
	décortiqueuses, batteuses, etc..			20							
Nombre de bateaux installés et opérationnels dans l'île de Bijagos			3								



Investir dans les populations rurales

## Guinée-Bissau

---

### Economic Development Project for the Southern Regions

### Rapport de supervision

### Appendice 1: Performance financière réelle par source de financement et par composante; décaissements par catégorie

Dates de mission: 25/09/2023 - 14/10/2023

Date du document: 01/12/2023

Identifiant du projet 1100001757

Numéro du rapport: 6675-GW

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



## Appendice 1 : Performance financière réelle par source de financement et par composante ; décaissements par catégorie

Tableau 2A : Performance financière par source de financement (000 USD) au 31/08/2023

Source de financement	Montants prévus	Décaissements	Taux de décaissement
Don add. FIDA	11 570,27	729,38	6,30%
Gouvernement	1 581,97	6,92	0,44%
Bénéficiaire	169,37	0,00	0,00%
<b>Total</b>	<b>13 321,61</b>	<b>736,30</b>	<b>5,53%</b>

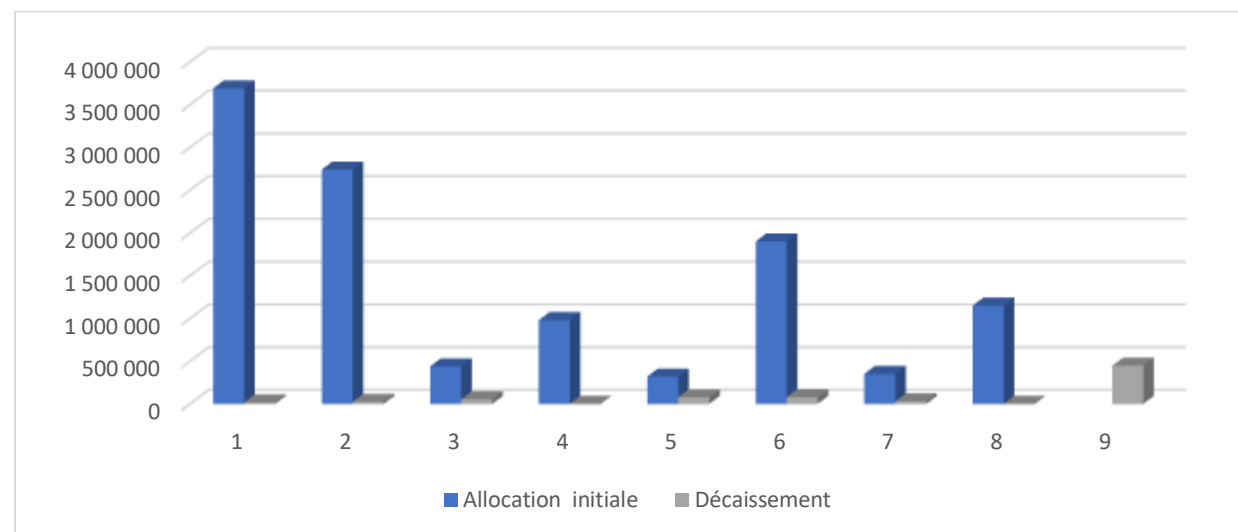
Tableau 2B Performance financière par source de financement et par composante (en milliers d'USD) au 31/08/2023

Composante	Don FIDA (add)			Gouvernement			Bénéficiaires			Total		
	Prévu	Réel	%	Prévu	Réel	%	Prévu	Réel	%	Prévu	Réel	%
<b>A</b>	5 240	30,44	0,6	1 107		0,0	169		0,0	6 516	30	0,5
<b>B</b>	3 026	8,80	0,3	313		0,0				3 339	9	0,3
<b>C</b>	3 304	480,88	14,6	162	6,92	4,3				3 466	488	14,1
<b>TOTAL</b>	<b>11 570</b>	<b>520,12</b>	<b>4,5</b>	<b>1 582</b>	<b>7</b>	<b>0,4</b>	<b>169</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>13 322</b>	<b>527</b>	<b>4,0</b>

**Tableau 2C : Décaissements du Don Additionnel FIDA (en USD, 31/08/2028)**

Catégorie	Description de la catégorie	Allocation	Allocation	Décaissement	DRF à établir	Solde	Proportion des fonds décaissés
		Initiale	Révisée				
I	Travaux	3 690 000		17 506,11		3 672 494	0,47%
II	Consultants	2 740 000		24 917,36		2 715 083	0,91%
III	Equipements et Matériels	440 000		53 165,52		386 834	12,08%
IV	Dons et Subventions	980 000		384,21		979 616	0,04%
V	Coûts de fonctionnement	320 000		76 769,28		243 231	23,99%
IV	Salaires et indemnités	1 900 000		79 299,15		1 820 701	4,17%
V	Formation	350 000		30 175,40		319 825	8,62%
	Non alloué	1 150 271		0,00		1 150 271	0,00%
	Allocations initiales			447 166,97		-447 167	
	<b>Total</b>	<b>11 570 271</b>	<b>0</b>	<b>729 384,00</b>	<b>0</b>	<b>10 840 887</b>	<b>6,30%</b>

**Figure 1: Décaissement du don additionnel du FIDA, comparaison entre allocation initiale et décaissement effectif**



### Appendice 3 : Respect des dispositions juridiques : état de l'exécution

Section	Disposition	Objectif/Date limite	Degré de conformité/Date	Observations
<b>Section 7.02</b>	L'UCP ouvre et gère un compte de projet (en ...); le gouvernement fait un dépôt initial équivalent à ? USD.	Non applicable		La contribution du Gouvernement de la Guinée-Bissau est exclusivement sous forme d'exonération d'impôts et taxes.
<b>Section 4.03 d)</b>	Le gouvernement alimente le compte du projet chaque trimestre à l'avance.	Non applicable		La contribution du Gouvernement de la Guinée-Bissau est exclusivement sous forme d'exonération d'impôts et taxes.
<b>Sections 3.02, 4.07 a) i), 7.05, 12.01 xxvi)</b>	Les biens, travaux et services sont achetés conformément aux procédures définies à l'annexe 3 des directives du FIDA relatives à la passation des marchés.	Dès l'entrée en vigueur de l'accord	Conforme	Les processus et procédures appliqués pour les appels d'offres sont en général conformes aux procédures nationales et du FIDA malgré le fait que la mission a noté quelques manquements.
<b>Section 7.10</b>	L'assurance des véhicules, du matériel et des travaux de génie civil financés à partir du prêt est conforme aux bonnes pratiques commerciales.	Dès l'acquisition des biens	Conforme	Les véhicules et les bâtiments du projet sont assurés
<b>Section 9.03 b)</b>	Rapport d'audit soumis au FIDA.	30 juin de chaque année	Conforme	Le rapport d'audit des comptes 2022 a été soumis au FIDA le 30/06/2023
<b>Section 8.03</b>	Les rapports d'avancement sont soumis au FIDA tous les trimestres.	45 jours après chaque trimestre	Non conforme	Les rapports financiers intérimaires du T1 et du T2 2023 n'ont pas été soumis au FIDA dans le délai.
<b>Section 7.01 b) ii)</b>	Le PTBA est soumis au Fonds pour examen et commentaires.	Chaque Année et 60 jours avant le début de l'année	Partiellement conforme	Les PTBA sont annuellement soumis au FIDA pour validation, mais pas en temps opportun. Celui de 2023 a été soumis au FIDA en février 2023
<b>Section 8.03 b)</b>	Un examen à mi-parcours est réalisé conjointement par l'emprunteur et le FIDA.	Moitié de la période d'exécution du projet	Conforme	La revue à mi-parcours du PADES a été réalisée en octobre 2018
<b>Section 11.01</b>	Dans le cadre du projet, les dépenses d'investissement sont exemptées de tous droits de douane, des taxes d'accise et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).	Dès l'entrée en vigueur de l'accord	Conforme	Les droits de douane, impôts et taxes sont pris en charge par le Gouvernement de la Guinée-Bissau.



Investir dans les populations rurales

## **Guinée-Bissau**

---

### **Economic Development Project for the Southern Regions**

#### **Rapport de supervision**

#### **Appendice 2: Avancement des activités du PTBA**

Dates de mission: 25/09/2023 - 14/10/2023

Date du document: 01/12/2023

Identifiant du projet 1100001757

Numéro du rapport: 6675-GW

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes









Investir dans les populations rurales

## **Guinée-Bissau**

---

### **Economic Development Project for the Southern Regions**

#### **Rapport de supervision**

#### **Appendice 3: Respect des dispositions juridiques: état de l'exécution**

Dates de mission: 25/09/2023 - 14/10/2023

Date du document: 01/12/2023

Identifiant du projet 1100001757

Numéro du rapport: 6675-GW

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



### Appendice 3 : Respect des dispositions juridiques : état de l'exécution

Section	Disposition	Objectif/Date limite	Degré de conformité/Date	Observations
<b>Section 7.02</b>	L'UCP ouvre et gère un compte de projet (en ...); le gouvernement fait un dépôt initial équivalent à ? USD.	Non applicable		La contribution du Gouvernement de la Guinée-Bissau est exclusivement sous forme d'exonération d'impôts et taxes.
<b>Section 4.03 d)</b>	Le gouvernement alimente le compte du projet chaque trimestre à l'avance.	Non applicable		La contribution du Gouvernement de la Guinée-Bissau est exclusivement sous forme d'exonération d'impôts et taxes.
<b>Sections 3.02, 4.07 a) i), 7.05, 12.01 xxvi)</b>	Les biens, travaux et services sont achetés conformément aux procédures définies à l'annexe 3 des directives du FIDA relatives à la passation des marchés.	Dès l'entrée en vigueur de l'accord	Conforme	Les processus et procédures appliqués pour les appels d'offres sont en général conformes aux procédures nationales et du FIDA malgré le fait que la mission a noté quelques manquements.
<b>Section 7.10</b>	L'assurance des véhicules, du matériel et des travaux de génie civil financés à partir du prêt est conforme aux bonnes pratiques commerciales.	Dès l'acquisition des biens	Conforme	Les véhicules et les bâtiments du projet sont assurés
<b>Section 9.03 b)</b>	Rapport d'audit soumis au FIDA.	30 juin de chaque année	Conforme	Le rapport d'audit des comptes 2022 a été soumis au FIDA le 30/06/2023
<b>Section 8.03</b>	Les rapports d'avancement sont soumis au FIDA tous les trimestres.	45 jours après chaque trimestre	Non conforme	Les rapports financiers intérimaires du T1 et du T2 2023 n'ont pas été soumis au FIDA dans le délai.
<b>Section 7.01 b) ii)</b>	Le PTBA est soumis au Fonds pour examen et commentaires.	Chaque Année et 60 jours avant le début de l'année	Partiellement conforme	Les PTBA sont annuellement soumis au FIDA pour validation, mais pas en temps opportun. Celui de 2023 a été soumis au FIDA en février 2023
<b>Section 8.03 b)</b>	Un examen à mi-parcours est réalisé conjointement par l'emprunteur et le FIDA.	Moitié de la période d'exécution du projet	Conforme	La revue à mi-parcours du PADES a été réalisée en octobre 2018
<b>Section 11.01</b>	Dans le cadre du projet, les dépenses d'investissement sont exemptées de tous droits de douane, des taxes d'accise et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).	Dès l'entrée en vigueur de l'accord	Conforme	Les droits de douane, impôts et taxes sont pris en charge par le Gouvernement de la Guinée-Bissau.



Investir dans les populations rurales

## **Guinée-Bissau**

---

### **Economic Development Project for the Southern Regions**

#### **Rapport de supervision**

#### **Appendice 7: Matrice Intégrée des Risques du Projet (IPRM)**

Dates de mission: 25/09/2023 - 14/10/2023

Date du document: 01/12/2023

Identifiant du projet 1100001757

Numéro du rapport: 6675-GW

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



## Sommaire general

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
<b>Contexte national</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<i>Engagement politique</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Macroéconomie</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Fragilité et sécurité</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<b>Stratégies et politiques sectorielles</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<i>Alignement des politiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Élaboration et mise en œuvre des politiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<b>Contexte environnemental et climatique</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<i>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<b>Portée du projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<i>Pertinence du projet</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Solidité technique</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<b>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<i>Modalités d'exécution</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Suivi-évaluation des dispositifs</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<b>Gestion financière du projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<i>Organisation et dotation en personnel du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Budgétisation du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Contrôles internes du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Information comptable et financière du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Audit externe du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<b>Passation des marchés relatifs au projet</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<i>Cadre juridique et réglementaire</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Responsabilité et transparence</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Capacités en matière de passation des marchés publics</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Processus de passation des marchés publics</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<b>Impact environnemental, social et climatique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<i>Conservation de la biodiversité</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Efficience des ressources et prévention de la pollution</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Patrimoine culturel</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Peuples autochtones</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Conditions de travail</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Santé et sécurité communautaires</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Réinstallation et réinsertion économique des populations</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Émissions de gaz à effet de serre</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
<b>Parties prenantes</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<i>Coordination/participation des parties prenantes</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Doléances des parties prenantes</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<b>Risque global</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>

<b>Contexte national</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Engagement politique</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque que la situation politique du pays retarde ou neutralise potentiellement des décisions et engagements politiques clés (notamment l'approbation et l'application de lois et de règlements, et le financement de contrepartie dans les délais prévus) déterminants en vue de garantir le succès du projet. Il peut s'agir de divers facteurs: élections à venir, changements imminents de gouvernement, degré élevé d'instabilité/de renouvellement/d'incertitude politique, ou changements de priorités politiques.</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Le gouvernement actuel est issu d'un processus électoral démocratique.</p>		
<b>Gouvernance</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque que le pays présente des défaillances de gouvernance susceptibles de compromettre l'exécution du projet et la réalisation des objectifs de développement du projet. Cela peut être dû à la faiblesse ou à l'absence des éléments suivants: freins et contrepoids politiques; systèmes d'audit public; transparence de l'information à propos des règles, règlements et décisions du gouvernement; normes visant à prévenir la fraude et la corruption; qualité et transparence de l'affectation des ressources pour le développement rural.</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Formation de l'UGP et des membres du gouvernement impliqués dans la mise en oeuvre des projets</p>		
<b>Macroéconomie</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque que les politiques macroéconomiques, telles que les politiques monétaires, budgétaires, de gestion/durabilité de la dette et commerciales, ne soient pas solides, ne soient pas viables ou soient vulnérables aux chocs internes ou externes (avec par exemple pour effet d'entraîner une forte inflation, de faibles réserves de change, d'importants déficits budgétaires ou un surendettement), ce qui compromet la capacité du gouvernement à mobiliser des financements de contrepartie et a un impact significatif sur la dynamique de marché des filières, notamment sur les prix du marché et les marges bénéficiaires des groupes cibles du projet.</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Utiliser les paiements directs pour les montants importants</p>		
<b>Fragilité et sécurité</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>



<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque que le pays soit vulnérable aux chocs naturels et d'origine humaine, notamment les troubles civils, les conflits ou la faiblesse des structures et des institutions de gouvernance.</p>	Élevé	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Utiliser véhicules MOST compliance, rester toujours informés</p>		
<b>Stratégies et politiques sectorielles</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Alignement des politiques</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne soient pas suffisamment favorables aux pauvres ou alignées sur les priorités du FIDA (par exemple sur des questions comme la terre, l'environnement, le climat, le genre, les peuples autochtones, la nutrition, les jeunes, la participation du secteur privé), ce qui compromet l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Tout au long de la mise en œuvre, l'on veillera à ce que le projet reste aligné aux stratégies nationales et politiques publiques en particulier le PNIA et le COMPACT</p>		
<b>Élaboration et mise en œuvre des politiques</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne reposent pas sur une base factuelle solide, ne soient pas représentatives des vues des organisations de populations rurales, ne soient pas dotées de ressources suffisantes ou suffisamment appuyées par des cadres juridiques/réglementaires, ou ne soient pas viables, ce qui compromet l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Le projet va contribuer au diagnostic des organisations paysannes, la définition d'un plan d'action pour le renforcement des organisations paysannes afin qu'elles puissent contribuer à la définition et l'orientation des stratégies et politiques nationales en faveur des ruraux pauvres.</p>		
<b>Contexte environnemental et climatique</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque que les conditions environnementales ou les événements extrêmes existants ou futurs (tremblement de terre, éruption volcanique, érosion des terres, salinité, envasement, etc.) puissent avoir des effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures ou l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies, entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles.</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Au plan environnemental le projet vise la gestion durable des ressources naturelles en général à travers, notamment, l'amélioration de la disponibilité et de la gestion de l'eau par des aménagements hydroagricoles. En outre, pour assurer les meilleures conditions de prise en compte de l'environnement dans toutes les activités productives du projet une assistance technique internationale est mobilisée pour l'actualisation du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES).</p>		

<b>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque que les aléas climatiques existants ou futurs, ou les événements climatiques extrêmes puissent avoir des effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures ou l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies, entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles.</p>	Élevé	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>La mitigation du risque climatique sera prise en compte dans les activités de renforcement des capacités de résilience au changement climatique (rôle des organisations de producteurs dans le renforcement des capacités de résilience, recherche de semences adaptées, mesures de conservation des eaux et des sols CES, etc.). Le projet étant classé dans une catégorie à « risque climatique élevé » il fera également l'objet d'une évaluation particulière de l'impact climatique. La mobilisation du financement d'une partie des fonds d'adaptation permettra de renforcer les activités de mitigation du risque climatique et la promotion des énergies vert.</p> <p>Le projet mettra en œuvre et vulgarisera les techniques d'agriculture climato-intelligente et procédera à l'information, éducation et communication environnementale. Il mettra en œuvre le suivi écologique et des mesures d'adaptation aux changements climatiques</p>		
<b>Portée du projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Pertinence du projet</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque que les objectifs et les interventions du projet ne cadrent pas bien avec les priorités de développement du pays ou du FIDA, ou ne soient pas suffisamment pertinents ou adaptés aux besoins et aux priorités du groupe cible visé tout au long de la durée de vie du projet.</p>	Faible	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Le projet reste pertinent dans le contexte du pays, aligné aux Objectifs du ONIA et du COMPACT</p>		
<b>Solidité technique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque que des facteurs liés à la conception technique, comme une trop grande complexité, une innovation ou ambition excessive/insuffisante, le manque de prise en compte des enseignements tirés et des bonnes pratiques, une faible justification de la durabilité économique, sociale et environnementale, la faiblesse des fondements analytiques (notamment du fait qu'ils peuvent ne pas être disponibles), ou une conception trop rigide, puissent compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>La phase d'extension du projet ne pose pas de problème dans la mise. Il faut s'assurer des compétences nécessaire soit à niveau nation ou de la sous-région.</p>		
<b>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Modalités d'exécution</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>

<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque que l'organisme d'exécution du projet ne dispose pas de ressources, de processus ou de systèmes adéquats pour gérer efficacement le projet (conformément à l'accord de financement et à tous les documents juridiques de base pertinents du FIDA) en vue de la réalisation des objectifs de développement envisagés. Il peut s'agir du manque de familiarité de l'organisme d'exécution du projet avec les projets/procédures du FIDA (ou d'une autre banque multilatérale de développement) et de son manque de capacité à coordonner/appuyer des modalités de mise en œuvre pouvant impliquer plusieurs organismes gouvernementaux, différents niveaux de gouvernement (ou des entités non gouvernementales), ou plusieurs bailleurs de fonds/organismes de financement ayant des procédures divergentes ou des exigences différentes en matière de communication de l'information.</p>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>UGP doit être complété en particulier par un responsable d'ingénierie et inclusion sociale, genre et ciblage / ainsi qu'une assistance technique internationale (regionale) en passation des marchés</p>		
<p><b>Suivi-évaluation des dispositifs</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque que les processus et systèmes de suivi-évaluation de l'organisme d'exécution du projet soient faibles ou inefficaces, entraînant une capacité limitée à suivre, valider, analyser et communiquer les résultats, à tirer des enseignements et à ajuster l'exécution en vue de saisir les opportunités et prendre des mesures correctives en temps opportun.</p>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Le projet achète et installe le logiciel la RUCHE dont l'installation permet de systématiser les données de S-E. la prochaine mission de 2024 pourra évaluer l'évolution</p>		
<p><b>Gestion financière du projet</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Organisation et dotation en personnel du projet</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>La mission d'Avril 2021 avait constaté que l'effectif du SAF ne permettait pas une bonne ségrégation des tâches et avait recommandé d'engager un Assistant Administratif et Financier (AAF) sous un contrat de consultance. Cela a été réalisé: un AAF a été recruté en Avril 2021 pour un contrat d'un an. Cependant, ce dernier a démissionné en décembre 2021 suite à son recrutement au projet REDE.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>La mission recommande de recruter d'un nouveau AAF et d'organiser une assistance technique pour assurer l'application effective des tâches réparties entre le RAF, le Comptable et l'AAF.</p>		
<p><b>Budgétisation du projet</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>

<p><b>Risque:</b></p> <p>Le Comité de Pilotage s'est réuni le 23 décembre 2021 ; le projet a pris en compte les recommandations de cet organe et du FIDA et a demandé la non objection le 12 janvier 2022. Après échanges, l'ANO du FIDA a été obtenu le 7 février 2022. Le taux d'exécution financière du PTBA 2021 a été de 61% (63% pour la composante A ; 57% pour la composante B ; 65% pour la composante C et 87% pour la composante RPSF. Ces taux sont moyens s'expliquent en grande partie par le retard dans l'approbation du PTBA et le déblocage des fonds qui n'a eu lieu qu'à la fin de 2021.</p> <p>Pour le PTBA 2022, les taux d'exécution financière au 30/04/2022 sont très faibles : 10% sur le PTBA global et 9% ; 2% ; 25% et 4% respectivement pour les composantes A, B, C et RPSF. Le projet compte présenter un PTBA révisé dans le cadre de l'extension prévue pour la durée du projet.</p> <p>Le budget a été saisi dans le logiciel TOM2PRO et les états de suivi budgétaire sont produits automatiquement. Cependant, l'analyse des écarts entre dépenses réelles et dépenses prévues n'est pas documentée.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>L'analyse des écarts entre dépenses réelles et dépenses prévues doit être documentée par des PV de réunions dédiées à cette analyse.</p>		
<p><b>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Le PADES a un bon niveau de décaissement. La réallocation a été effectuée en 2022 et toutes les catégories présentent des taux de décaissement acceptables. Au 31 mai 2022, les taux de décaissements sont de 99,99 % pour le prêt et le don initial du FIDA ; 73,50% pour le prêt additionnel ; 86,40% pour le don additionnel et 89,81% sur le prêt OFID.</p> <p>Cependant un arrêt maladie du Comptable pendant près de deux mois en mars et avril 2022 a ralenti la saisie de la comptabilité et à ce jour les dépenses de Janvier à Mai ne sont pas encore soumises en DRF.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Le rattrapage de la saisie comptable est en cours et devrait aboutir à la soumission de la DRF en fin juin.</p>		
<p><b>Contrôles internes du projet</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Quelques cas de faiblesse sur contrôle interne ont été constatés, notamment sur le don RPSF 1 : il y a eu fourniture de 100 tonnes de semences de riz par un fournisseur individuel payé par différents chèques pour un total de 60 millions F CFA pour chacune des campagnes agricoles 2021 et 2022, soit un total de 120 millions alors que le contrat indiquait un paiement par virement bancaire. Le bon de réception des semences est signé uniquement par un agent du PADES.</p> <p>Les mécanismes de contrôle interne ont été prévus dans le manuel de procédures mais dans la pratique, il y a des faiblesses à ce niveau avec notamment le manque d'Assistant Administratif et Financier depuis décembre 2021. Actuellement, la gestion des actifs tels que le stock de bons de carburant est assuré partiellement par le Comptable et la RAF, ce qui ne constitue pas une bonne ségrégation des tâches. Lors de la dernière mission d'audit, plusieurs recommandations ont été formulées pour remédier aux lacunes des mécanismes de contrôle interne. Le tableau de suivi de ces recommandations permet de constater que la plupart des recommandations ont été mises en œuvre et des corrections ont été apportées. En ce concerne les recommandations de la dernière mission de supervision, elles ont été globalement mises en œuvre.</p>	Substantiel	Moyen

<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>La mission recommande pour les opérations futures éventuelles, de payer le fournisseur par virement bancaire ou signer un avenant pour changer les modalités de paiement.</p> <p>La mission recommande d'organiser toutes les réceptions relatives aux marchés, par un comité de réception composé de plusieurs types d'acteurs : agents du Projet, agents du MAER, ONG d'encadrement, etc.).</p> <p>Pour renforcer le contrôle interne sur les distributions de biens, vivres et intrants, les représentants des trois entités suivantes doivent signer la liste pour attester de la véracité des informations liées à la distribution : CDIT, Association Villageoise, ONG. Les agents du PADES doivent valider chaque liste avec trois signatures requises: Responsable Ingénierie Sociale, Agronome et Responsable Suivi-Evaluation. Le Coordonnateur du PADES devra ensuite examiner tous ces documents et les valider puis les transférer au RAF pour prise en compte comme justificatifs pour la DRF.</p>		
<p><b>Information comptable et financière du projet</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Le Projet a effectué quelques améliorations sur le plan du reporting financier. Les états financiers trimestriels ont été envoyés au FIDA pour ce concerne le 4ème trimestre 2021 et le 1er trimestre 2022, ce qui n'était pas fait pour cette même période en 2021. Les états financiers annuels avant audit ont été envoyés au FIDA dans les délais. La majorité des recommandations d'audit et de supervision ont été mises en œuvre et des corrections ont été apportées. Cependant, le retard de la saisie comptable depuis février 2022 a entraîné un retard dans la soumission des DRF et dans l'élaboration des états de rapprochement bancaires notamment. Une faiblesse a été également notée dans le classement des pièces comptables.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Le rattrapage de la saisie comptable est en cours et devrait aboutir à la soumission de la DRF en fin juin.</p>		
<p><b>Audit externe du projet</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>La ponctualité et la qualité du rapport d'audit ont été jugées comme étant modérément satisfaisantes: le rapport d'audit a été reçu dans les délais et le travail d'audit a été effectué conformément aux termes de référence approuvés. Cependant, les états financiers de l'exercice 2020 présentait les anomalies ci-après: 1. L'appendice 2 du FIDA "Etat des sources et utilisations des fonds" n'est pas en cohérence avec le bilan parce qu'il indique un excédent de trésorerie de 227 953 501 F CFA contre un solde de trésorerie de 112 558 891 F CFA dans le bilan. 2. L'appendice 4 du FIDA "Etat de rapprochement du compte désigné: la ligne 4 indique un solde de 201 048 F CFA qui n'est pas cohérent avec le solde du relevé bancaire qui est débiteur de 526 236 F CFA. 3. Les notes aux états financiers ne font pas mention des principales politiques comptables utilisés par le projet dans la préparation des états financiers comme requis par le Syscohada. 4. L'état comparatif des dépenses par rapport aux prévisions ne reflète pas les réalisations globales du projet (c.-à-d. réalisations financières et engagements) parce que fait uniquement sur la base des décaissements réalisés alors que le projet utilise une comptabilité d'engagement.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>L'audit de l'exercice 2021 a été effectué en mars 2022 pour les travaux sur site. Le projet doit s'assurer que les états manquants ou non conformes en 2020 sont conformes et inclus dans le rapport pour l'exercice 2021.</p> <p>Le délai de transmission des rapports au FIDA, avant le 30 juin 2022, doit également être respecté.</p>		
<p><b>Passation des marchés relatifs au projet</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Cadre juridique et réglementaire</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>

<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque que la capacité et les pratiques réglementaires et institutionnelles de l'emprunteur (notamment le respect des lois) soient inadéquates pour mener les passations de marché tout en optimisant le rapport qualité/prix avec intégrité.</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Le FIDA organise des formations en passation sur les procédures et outils de passation des marchés.</p>		
<p><b>Responsabilité et transparence</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque que les dispositions en matière de responsabilité, de transparence et de contrôle (notamment le traitement des plaintes concernant, par exemple, les cas de harcèlement sexuel, d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles ou encore de fraude et de corruption) ne permettent pas de préserver l'intégrité de la passation des marchés et de l'exécution des contrats, entraînant ainsi des utilisations involontaires de fonds, des erreurs d'approvisionnement, des cas de harcèlement sexuel, d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles ou l'exécution de marchés ne tenant pas compte des exigences en matière de délais, de coûts et de qualité.</p>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Suivi régulier des passations de marchés à travers NOTUS et OPEN pour le contrôle a priori</p>		
<p><b>Capacités en matière de passation des marchés publics</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque que l'organisme d'exécution ne dispose pas de processus, procédures, systèmes et personnel solides pour assurer l'administration, la supervision et la gestion des contacts, ce qui a des effets négatifs sur les résultats du projet en matière de développement.</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Le FIDA met en place un dispositif de renforcement des capacités des PMU</p>		
<p><b>Processus de passation des marchés publics</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque que les processus de passation de marchés et les structures de marché (méthodes, planification, appels d'offres, attribution et gestion des marchés) soient inefficaces ou anticoncurrentiels, entraînant une mauvaise utilisation des fonds du projet ou une mise en œuvre non optimale du projet et une réalisation insuffisante de ses objectifs.</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Le FIDA appuie la mise en place de dispositifs de contrôle</p>		
<p><b>Impact environnemental, social et climatique</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Conservation de la biodiversité</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque que le projet puisse causer des menaces importantes à la biodiversité ou la perte de celle-ci, mais aussi en ce qui concerne la disponibilité d'aliments nutritifs diversifiés, les écosystèmes et les services écosystémiques, les territoires des peuples autochtones, ou l'utilisation/la production non durable des ressources naturelles vivantes.</p>	Substantiel	Moyen

<b>Mesures d'atténuation:</b> Default mitigation text		
<b>Efficienc e des ressources et prévention de la pollution</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque:</b> Risque que le projet puisse causer une pollution importante de l'air, de l'eau et des terres et une utilisation inefficace des ressources limitées pouvant menacer les personnes, les services écosystémiques et l'environnement aux niveaux local, régional et mondial.	Moyen	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b> Default mitigation text		
<b>Patrimoine culturel</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b> Risque que le projet puisse causer une dégradation importante des ressources culturelles ou physiques, notamment des menaces pour des ressources d'importance historique, religieuse ou culturelle, ou leur perte.	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Default mitigation text		
<b>Peuples autochtones</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b> Risque que le projet puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones, ou qu'il entraîne des menaces pour les ressources ayant une importance historique ou culturelle pour eux, ou la perte de ces ressources.	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Default mitigation text		
<b>Conditions de travail</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b> Risque que le projet puisse entraîner des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses/insalubres pour les personnes employées spécifiquement pour le projet, notamment les tiers et les principaux fournisseurs.	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Default mitigation text		
<b>Santé et sécurité communautaires</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b> Risque que le projet puisse avoir des effets négatifs importants sur l'état de santé/sécurité physique, mentale, nutritionnelle ou sociale d'un individu, d'un groupe ou d'une population, notamment en raison de la violence sexiste.	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Default mitigation text		

<b>Réinstallation et réinsertion économique des populations</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b> Risque que le projet puisse avoir un impact physique, social, culturel ou économique négatif important, notamment auprès des groupes marginalisés, du fait de l'acquisition de terres et de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens d'existence.	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Default mitigation text		
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b> Risque que le projet augmente considérablement les émissions de gaz à effet de serre et contribue ainsi aux changements climatiques anthropiques.	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Default mitigation text		
<b>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque:</b> Risque que le projet puisse accroître sensiblement l'exposition ou la vulnérabilité des moyens d'existence, des écosystèmes, des biens économiques ou des infrastructures des populations cibles aux fluctuations et aléas climatiques.	Moyen	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b> Default mitigation text		
<b>Parties prenantes</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Coordination/participation des parties prenantes</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque:</b> Risque que les parties prenantes pertinentes ne soient pas identifiées, ou que la divulgation d'informations, la consultation/coordination avec les parties prenantes et leur adhésion aux objectifs du projet, la réalisation des interventions et la promotion de pratiques environnementales et sociales saines (par exemple avec le gouvernement, les groupes cibles du projet, les organisations de la société civile, les partenaires d'exécution, le secteur privé, y compris les intermédiaires financiers) soient inadéquates/insuffisantes, entraînant des malentendus ou l'opposition des parties prenantes, ou des chevauchements/incohérences entre des partenaires travaillant dans la même zone cible, ce qui peut compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.	Moyen	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b> Le gouvernement participe à toutes les décisions et les bénéficiaires sont associés au bilan et à la programmation du projet.		
<b>Doléances des parties prenantes</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>



<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque que le projet comporte des processus de règlement des doléances/plaintes inefficaces (notamment en ce qui concerne les allégations de non-respect des normes du FIDA en matière environnementale, sociale et climatique, de fraude, de corruption ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles), débouchant sur le non-traitement de plaintes de parties prenantes, ce qui peut compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.</p>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Le projet fait l'actualisation du PESEC et du PGES. la prochaine mission fera une évaluation approfondie</p>		